

Services aux Autochtones Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour toute information concernant les droits de reproduction, veuillez contacter :
communicationspublications@canada.ca

<https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html>

1-800-567-9604

ATS uniquement : 1-866-553-0554

Catalogue : R1-110F-PDF

ISSN : 2561-9896

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Services aux Autochtones, 2023

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Indigenous Services Canada: Departmental Results Report 2022-23

Table des matières

De la part de la ministre	1
Aperçu des résultats	3
Résultats : ce que nous avons accompli	7
Responsabilité essentielle – Services et prestations aux individus	7
Responsabilité essentielle – Services de santé et services sociaux	15
Responsabilité essentielle – Services de gouvernance et de développement communautaire ..	33
Responsabilité essentielle – Services autodéterminés par les Autochtones	52
Services internes	61
Dépenses et ressources humaines	64
Dépenses	64
Ressources humaines	70
Dépenses par crédit voté	71
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	71
États financiers et faits saillants des états financiers	71
Renseignements ministériels	75
Profil organisationnel	75
Raison d’être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons	75
Contexte opérationnel	75
Cadre de présentation de rapports	75
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	81
Tableaux de renseignements supplémentaires	81
Dépenses fiscales fédérales	81
Coordonnées de l’organisation	81
Annexe — Définitions	83
Notes en fin d’ouvrage	87

De la part de la ministre

En 2022-2023, Services aux Autochtones Canada (SAC) a continué de faire des progrès significatifs dans l'avancement des priorités partagées avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, l'amélioration des partenariats et le soutien à l'autodétermination des peuples autochtones.

Une étape importante a été franchie cette année pour remédier à la discrimination dont sont victimes les enfants des Premières Nations qui ont été pris en charge. En avril, un accord de règlement révisé a été conclu entre l'Assemblée des Premières Nations, les demandeurs des recours collectifs Moushoom et Trout et le Canada afin d'indemniser les personnes lésées par le sous-financement discriminatoire des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, ainsi que les personnes touchées par la définition étroite du principe de Jordan établie par le gouvernement fédéral. Le Tribunal canadien des droits de la personne a jugé que l'accord répondait pleinement à leurs demandes d'indemnisation. Cet accord constitue une étape importante dans le

processus de réconciliation. De plus, dans le cadre du principe de Jordan, nous faisons des progrès pour que les enfants des Premières Nations aient accès aux produits, services et mesures de soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Plus de 2,69 millions de produits, services et mesures de soutien ont été approuvés dans le cadre du principe de Jordan entre juillet 2016 et le 31 mars 2023.

La mort tragique de Joyce Echaquan, il y a trois ans, nous rappelle brutalement qu'il est urgent de réformer les services de santé destinés aux peuples autochtones et d'éliminer le racisme dans les systèmes de santé du Canada. En janvier dernier, nous avons publié un rapport intitulé « Ce que nous avons entendu », qui résume les commentaires que nous avons reçus dans le cadre d'une vaste mobilisation menée par les Autochtones en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions. Notre objectif est de mettre en œuvre une nouvelle loi au cours de l'hiver 2024.

Les Premières Nations réclament depuis longtemps une nouvelle loi sur la salubrité de l'eau potable qui répond aux besoins de leurs communautés et reflète leurs priorités. Nous avons franchi une étape importante l'année dernière en abrogeant la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* de 2013, conformément à l'accord de règlement du recours collectif relatif à l'eau potable des Premières Nations. Depuis l'abrogation, nous travaillons directement avec les Premières Nations, y compris les Premières Nations signataires de traités modernes et les Premières Nations autonomes, ainsi qu'avec les organisations des Premières Nations, pour faire progresser l'élaboration de la nouvelle loi proposée, et nous continuerons à faire entendre leur voix dans notre travail collaboratif visant à assurer un approvisionnement fiable en eau potable salubre pour toutes les communautés des Premières Nations.

Nous travaillons également avec les Premières Nations pour élaborer des mesures législatives permettant de délaissier la *Loi sur les Indiens* et de transformer les politiques coloniales de longue date qui sont enracinées dans le racisme et la discrimination. Le projet de loi C-38, présenté en décembre dernier, est une étape cruciale sur la voie de la réconciliation, car il vise à corriger les inégalités dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription et à l'appartenance à une bande. On s'attend à ce qu'environ 3 500 personnes soient nouvellement admissibles à l'inscription si la loi proposée est adoptée.

Les principes d'honnêteté, d'équité et d'autodétermination restent au cœur de notre important travail de service aux peuples autochtones et de réconciliation. La mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des*



Nations Unies sur les droits des peuples autochtones s'harmonise intrinsèquement avec le mandat de SAC, y compris dans les résultats décrits dans ce rapport. Dans le cadre du plan d'action relatif à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, publié plus tôt cette année, nous continuerons à travailler avec nos partenaires autochtones pour définir une voie à suivre fondée sur les priorités des peuples autochtones.

Nous devons continuer à nous surpasser dans chaque programme et dans chaque ministère pour continuer à transformer la manière dont le gouvernement du Canada répond et travaille avec les peuples et les communautés autochtones. Notre travail doit continuer à reconnaître les torts, passés et présents, ainsi que le racisme, la discrimination et les politiques coloniales qui ont entraîné les écarts de résultats que nous constatons entre les Autochtones et les non-Autochtones. Nous continuerons à nous mobiliser avec les populations autochtones pour nous assurer que nos politiques et nos programmes sont de plus en plus conçus et alignés sur leur vision d'un avenir plus sain, plus juste et plus sûr.

Original signé par la ministre Patty Hajdu

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

Aperçu des résultats

Services aux Autochtones Canada – Ressources utilisées en 2022-2023	
Dépenses réelles	22 556 362 278
Équivalents temps plein réels	7 278

Services aux Autochtones Canada (SAC) a été créé en novembre 2017 en regroupant les services de santé des Premières Nations et des Inuit (qui relevaient auparavant de Santé Canada) avec l'éducation, les services sociaux essentiels, les services à l'enfance et à la famille, les terres et le développement économique et les programmes de logement et d'infrastructure du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. SAC a été créé par la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, qui est entrée en vigueur en juillet 2019.

Depuis sa création en 2017, SAC travaille avec des partenaires autochtones selon les principes de collaboration et d'élaboration conjointe. Dans le présent rapport, lorsque l'élaboration conjointe est mentionnée, il est important de noter que les partenaires autochtones ont formulé des attentes en matière d'élaboration conjointe, y compris des principes et des pratiques exemplaires, que le Ministère s'efforce de reconnaître et de respecter. Dans tous ses efforts, SAC s'assure que la recherche de résultats s'harmonise avec les aspirations de réconciliation présentées dans les [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation \(CVR\)](#)ⁱ et dans les [appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#)ⁱⁱ et que les résultats sont fondés sur la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#)ⁱⁱⁱ. Les articles précis soutenus par les engagements de SAC sont liés à chaque responsabilité essentielle énoncée dans le cadre de présentation de rapports à la fin de ce document.

Le travail fondamental de SAC repose sur les engagements pris à l'égard des peuples autochtones dans les domaines de la santé, des services à l'enfance et à la famille, de l'éducation, des infrastructures et de l'environnement, du développement économique et de la gouvernance. Pour 2022-2023, les résultats sont présentés en fonction des quatre responsabilités essentielles du Ministère, soit les services et prestations aux individus, les services de santé et les services sociaux, les services de gouvernance et de développement communautaire, et les services autodéterminés par les Autochtones. Toutefois, au cours de l'année, SAC s'est penché sur sa structure et l'harmonisation de ses programmes à l'interne afin d'évaluer la manière de combler plus efficacement les lacunes en matière de politiques, de programmes et de données et de mieux répondre aux besoins de transfert des responsabilités ministérielles vers les communautés autochtones. Par conséquent, un nouveau cadre ministériel des résultats a été élaboré afin de créer une base pour améliorer systématiquement la valeur et l'efficacité des programmes et des services ministériels. Le cadre ministériel des résultats renouvelé sera introduit en 2023-2024, faisant de 2022-2023 la dernière année de présentation de rapports en vertu du cadre actuel. La nouvelle structure du cadre ministériel des résultats soutient l'évolution des mesures relatives aux politiques et aux programmes du gouvernement du Canada concernant la reconnaissance et la promotion des priorités des Premières Nations, des Inuit et des Métis, en passant à une responsabilité essentielle unique axée sur le mieux-être et l'autodétermination des Autochtones.

Bien que la structure du cadre ministériel des résultats du Ministère ait changé, l'engagement à faire progresser son mandat reste le même. SAC continuera à veiller à ce que les personnes autochtones

admissibles aient accès aux services, à combler les lacunes socioéconomiques et les facteurs sociaux qui ont des répercussions sur la santé et le mieux-être des Autochtones, et à collaborer et coopérer avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre le transfert progressif de la prestation de services aux organisations autochtones pour soutenir l'autodétermination.

Principaux résultats

En 2022-2023, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions cumulatives sur des priorités concurrentes, plusieurs Premières Nations n'ont pas pu consacrer le temps et les ressources en personnel nécessaires aux activités de mesure du rendement et à l'élaboration conjointe d'objectifs. Bien que les données disponibles soient insuffisantes pour permettre à SAC de rendre compte de certains indicateurs, des progrès ont tout de même été réalisés dans la mise en œuvre de nombreuses priorités interconnectées. Vous trouverez ci-dessous des exemples mis en évidence dans le mandat de la ministre.

- ▶ Poursuite du soutien aux communautés autochtones dans leur réponse à la **COVID-19 avec un changement d'orientation vers le rétablissement**. En 2022-2023, un total de 240,5 millions de dollars a été alloué à SAC pour le [Fonds de soutien aux communautés autochtones](#)^{iv} et la réponse continue à la pandémie, tandis que 218 millions de dollars ont été fournis pour des réponses ciblées en matière de santé publique dans les réserves par le biais du Fonds de santé publique COVID-19.
- ▶ Efforts de **mise en œuvre intégrale du principe de Joyce** et de **lutte contre le racisme envers les Autochtones** dans les systèmes de santé du Canada, en soutenant l'élaboration conjointe d'une **loi sur la santé des Autochtones** fondée sur les distinctions. Cela consiste à s'attaquer aux stéréotypes et aux préjugés raciaux qui continuent de nuire aux personnes et aux communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Le 28 septembre 2022 a marqué la deuxième année depuis la mort de Joyce Echaquan. La mort tragique et évitable de Joyce [alors qu'elle cherchait à recevoir des soins médicaux] témoigne de l'urgence de poursuivre ce travail important. La phase de discussion avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis s'est achevée à l'automne 2022, dans le but d'introduire une nouvelle législation d'ici l'hiver 2024.
- ▶ Investissement dans une **stratégie de santé mentale et de mieux-être** fondée sur les distinctions, y compris 650 millions de dollars alloués à des programmes de mieux-être mental dirigés par des Autochtones, adaptés à la culture et communautaires qui permettent aux bénéficiaires du financement d'investir dans leurs équipes de mieux-être mental et de les perfectionner selon leurs besoins et leurs priorités. SAC a continué à soutenir les survivants et les familles des Premières Nations dans leur processus de guérison des traumatismes intergénérationnels et des répercussions permanentes des pensionnats.
- ▶ Des progrès ont été faits en ce qui a trait à la mise en œuvre de la **Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis**. Cette année est la troisième année d'un engagement quinquennal de 542 millions de dollars destiné à aider les groupes, les communautés et les peuples autochtones à se préparer à exercer leur compétence en vertu de cette loi. Au 31 mars 2023, 135 millions de dollars avaient été investis dans 268 propositions concernant le renforcement des capacités afin d'aider les corps dirigeants autochtones à se préparer activement à l'exercice de leur compétence. Au total, six accords de coordination et un accord bilatéral relativement à l'exercice de l'autorité législative sur la prestation de services à l'enfance et à la famille ont été conclus.

- ▶ **La réforme du système des services à l'enfance et à la famille** pour les enfants des Premières Nations, des Inuit et des Métis a progressé grâce à une collaboration constructive et à des mécanismes de participation à la gouvernance fondés sur les distinctions. Douze groupes ont été financés pour organiser des mécanismes de participation à la gouvernance et, en mars 2023, 56 séances avaient été organisées. Un total de 3,8 millions de dollars a été alloué pour soutenir les mécanismes de participation à la gouvernance en 2022-2023.
- ▶ L'indemnisation juste et équitable des **personnes lésées par le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations** a progressé. Un accord de règlement final révisé portant sur le sous-financement discriminatoire des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et sur les personnes touchées par l'application restreinte du principe de Jordan par le gouvernement fédéral, pour un montant de plus de 23 milliards de dollars, a été conclu en avril 2023 entre le Canada, l'Assemblée des Premières Nations et les demandeurs des recours collectifs Moushoom et Trout. La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations a également soutenu l'accord de règlement.
- ▶ Des progrès ont été réalisés pour combler l'**écart en matière d'infrastructures** entre les communautés autochtones et non autochtones au Canada d'ici 2030. De 2016 à mars 2023, des fonds ciblés de 9,89 milliards de dollars ont été investis dans 9 341 projets d'infrastructure pour les Premières Nations, notamment :
 - 1 206 projets concernant l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées;
 - la construction, la rénovation ou l'amélioration de 19 613 logements;
 - 301 projets scolaires, dont 68 nouvelles écoles;
 - 283 projets en santé, y compris la construction ou la rénovation de 79 établissements de santé;
 - 1 667 projets visant à soutenir d'autres infrastructures communautaires, allant des routes et des ponts à la protection contre les incendies, en passant par les installations culturelles et récréatives.
- ▶ Adoption d'une approche intégrée pour éliminer tous les **avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves**, en veillant à ce que des investissements à long terme soient mis en œuvre pour éviter que de nouveaux avis concernant la qualité de l'eau potable ne soient émis et que les avis à court terme ne deviennent des avis à long terme. De novembre 2015 au 31 mars 2023, 138 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves. SAC a également progressé dans l'élaboration d'une nouvelle proposition de loi sur l'eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations, en consultation avec ces dernières, et a signé le premier accord de service d'approvisionnement en eau autochtone du pays avec l'Atlantic First Nations Water Authority.
- ▶ Renforcement de la prestation de services et de la gouvernance des quatre piliers de **la gestion des urgences**, à savoir l'intervention, le rétablissement, l'atténuation et la préparation. Les collaborations avec les partenaires ont conduit à l'élaboration de plans régionaux spécifiques pour développer de nouveaux accords multilatéraux de services de gestion des urgences entre le ministère, les Premières nations, les provinces et les territoires. La gouvernance de la gestion des urgences a été améliorée grâce à la renégociation de l'accord de collaboration sur la gestion des urgences avec le gouvernement national des Tsilhqot'in en Colombie-Britannique, au financement accordé aux conseils tribaux et aux organisations représentant les Autochtones en Saskatchewan

et au Manitoba pour développer de nouvelles visions de la gestion des urgences, et au lancement d'un modèle de gouvernance à commandement conjoint avec les partenaires des Premières Nations en Ontario pour rationaliser les processus de prise de décision et d'intervention en cas d'urgence.

- ▶ Des progrès ont été réalisés en renforçant la prospérité économique dans les communautés autochtones grâce à la création réussie d'un guichet unique permanent, permettant ainsi à tous les entrepreneurs, entreprises et communautés autochtones d'accéder au financement de la famille fédérale dans tous les secteurs de l'économie par la création de postes de **navigateur pour les entrepreneurs autochtones**. En 2022-2023, les services de navigation pour les entreprises autochtones ont reçu un total de 195 demandes.
- ▶ SAC a continué à **investir dans des initiatives de renforcement des capacités** comme la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Les leçons tirées permettent de mettre en œuvre des dispositions en matière de financement plus souples et plus stables, lesquelles sont nécessaires aux futures initiatives de transfert, tout en poursuivant le travail pour combler les écarts socioéconomiques entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones. À la fin de 2022-2023, la subvention de 10 ans de la nouvelle relation financière avait été adoptée par environ 20 % des Premières Nations, représentant un total de 130 communautés des Premières Nations (contre 117 en 2021-2022), avec plus d'un milliard de dollars en paiements de transfert.
- ▶ Le Ministère a soutenu les processus menés par les Premières Nations pour s'**affranchir de la Loi sur les Indiens** par la mise en œuvre d'une loi visant à remédier à des inégalités précises liées à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- ▶ A contribué à faire **progresser les priorités des communautés dans les domaines qui leur tiennent à cœur**, comme en atteste la signature historique de l'accord régional sur l'éducation du Conseil de l'éducation des Premières Nations en juillet 2022.
- ▶ SAC a continué à collaborer avec ses partenaires et les communautés pour améliorer l'accès à des services de qualité, les conditions socioéconomiques, la qualité de vie et la sécurité des communautés autochtones et des populations diversifiées qui les composent. Pour tous les programmes nouveaux et existants, le Ministère a continué de systématiser l'analyse comparative entre les sexes plus afin d'améliorer la prise en compte des répercussions des programmes sur les communautés et les peuples autochtones, y compris l'utilisation de données socioéconomiques ventilées et d'autres types de preuves dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du rendement des initiatives. La collaboration et le partage d'informations avec les partenaires autochtones étaient également essentiels pour intégrer les facteurs de diversité dans la conception des programmes et des services. Ce n'est qu'en collaborant que l'on pourra élaborer des stratégies de données fondées sur les distinctions qui favorisent des politiques réactives et adaptées à la culture permettant de combler les écarts socioéconomiques et de lutter contre les inégalités.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints de SAC, consultez la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

Responsabilité essentielle – Services et prestations aux individus

I. Description

Ces services et prestations sont majoritairement offerts directement aux Autochtones par le Ministère. Ils comprennent, en plus d'autres services et prestations, les soins cliniques individuels pour les Premières Nations et les Inuit et la couverture de prestations liées à la santé, comme les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de la vue. Le Ministère a également la responsabilité de déterminer l'admissibilité au registre des Indiens et de délivrer différentes preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut indien, qui peut être utilisé pour accéder à divers programmes et services.

II. Résultats

En 2022-2023, le parcours de SAC a été marqué par l'engagement d'atteindre deux résultats fondamentaux concernant la qualité et la rapidité des prestations et les services offerts aux individus, ainsi que les services qui contribuent aux résultats en matière de santé, chacun étant fermement lié au mieux-être et à la reconnaissance des Autochtones. Le gouvernement du Canada reconnaît que l'état actuel de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct de politiques coloniales passées qui persistent. Les activités de SAC en 2022-2023 visaient à contribuer humblement à la réparation par des résultats qui soutiennent les efforts de réconciliation.

Un exemple de cet engagement est la promesse du gouvernement de mettre en œuvre le principe de Joyce de façon intégrale et de guider l'élaboration conjointe d'une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions. Depuis 2021, SAC travaille avec des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi qu'avec les provinces et les territoires (le cas échéant), pour élaborer conjointement des mesures législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions afin d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité, adaptés à la culture, sûrs et équitables, en tenant compte de la diversité au sein de ces groupes et entre eux. Un rapport « Ce que nous avons entendu » a été publié en janvier 2023 à la suite de consultations avec des partenaires, résumant ce que pourrait impliquer une législation en matière de santé fondée sur la distinction. Le budget 2021 a annoncé 126,7 millions de dollars sur trois ans pour lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada, conformément aux principes de la DNUDPA sur l'égalité des droits pour les personnes autochtones et à l'appel à la justice pour les FFADA en ce qui concerne les services de santé. À ce jour, SAC a financé 148 projets et initiatives menés par des autochtones dans toutes les régions, distinctions et professions afin de renforcer les capacités, d'accroître la sécurité culturelle, d'améliorer la navigation dans le système de santé et de favoriser des relations efficaces pour éliminer le racisme anti-autochtone dans le domaine de la santé.

NOUVEAUTÉ

Le [projet de loi C-38 – Loi modifiant la Loi sur les Indiens](#) (nouveaux droits à l'inscription) a été présenté en décembre 2022 comme un pas en avant sur la voie de la réconciliation.

Ces modifications proposées, ainsi que les modifications précédentes comme le projet de loi S-3 (Éliminer les iniquités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription [2019]), répondent aux appels à la justice pour les FFADA en éliminant la discrimination fondée sur le sexe et en garantissant l'égalité des droits pour les hommes, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+. Ces modifications ouvrent la voie à une véritable équité et à un consentement éclairé, conformément à la DNUDPA.

En 2022-2023, SAC a poursuivi sa mobilisation auprès des partenaires et des communautés autochtones en réponse à la pandémie de COVID-19. Un montant de 240,5 millions de dollars a été distribué par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux communautés autochtones en utilisant une combinaison de trois modèles de distribution pour allouer des fonds aux bénéficiaires admissibles : des allocations directes aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis en utilisant une méthodologie de formule de financement ; une approche fondée sur les propositions et les besoins pour tous les groupes fondés sur des distinctions, ouverte aux communautés et organisations autochtones en milieu urbain et hors réserve ; et des allocations de fonds d'urgence pour répondre rapidement aux pressions aiguës, telles que les épidémies. Cette approche dirigée par les Autochtones a contribué à de meilleurs résultats dans la lutte contre la COVID-19, reflétant l'harmonie entre les connaissances autochtones et les soins de santé modernes.

Le Ministère a soutenu les appels à la justice pour les FFADA et s'est efforcé de combler les lacunes en matière de santé en améliorant l'accès aux services de santé primaires et buccodentaires pour les membres des Premières Nations et les Inuit vivant dans des communautés éloignées et isolées. De même, la portée nationale du programme de prestations supplémentaires en santé, qui couvre les biens et services essentiels liés à la santé, a soutenu les appels à l'action de la CVR en éliminant les obstacles juridictionnels et en améliorant l'accessibilité pour les membres des Premières Nations inscrits et les Inuit reconnus, quel que soit leur lieu de résidence.

Résultat ministériel 1 : Des services de qualité et en temps opportun sont fournis directement aux Autochtones

En 2022-2023, les besoins accrus de services de santé de qualité et en temps opportun pour les peuples autochtones, SAC a continué à soutenir les communautés dans les domaines des soins primaires et de la santé publique. Afin de fournir un soutien fondé sur les distinctions, SAC a alloué 190,5 millions de dollars du budget 2022 par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux communautés autochtones pour aider les communautés et les organisations autochtones à atténuer les impacts continus de la COVID-19. En août 2022, un financement supplémentaire de 50 millions de dollars a été accordé pour compléter le Fonds de soutien aux communautés autochtones, ce qui porte le financement total du budget 2022 à 240,5 millions de dollars.

En 2022-2023, SAC a également reçu 268 millions de dollars de financement destiné à la santé publique pour assurer des soins de santé de qualité dans les communautés des Premières Nations éloignées et isolées dans les réserves. Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, ce financement a permis de soutenir les mesures des communautés des Premières Nations en réponse à la pandémie, en accordant la priorité au déploiement des vaccins et des doses de rappel, au dépistage et à la capacité de pointe pour les besoins médicaux urgents et les éclosions, y compris celles causées par des variants émergents ou des maladies respiratoires en circulation commune.

Afin de poursuivre l'objectif global de prestation de services de qualité et en temps opportun, le Ministère a continué à améliorer l'accès des clients aux prestations supplémentaires en santé par l'entremise du [Programme des services de santé non assurés](#)^v. Le Ministère a traité avec succès 98 % des demandes de couverture de médicaments dans les 24 heures, conformément aux normes de service. Bien que des difficultés externes, comme des pannes de courant et des problèmes de connectivité, aient empêché d'atteindre l'objectif de 100 %, les résultats indiquent une tendance positive à répondre selon des normes de service élevées au cours des trois dernières années. Même si les taux d'utilisation du programme n'ont pas changé de manière importante en 2022-2023, le Ministère a atteint son objectif en veillant à ce que 74 % des membres admissibles des Premières Nations et des Inuit reçoivent au moins une prestation de santé non assurée au cours de l'année. SAC continuera à surveiller ce taux afin d'évaluer l'amélioration de l'accès aux prestations de santé non assurées. L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations constitue une mesure

supplémentaire de la qualité des services de santé. Cette enquête est menée tous les cinq ans et fournit des données déterminées par des membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves et les communautés du Nord et qui ont eu des expériences positives en matière de soins de santé, ce qui permet d'améliorer la prévention, le traitement et les résultats cliniques. Les dernières données disponibles datent de 2015, où 55,2 % des personnes interrogées ont répondu avoir eu des expériences positives. SAC continuera à surveiller ces aspects à l'aide de futures enquêtes menées par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations afin d'atteindre l'objectif de 57 % d'ici mars 2028.

Au-delà des services de santé, SAC a poursuivi ses efforts en vue d'offrir des services de qualité et en temps opportun aux clients pour l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En 2022-2023, il y a eu une augmentation considérable de 53 % des demandes de certificat sécurisé de statut indien, pour un total de 96 000 demandes reçues (63 000 reçues en 2021-2022). SAC a traité 87,5 % des demandes dans le délai de 16 semaines des normes de service, mais en raison de la levée des mesures mises en place pour gérer les restrictions liées à la COVID-19, il y a eu une accumulation de demandes pour lesquelles les normes de service n'ont pas été respectées, et nous n'avons pas pu atteindre l'objectif de 90 %. Pour faciliter l'accès des clients qui présentent des demandes, SAC a établi des partenariats de confiance avec 20 organisations dirigées par des Autochtones en milieu urbain, comme le Centre d'amitié autochtone de Maniwaki. De plus, 12 380 demandes de certificat sécurisé de statut indien et environ 9 227 cartes de statut ont été traitées de cette manière. Ce nombre continuera de croître au fur et à mesure que de nouveaux partenaires seront recrutés. À partir de 2023-2024, le Ministère continuera également à améliorer les normes de service en passant d'un délai de 16 à 12 semaines.

Le Ministère s'est efforcé de garantir la qualité et la rapidité des services par les moyens suivants :

- Promotion de l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone et amélioration de la qualité et de la cohérence des services de santé fournis aux communautés des Premières Nations et des Inuit dans le cadre d'initiatives de formation.
- Soutien à l'accréditation de postes de soins infirmiers primaires par l'évaluation des normes et l'élaboration de mesures de soutien à l'accréditation dirigées par des Autochtones pour les organisations de santé communautaire et les organisations de soins de longue durée et de soins continus.
- Poursuite du dialogue avec l'Assemblée des Premières Nations sur la santé numérique par l'intermédiaire du Conseil en santé numérique des Premières Nations, mise en œuvre du Cadre de santé numérique des Premières Nations et des recommandations issues des évaluations, élargissement des rôles des administrateurs du registre des Indiens et élaboration de la solution d'application numérique.
- Essai d'une solution de suivi de la gestion des incidents qui porte à la fois sur la sécurité des patients et la sécurité du personnel infirmier. Cette solution électronique devrait permettre de réduire la redondance des rapports, d'éliminer les risques d'erreur humaine et de fournir des données nationales précises et nécessaires sur la sécurité des patients et du personnel infirmier dans les communautés des Premières Nations.

Résultat ministériel 2 : Les services de santé livrés aux Autochtones contribuent à l'amélioration des résultats de santé

En 2022-2023, SAC a continué à utiliser l'état de santé autodéclaré pour mesurer les progrès fondés sur les distinctions vers des résultats positifs en matière de santé. Les états de santé autodéclarés constituent une mesure fiable et valable qui peut être plus efficace que les mesures cliniques pour prédire les comportements de recherche d'aide et l'utilisation des services de santé. L'objectif est d'atteindre 44 % des membres des

Premières Nations et des Inuit qui déclarent être en très bonne ou en excellente santé d'ici mars 2028. Cet objectif a été déterminé selon les résultats de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations de 2015-2016 (37,8 %) et de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (36,9 %). SAC continuera à suivre cette évolution dans le cadre des futures enquêtes menées par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations et de l'Enquête nationale sur la santé des Inuits.

La qualité des résultats en matière de santé est étroitement liée à la qualité des services de santé offerts. Dans le but de faire progresser le mandat de SAC consistant à mettre en œuvre le principe de Joyce de façon intégrale et à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé au Canada, un processus de mobilisation complet mené par des voix autochtones a eu lieu de l'hiver 2021 à l'automne 2022 pour guider l'élaboration conjointe d'une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions. Ce processus comprenait la mobilisation auprès d'organisations de femmes autochtones et d'organisations 2ELGBTQI+¹. En janvier 2023, les conclusions ont été regroupées dans un [rapport national intitulé « Ce que nous avons entendu »](#)^{vi} afin de résumer les précieuses contributions des partenaires autochtones.

SAC a également veillé à ce que les services de santé fournis aux peuples autochtones contribuent à des résultats en matière de santé ancrés dans la sécurité culturelle en organisant le quatrième dialogue national sur les données en janvier 2023, et en soutenant 148 projets dirigés par des Autochtones visant à éliminer le racisme envers les Autochtones dans les services de santé, toutes régions, distinctions et professions confondues. Le Ministère a également élaboré des politiques visant à améliorer la sécurité des professionnels de la santé dans les postes de soins infirmiers éloignés et isolés.

III. Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) est une composante essentielle des programmes de santé, car elle permet de cibler et de combler les lacunes rencontrées dans les services par les peuples autochtones du Canada, de sorte que des améliorations puissent être apportées, ce qui se traduit par des résultats en matière de santé meilleurs et plus inclusifs. SAC a intégré l'ACS Plus dans l'analyse et l'interprétation de ses résultats dans le cadre de la responsabilité essentielle des services et prestations aux individus par les moyens suivants :

- Formation du personnel infirmier en soins tenant compte des traumatismes afin qu'ils puissent reconnaître les clients susceptibles d'avoir subi des traumatismes intergénérationnels, ce qui leur permet de fournir le traitement et de gérer les médicaments efficacement.
- Le personnel infirmier de SAC a reçu une formation lui permettant d'offrir des soins adaptés à la culture aux femmes enceintes, ainsi que des soins postnataux. Ces soins sont offerts en tenant compte des différences de traditions culturelles en matière d'accouchement et des difficultés liées au fait de devoir quitter sa communauté d'origine pour accoucher dans un environnement inconnu. Le personnel infirmier et le personnel des centres de santé aident également les familles en intégrant, dans la mesure du possible, le soutien à la famille et aux proches, ainsi que les traditions culturelles.
- Soutien à plusieurs projets liés à la profession de sage-femme, qui ont donné lieu à :
 - Le premier accouchement assisté par une sage-femme dans la Première Nation de Sturgeon Lake en Saskatchewan depuis plus de 50 ans en février 2022. La communauté accueille l'un des projets de démonstration originaux financés par le budget 2017 et reçoit maintenant un financement continu. La communauté reçoit également un financement du budget 2021 qui a

¹ Plusieurs formes de cet acronyme existent, mais par souci de cohérence, seul l'acronyme « 2ELGBTQI+ », qui respecte la norme du gouvernement du Canada, sera utilisé, étant entendu que toutes les autres identités qui peuvent sembler exclues sont incluses dans le « + ».

- soutenu la planification et la conception préalables à la construction d'une maison de naissance autonome.
- Le déploiement réussi de deux nouveaux programmes communautaires de formation de sages-femmes financés par le budget 2021. Les étudiantes en sont à la première année de leur programme de formation de cinq ans (Innus du Labrador et Cris de la baie James).
 - L'expansion de la capacité de formation dans deux programmes communautaires existants (Six Nations et Nunavik) financée par le budget 2021, permettant à des apprentis supplémentaires de travailler aux côtés de sages-femmes autochtones.
 - L'achat d'un véhicule récréatif grâce au financement du budget 2021 pour les Six Nations, qui ont mis en place un programme de sages-femmes indigènes reconnu au niveau national pendant des décennies. Le camping-car est utilisé comme site mobile de prestation de services de soins primaires, se déplaçant dans les communautés pour être aménagé en espace d'accouchement afin que les familles disposent d'un cadre de vie adapté et sûr lorsqu'elles souhaitent accoucher à la maison.
- La couverture des services de santé non assurés a été maintenue pour divers groupes de clients admissibles, y compris les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre et divers groupes d'âge des Premières Nations et des Inuit. Les exemples comprennent les prestations principalement utilisées par les personnes qui s'identifient comme des femmes (p. ex. les médicaments au cas par cas pour les traitements de fertilité assistée), les prestations propres à l'âge (p. ex. les biberons et tétines spécialisés pour les enfants ayant des besoins d'alimentation complexes), les prestations propres à l'état de santé (p. ex. 40 nouveaux médicaments pour le traitement de problèmes de santé comme l'asthme, les migraines, l'ostéoporose, le psoriasis, le diabète, la fibrose kystique, le VIH, le cancer, les maladies du cœur et la maladie de Parkinson), et les prestations pour les personnes en situation de handicap (p. ex. l'élargissement de l'admissibilité à une gamme plus large d'appareils auditifs et l'amélioration de la couverture pour les aides optiques pour malvoyants, les prothèses oculaires et les conformateurs pour les yeux).

Des résultats supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire de l'ACS Plus](#).^{vii}

IV. Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

Les programmes dispensés par SAC soutiennent les efforts déployés par le Canada pour mettre en œuvre le [Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies](#)^{viii} et les [objectifs de développement durable](#)^{ix} (ODD), y compris les ambitions et les cibles du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Les services et prestations de santé fournis dans le cadre de cette responsabilité essentielle soutiennent l'[ODD 3 – Bonne santé et bien-être](#)^x et l'ambition du CIC « Le Canada prévient les causes de décès prématurés » par les moyens suivants :

- La poursuite de la prestation de services de soins infirmiers primaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 50 postes de soins infirmiers des Premières Nations (non transférés) éloignés et isolés du Canada.
- L'organisation du Sommet national sur le mieux-être mental des Autochtones en septembre 2022, qui a servi de forum pour partager les pratiques exemplaires et créer de nouvelles collaborations afin d'améliorer les services de mieux-être mental pour les Autochtones, et qui témoigne d'une collaboration et d'un dialogue ouverts.

SAC a également contribué à l'[ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces](#)^{xi} en continuant à collaborer avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour s'attaquer à la discrimination systémique en santé, en s'inspirant du principe de Joyce. Le ministère a soutenu 148 projets menés par des

partenaires autochtones pour lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à des services de santé adaptés à la culture, notamment ceux destinés aux femmes autochtones, aux personnes 2ELGBTQI+ et aux personnes vivant dans des conditions de marginalisation.

Des résultats supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable](#).^{xii}

V. Innovation

SAC a mis en œuvre des innovations dans le domaine des services et des prestations aux individus en modernisant les processus de services d'inscription au statut, en adoptant une approche axée sur le client et en renforçant la capacité numérique. Cela consiste à concentrer toutes les activités et transactions liées à un client dans un outil en ligne unique et complet, la solution de services d'applications numériques en ligne. La version bêta de cet outil est actuellement utilisée par les bureaux régionaux pour fournir une option de demande numérique pour le certificat sécurisé de statut indien, en vue d'élargir la base d'utilisateurs et les fonctionnalités dans l'année à venir.

Cet outil a d'abord été déployé dans la région de la Colombie-Britannique en décembre 2022, puis en Alberta en janvier 2023 et au Québec en février 2023. Notamment, depuis le lancement du nouvel outil, le temps de traitement moyen des demandes a été réduit à moins de 10 minutes. Des améliorations continues sont apportées chaque mois pour affiner les performances et les fonctionnalités du système. En comparaison, avant le lancement de la solution de services d'applications numériques, la durée des rendez-vous était plus longue (de 30 à 45 minutes).

Grâce à ces mesures, SAC reste déterminé à poursuivre des améliorations continues qui sont axées sur le client et qui profitent aux Autochtones et à leurs communautés.

VI. Principaux risques

En 2022-2023, SAC a géré efficacement les risques associés aux services et prestations aux individus, en mettant l'accent sur le mieux-être des personnes et des communautés autochtones. SAC a réussi à atténuer le risque de perturbations potentielles causées par la persistance de la pandémie de COVID-19 dans la reprise des services de santé. Ce résultat a été obtenu grâce à l'allocation stratégique de fonds pour améliorer les infrastructures, permettant ainsi des activités opérationnelles sécuritaires malgré les difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement et aux retards de financement.

De plus, grâce à l'application de 5 contrats et de 11 offres permanentes, SAC a pu augmenter son personnel infirmier interne de 29 308 jours de service infirmier et de 5 009 jours de service paramédical afin de maintenir les services aux patients dans 50 communautés éloignées et isolées des Premières Nations et d'éviter le retrait des services infirmiers de soins primaires en raison de la capacité.

SAC s'est attaqué au risque d'un accès limité aux nouvelles technologies pour les services de santé et d'inscription, en particulier dans les communautés confrontées à des contraintes d'infrastructure. Les difficultés liées à l'accès physique restreint, à la connectivité à large bande limitée et à d'autres obstacles ont été reconnues. Pour remédier à cette situation, SAC a introduit la solution d'application numérique pour le certificat sécurisé de statut indien. Le Ministère s'efforce d'élargir la base d'utilisateurs et les fonctionnalités de la solution, notamment en passant aux demandes en ligne pour l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Il a également amélioré l'accès et le soutien technique aux administrateurs et aux utilisateurs pour permettre une utilisation plus efficace des solutions numériques. Grâce à ces efforts, SAC a joué un rôle dans le mieux-être des communautés et des personnes autochtones en facilitant les services de santé et en adoptant des solutions fondées sur la technologie.

Afin de réduire le risque dans le domaine des demandes de remboursement, le programme des prestations de santé non assurées s'est efforcé de confirmer que les demandes sont conformes aux exigences de responsabilité ainsi qu'aux conditions du programme, en supervisant un programme de vérification des demandes de remboursement (géré par son service externe de traitement des demandes de remboursement). Ces activités de vérification des demandes comportent cinq volets, à savoir :

- Le programme de vérification quotidienne des demandes de remboursement, qui examine un échantillon défini de demandes de remboursement soumises par les prestataires le jour suivant leur réception.
- Le programme de confirmation des clients, dans le cadre duquel un courrier mensuel est envoyé aux clients pour confirmer la réception des services qui ont été payés en leur nom.
- Le programme de vérification des demandes sur place, qui consiste à sélectionner un échantillon de demandes en vue d'une validation administrative avec les dossiers du prestataire par le biais d'une visite sur place.
- Le programme de vérification des réclamations au bureau, qui consiste également à sélectionner un échantillon de réclamations en vue d'une validation administrative avec les dossiers d'un prestataire, mais qui est mené à distance.
- Le programme de recouvrement financier, qui consiste en une évaluation ciblée du recouvrement.

VII. Résultats atteints

Le tableau ci-dessous montre, pour les services et prestations aux individus, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2022-2023 ainsi que les résultats réels obtenus au cours des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel 1 :

Des services de qualité et en temps opportun sont fournis directement aux Autochtones

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Pourcentage d'adultes des Premières Nations qui jugent bonne ou excellente la qualité des services de santé fournis dans leur communauté	57 %	Mars 2028	55,2 %	55,2 %	55,2 % ¹
Pourcentage de demandes d'approbation préalable pour la couverture de médicaments traitées dans les 24 heures	100 %	Mars 2023	98,4 %	98 %	98 %
Pourcentage de la population admissible des Premières Nations et des Inuit qui a bénéficié d'au moins une prestation pour services de santé non assurés au cours d'une année	74 %	Mars 2023	67,1 %	72,1 %	74 % ²
Pourcentage de demandeurs admissibles qui ont reçu un certificat sécurisé de statut indien dans les 16 semaines suivant la date de la demande ³	90 %	Mars 2023	92 %	95,26 %	87,58 % ⁴

1- Dernières données disponibles de l'Enquête régionale sur la santé 2015-2016.

2- Ces données comprennent des dénombrements de demandeurs distincts pour cinq types de prestations pour services de santé non assurés : services pharmaceutiques, fournitures et équipements médicaux, soins dentaires, soins de la vue et santé mentale. En raison des limites du système et des données, les demandeurs de prestations de transport pour raison médicale n'ont pas été inclus dans cette analyse.

3- Les normes de service de l'indicateur ont été recadrées à 12 semaines à partir de 2023-2024.

- 4- En 2022-2023, le nombre de demandes reçues a augmenté de 53 % en raison de la levée des mesures sanitaires liées à la COVID-19 et des mesures ministérielles temporaires correspondantes encourageant l'acceptation des cartes expirées pendant les fermetures prolongées des bureaux régionaux et des bureaux des conseils de bande. Cela a entraîné une accumulation de demandes dépassant les normes de service au moment de leur traitement, ce qui a nui à l'atteinte de la cible de 90 %.

Résultat ministériel 2 :

Les services de santé livrés aux Autochtones contribuent à l'amélioration des résultats de santé

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Pourcentage d'adultes des Premières Nations ayant déclaré être en très bonne ou en excellente santé	44 %	Mars 2028	37,8 %	37,8 %	37,8 % ¹
Pourcentage d'adultes inuits ayant déclaré être en très bonne ou en excellente santé	44 %	Mars 2028	36,9 %	36,9 %	36,9 % ²

1- Dernières données disponibles de l'Enquête régionale sur la santé 2015-2016.

2- Dernières données disponibles de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017.

Les renseignements sur le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiii}

VIII. Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous montre, pour les services et prestations aux individus, les dépenses budgétaires de 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
2 570 793 254	2 570 793 254	2 631 420 587	2 435 713 923	(135 079 331)

Les renseignements sur les ressources financières liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiv}

IX. Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
1 704	1 824	120

Les renseignements sur les ressources humaines liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xv}

Responsabilité essentielle – Services de santé et services sociaux

I. Description

Ces services sont principalement offerts en partenariat avec les communautés et organisations autochtones, les provinces, les territoires et les organismes. Ensemble, ces services sont axés sur la santé et le mieux-être des Autochtones. Ils comprennent des services de santé visant à renforcer les communautés autochtones dans des domaines comme les modes de vie sains, la lutte contre les maladies transmissibles, le développement sain des enfants et les soins communautaires. Ils comprennent également des services sociaux qui mettent l'accent sur les enfants et les familles, incluant des services d'éducation de la maternelle jusqu'à l'enseignement postsecondaire.

II. Résultats

SAC reconnaît que l'établissement d'une nouvelle relation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis repose sur la reconnaissance des droits, le respect et le partenariat. Il s'agit d'un processus en constante évolution qui nécessite un engagement, une attention, une mobilisation et un suivi continu. Dans cette optique, SAC a cherché à développer et intégrer les principes de la réconciliation par l'entremise de ses mesures visant à améliorer la santé des communautés autochtones, à fournir des services sociaux flexibles et réactifs et à assurer une éducation inclusive.

Tout au long de 2022-2023, SAC a maintenu son engagement à fournir un accès à des services de santé et de soutien culturel qui tiennent compte des traumatismes, en reconnaissant les préjudices physiques, mentaux, émotionnels et spirituels causés par les pensionnats, ainsi que les répercussions dévastatrices liées aux femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Ces services ont soutenu plusieurs personnes et communautés dans leur parcours vers la guérison, en leur donnant accès à des soutiens culturels importants comme le contact avec les Aînés et les guérisseurs traditionnels, à des soutiens émotionnels comme l'accès à des travailleurs de la santé et des pairs-conseillers autochtones formés, ainsi qu'à des services de consultation clinique en santé mentale, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence.

Le budget 2022 prévoyait des fonds pour des initiatives de mieux-être mental qui sont au cœur du processus douloureux d'enquête et de localisation des sépultures anonymes et de commémoration des enfants disparus sur les anciens sites des pensionnats indiens. Ce soutien témoigne de l'engagement continu en faveur de la guérison et du mieux-être. De nouveaux mécanismes ont été élaborés pour permettre l'accès aux services, lever les obstacles et soutenir les membres des communautés en leur offrant des services accessibles et appropriés. Des efforts ont été déployés dans le cadre de partenariats avec des organismes de prestation de services dirigés par des Autochtones et s'adressant aux femmes, aux jeunes et aux personnes 2ELGBTQI+ afin de mettre au point une formation spécialisée pour les fournisseurs de services. En mars 2023, plus de 385 communautés des Premières Nations et des Inuit (à l'exclusion des communautés soutenues par l'Autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique) avaient eu accès à 75 équipes de mieux-être mental interdisciplinaires, ainsi qu'à 82 sites de traitement par agonistes opioïdes offrant des services intégrés opérationnels.

Dans le domaine de la prévention de la violence familiale, SAC a répondu aux appels à la justice pour les FFADA en soutenant les refuges, les espaces sûrs, les maisons de transition, les maisons de deuxième étape et les services pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Cette démarche est conforme à l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans le cadre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*^{xvi} de protéger les femmes et les enfants autochtones de la violence et de la discrimination, en promouvant une approche complète en matière de protection. En 2022-2023, [l'Initiative de maisons](#)

[d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones](#)^{xvii} a soutenu la création de 22 refuges, logements de transition et projets à usage mixte supplémentaires, dont trois projets propres aux Inuit.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres a financé des projets qui répondent à des besoins identifiés par les communautés et qui ne seraient pas éligibles à d'autres sources de financement, et a permis aux bénéficiaires de tester de nouvelles approches. Par exemple, l'initiative a permis de financer des mesures de sécurité pour les femmes autochtones qui dépendent des taxis pour leurs déplacements au Yukon, et de soutenir une planification régionale plus large de la sécurité par Manitoba Keewatinowi Okimakanak.

Ces projets, parmi de nombreux autres financés par l'initiative Voies vers des communautés autochtones, ont nécessité une source de financement souple et pluriannuelle qui a permis aux bénéficiaires autochtones de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres approches holistiques de la sécurité communautaire.

La diversité des projets financés comprend des programmes parascolaires pour les jeunes, des initiatives de sécurité dans les rues et les transports, des activités terrestres, des programmes culturels et linguistiques, ainsi que des initiatives visant à soutenir spécifiquement la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres a soutenu les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA en favorisant l'autodétermination des communautés autochtones dans le but de concevoir des interventions de sécurité qui répondent à leurs besoins. Le Ministère a également aidé les communautés métisses à répondre aux appels au Miskotahâ en fournissant des programmes adaptés qui ont amélioré la sécurité et le mieux-être tout en favorisant l'inclusion et la résilience. En 2022-23, l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres a soutenu des initiatives holistiques de sécurité et de bien-être des communautés autochtones en fournissant 23,6 millions de dollars de financement aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis et aux communautés autochtones urbaines pour 57 projets de sécurité et de bien-être des communautés, dont beaucoup se poursuivront au cours des trois prochaines années de l'initiative.

Conformément à l'approche participative de la DNUDPA, le Programme d'aide au revenu a collaboré avec l'Assemblée des Premières Nations et d'autres partenaires des Premières Nations pour définir les changements à apporter au programme afin de répondre

aux besoins précis des communautés et de soutenir l'autodétermination des Premières Nations. Cette collaboration a jeté les bases d'options stratégiques qui ont abouti à la résolution de l'Assemblée des Premières Nations adoptée en novembre 2022.

Le principe du contrôle de l'éducation par les Autochtones énoncé dans la DNUDPA et les appels à la justice pour les FFADA en faveur d'un accès équitable à l'éducation sont reconnus comme des moyens fondamentaux de protéger les droits des Autochtones. Les investissements dans l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations ont permis de progresser vers le contrôle de l'éducation par les Premières Nations grâce à des ententes régionales en matière d'éducation et à un cadre fondé sur une formule de financement dirigée par les Premières Nations. Ces investissements ont permis d'augmenter l'accès aux services de maternelle à temps plein de 11 % en 2022-2023.

Résultat ministériel 3 : Les personnes et communautés autochtones sont en meilleure santé

En 2022-2023, SAC a poursuivi ses démarches visant à améliorer les résultats en matière de santé pour les peuples et les communautés autochtones grâce à des mesures de santé publique dirigées par les communautés. Le Ministère a poursuivi ses efforts tout au long de la pandémie de COVID-19 pour soutenir les approches dirigées par les communautés et fondées sur les distinctions pour la prévention, l'éducation et la sensibilisation aux infections transmises sexuellement et par le sang.

La pandémie a eu des répercussions sur la disponibilité des ressources humaines en santé dans les centres de diagnostic et de traitement de la tuberculose. Il est probable que la pandémie ait également aggravé les taux de tuberculose qui étaient déjà élevés avant la pandémie dans les communautés inuites et des Premières Nations

par rapport au taux de tuberculose dans la population non autochtone née au Canada. La réaffectation des ressources de santé publique pour se concentrer sur la réduction des transmissions et des infections liées à la COVID-19, les restrictions de la santé publique, ainsi que les conditions de logements surpeuplés préexistantes ont entraîné des retards dans le diagnostic et le traitement de la tuberculose et une transmission accrue. Les rapports de surveillance ministérielle préliminaires pour 2021 et 2022 démontrent que les taux de tuberculose ont augmenté dans les communautés inuites et des Premières Nations, et que plusieurs communautés ont signalé des éclosions.

L'équipe d'intervention de la santé publique a aidé à répondre aux épidémies de tuberculose dans les communautés des Premières nations en apportant un soutien en personne et en fournissant une assistance technique :

- En maintenant un stock de rifapentine, un traitement de courte durée contre la tuberculose, afin d'assurer un accès rapide aux clients autochtones. En 2022, SAC a distribué 242 doses de rifapentine pour adultes aux communautés des Premières nations à partir de son inventaire.
- En travaillant avec Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, en collaboration avec Unitaïd, afin d'explorer des solutions de rechange pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels contre la tuberculose pour les communautés des Premières Nations et atténuer les délais associés à l'accès à la rifapentine.
- En investissant dans le développement d'outils intégrés de gestion des cas, de recherche des contacts et de données de surveillance de la tuberculose dans les communautés des Premières Nations, ce qui optimisera la rapidité et l'exhaustivité des soins de la tuberculose et contribuera à maîtriser les épidémies de tuberculose.
- En aidant une communauté éloignée des Premières Nations à accéder au test de libération de l'interféron gamma, tout en travaillant à la mise en place d'un accès au test rapide GeneXpert.
- En fournissant un financement accru aux communautés à forte incidence pour soutenir les activités du programme de lutte contre la tuberculose et les programmes de thérapie sous observation directe.
- En participant au groupe de travail sur la tuberculose pédiatrique de la Saskatchewan, au comité consultatif sur la tuberculose des Premières nations de la Saskatchewan et à la table de partenariat sur la tuberculose de la Saskatchewan afin de soutenir et de défendre le travail sur la tuberculose dans les communautés des Premières Nations de la Saskatchewan.

SAC continuera à remplir son mandat consistant à soutenir les approches propres aux Inuit pour améliorer les résultats en matière de santé publique, et en particulier l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat, en collaborant avec les Inuit et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le financement futur dans le cadre du budget 2023 prolongera les investissements du budget 2018 en allouant 16,2 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2023-2024, aux interventions contre la tuberculose dans les communautés inuites. Bien que les données sur les taux de tuberculose n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport, le programme Contrôle et gestion des maladies transmissibles continuera à suivre les taux de tuberculose chez les Premières Nations et les Inuit.

Le Ministère a continué à soutenir les organisations et les communautés autochtones dans la mise en œuvre de programmes et de services relatifs aux infections transmises sexuellement et par le sang. Il a soutenu les approches en matière de santé sexuelle fondées sur les soins tenant compte des traumatismes et les forces de l'Association des femmes autochtones du Canada, ainsi que [Tavva, la stratégie nationale inuite relative à la santé sexuelle](#)^{xviii} de Pauktuutit Inuit Women of Canada. De plus, l'initiative « Know Your Status » de SAC en Saskatchewan, qui comprend le dépistage, la réduction des méfaits et un soutien infirmier spécialisé, a touché 74 communautés en 2022-2023. Le Ministère a soutenu Community, Alliances & Networks pour lutter contre les infections transmises sexuellement et par le sang, comme le VIH et le sida, et a lancé un appel

de propositions pour le financement d'initiatives d'auto dépistage du VIH. Bien que les données les plus récentes sur les taux de VIH au Canada n'avaient pas été publiées par l'Agence de la santé publique du Canada au moment de la rédaction du présent rapport, le programme continuera à suivre la réduction des nouveaux cas chez les Premières Nations.

De plus, SAC a veillé à ce que les peuples et les communautés autochtones soient en meilleure santé par les moyens suivants :

LE SAVIEZ-VOUS?

Le budget 2022 a prévu 700 000 \$ sur quatre ans pour mettre en place un programme de bourses universitaires pour les étudiants autochtones qui souhaitent obtenir une certification en santé environnementale et publique.

- Le Fonds de soutien aux communautés autochtones a aidé les communautés et les organisations autochtones à atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19.
- Avec le passage à une phase de reprise endémique, le Fonds pour la santé publique COVID-19 s'est recentré sur les mesures de santé publique essentielles et urgentes dans les communautés des Premières nations, avant de prendre fin en mars 2023. Une stratégie de recrutement et de maintien en poste a été adoptée pour répondre au besoin crucial d'agents en santé environnementale et publique, en se concentrant sur les peuples autochtones et les femmes.
- SAC a fourni 16,97 millions de dollars pour aider les régions et les communautés à se préparer et à réagir aux urgences de santé publique et aux aspects sanitaires des urgences causées par des risques naturels ou accidentels. Cela comprend le soutien des plans d'intervention en cas de pandémie et des coordonnateurs de la gestion des urgences sanitaires régionaux.

Le Ministère a continué de financer des programmes communautaires de promotion de la santé et de prévention des maladies adaptés à la culture dans les communautés autochtones, soutenant 97 % des communautés des Premières Nations et des Inuit admissibles en 2022-2023, avec plus de 32 000 participants qui ont assisté à des activités d'éducation sur la nutrition.

Résultat ministériel 4 : Les Autochtones reçoivent des services sociaux qui répondent aux besoins de la communauté

Dans la prestation des services sociaux, SAC accorde beaucoup d'importance à une approche fondée sur l'égalité réelle, l'élaboration conjointe avec les dirigeants autochtones et la reconnaissance des distinctions pour répondre aux besoins précis des communautés, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci.

Le Ministère a continué à progresser dans la mise en œuvre complète de son mandat en lien avec la [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#)^{xix} (la Loi) et le soutien aux communautés autochtones dans l'élaboration de leurs propres modèles de services à l'enfance et à la famille. Cette année est la troisième année d'un engagement quinquennal de 542 millions de dollars destiné à aider les groupes, les communautés et les peuples autochtones à se préparer à exercer leur compétence en vertu de la Loi.

Les services à l'enfance et à la famille qui répondent aux besoins des familles sont un élément fondamental des services sociaux fondés sur les distinctions. En 2022-2023, les travaux de réforme du système de services à l'enfance et à la famille pour les enfants des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont progressé. Les mécanismes de participation à la gouvernance fondés sur les distinctions ont donné lieu à des recommandations sur les règlements, la gouvernance, le renforcement des capacités, le financement, les données et les stratégies de production de rapports. Le Canada a poursuivi la mise en œuvre des réformes du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations prévues dans l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne de mars 2022 rendue sur consentement de toutes les parties (2022 TCDP 8), dans l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne (2021 TCDP 41) pour l'achat et la construction d'immobilisations et dans les engagements de l'entente de principe signée le 31 décembre 2021. Les négociations en vue d'un accord de règlement final se poursuivent.

SAC est resté fidèle à son mandat consistant à garantir une indemnisation juste et équitable aux personnes lésées par le sous-financement discriminatoire du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, ainsi qu'aux personnes touchées par l'application restreinte du principe de Jordan par le gouvernement fédéral. Un accord de règlement final révisé a été conclu en avril 2023 entre le Canada, l'Assemblée des Premières Nations et les demandeurs des recours collectifs Moushoom et Trout, pour un montant de plus de 23 milliards de dollars. Cet accord global reflète un engagement collectif à réparer les injustices du passé et à respecter pleinement les ordonnances d'indemnisation du Tribunal canadien des droits de la personne. L'accord comprend des mesures complètes de soutien au mieux-être des demandeurs et constitue une étape importante dans le parcours vers la réconciliation. Au moment de la rédaction du présent rapport, il est prévu que le règlement soit examiné par la Cour fédérale du Canada en octobre 2023. Au fur et à mesure des travaux de SAC sur la réforme à long terme, certains des moyens actuels de mesurer les progrès accomplis ont changé. Par exemple, le Ministère avait prévu de mesurer la proportion de communautés des Premières Nations qui offrent des services de soutien à la famille visant à maintenir les familles unies. Cet indicateur a été développé à l'origine pour le programme Initiatives de bien-être communautaire et en matière de compétence, destiné à aider les enfants et les familles à risque à rester ensemble et à soutenir les

LE SAVIEZ-VOUS?

La *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (2019) représente une étape décisive vers l'autonomie en matière de services à l'enfance et à la famille. Dans l'esprit de la Déclaration des Nations Unies, la *Loi* permet aux communautés autochtones d'affirmer leur compétence et soutient les soins et la protection des enfants et des jeunes autochtones tout en maintenant leur lien avec leur famille, leur communauté et leur culture.

En mars 2023, dix lois autochtones concernant les services à l'enfance et à la famille sont entrées en vigueur, permettant aux communautés d'affirmer et d'exercer leur compétence. Six accords de coordination et un accord bilatéral ont été signés avec :

- la Première Nation de Cowessess (Saskatchewan)
- Nations indépendantes de Wabaseemoong (Ontario)
- la Première Nation de Peguis (Manitoba)
- Louis Bull Tribes (Alberta)
- Splantsín (Colombie-Britannique)
- Nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (Ontario)
- Premières Nations fondatrices (Alberta)

Ces accords permettant la coordination des services d'urgence, la mise en place de mécanismes permettant aux enfants autochtones d'exercer leurs droits et l'établissement d'accords fiscaux durables, fondés sur les besoins et conformes au principe de l'égalité réelle.

LE SAVIEZ-VOUS?

Au 31 mars 2023, 60 corps dirigeants autochtones, représentant plus de 90 groupes et communautés autochtones, avaient fait part de leur intention d'exercer leur compétence en vertu de l'article 20 de la *Loi*.

communautés pour qu'elles se préparent à exercer un plus grand contrôle sur le mieux-être de leurs enfants et de leurs familles. Ce programme quinquennal a pris fin le 31 mars 2023, et le financement pour la prévention est maintenant intégré au programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Alors que cet indicateur était prévu pour 2023-2024, le Ministère examine et révisé les indicateurs avec les partenaires des Premières Nations pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

De même, le pourcentage d'enfants des Premières Nations vivant dans les réserves qui sont pris en charge a été choisi comme indicateur en raison de la surreprésentation de ces enfants dans le système de protection de l'enfance. Bien que les données sur le nombre d'enfants pris en charge pour 2021-2022 et 2022-2023 n'étaient pas disponibles au moment de la publication, les résultats ont été déterminés pour 2019-2020, avec un total de 5,92 % des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves qui sont pris en charge, et 6,16 % en 2020-2021. Ce taux fera l'objet d'un suivi, car il s'inscrit dans le cadre de la promotion du mieux-être des enfants et des familles par le maintien des enfants au sein de leur famille.

NOUVEAUTÉ

SAC a commencé à mettre en œuvre l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne de janvier 2022 (2021 TCDP 41) pour l'achat et la construction d'immobilisations, comme des bâtiments, afin de soutenir la prestation du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et des services relatifs au principe de Jordan. SAC soutiendra les Premières Nations admissibles et les fournisseurs de services autorisés à travers les phases d'infrastructure.

En 2022-2023, un total de 415 demandes ont été reçues dans le cadre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, avec un financement approuvé de 170,5 millions de dollars et un montant estimé à 1,2 milliard de dollars prévu pour soutenir les phases ultérieures des projets jusqu'à leur achèvement et les projets encore à l'étude.

Pour le principe de Jordan, 133 demandes d'infrastructure ont été reçues, 3,8 millions de dollars ont été approuvés pour des projets, et 254 millions de dollars supplémentaires ont été fournis pour l'achèvement de ces projets.

Le Ministère a continué à travailler sur son mandat de financement intégral du principe de Jordan et de l'initiative « Les enfants inuits d'abord » afin de garantir aux enfants des Premières Nations et des Inuit un meilleur accès à la santé, à l'éducation et aux services sociaux. En 2022-2023, les deux services ont connu une augmentation substantielle des demandes, 103 % par rapport à l'année précédente pour le principe de Jordan, et 180 % pour l'initiative « Les enfants inuits d'abord ».

Les travaux ont également progressé avec la Nation métisse pour financer les besoins propres aux enfants métis. Il s'agit notamment de faire avancer les priorités de ce mandat, telles que la création d'un groupe de travail sur l'éducation et la collaboration avec le Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants, la poursuite des engagements sur l'élaboration conjointe d'une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions, la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme des services à l'enfance et à la famille.

Dans le cadre des travaux en cours visant à soutenir les peuples autochtones en milieux urbains, le financement de 53 projets d'infrastructure urbaine a été approuvé, dont 34 projets de programmes urbains d'infrastructures (49,9 millions de dollars) et 19 projets relatifs au Fonds d'infrastructure des communautés autochtones (113 millions de dollars). Bien que le programme ait permis de mettre en place un indicateur pour 2023-2024 afin de mesurer les progrès des programmes urbains, de nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration conjointe avec les partenaires.

Le soutien au mieux-être mental des personnes et des familles des Premières Nations et des Inuit améliore l'état de santé général des communautés. Stimulé par l'engagement du gouvernement à soutenir les programmes de mieux-être mental, SAC a investi 650 millions de dollars dans le cadre de son programme de mieux-être mental, en mettant l'accent sur les services communautaires adaptés à la culture et dirigés par les Autochtones, comme la promotion du mieux-être mental, la prévention du suicide, les interventions en cas de crise et les services de traitement et de prévention de la toxicomanie. SAC a continué à fournir une aide au mieux-être mental 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, aux peuples autochtones par l'intermédiaire de trois lignes d'écoute : la [Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être](#)^{xx}, la [ligne d'écoute téléphonique nationale de Résolution des questions des pensionnats indiens](#)^{xxi} et la [Ligne de soutien pour les personnes touchées par la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées](#)^{xxii}. Ces lignes ont répondu à un nombre record d'appels et de messages par clavardage en 2022-2023, avec une moyenne de 7 488 par mois, ce qui est supérieur à la moyenne de 6 987 appels par mois en 2021-2022. Les investissements des budgets 2021 (597,6 millions de dollars sur trois ans) et 2022 (227,6 millions de dollars sur deux ans) ont permis d'augmenter l'accès aux services des équipes de mieux-être mental pour les communautés des Premières Nations et des Inuit, qui est passé de 50 % en 2019-2020 à 81 % en 2022-2023, dépassant ainsi la cible de 55 %.

Un cadre de soins de longue durée et de soins continus pour les Autochtones fondé sur les distinctions est en cours d'élaboration conjointe avec des partenaires, des organisations et des personnes des Premières Nations et des Inuit, et devrait être examiné au cours de l'hiver 2024. L'Énoncé économique de l'automne de 2022 a annoncé un montant supplémentaire de 10,1 millions de dollars pour l'élaboration conjointe d'options stratégiques fondées sur les distinctions, y compris avec les partenaires métis. Les partenaires existants des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont eu accès à des fonds pour soutenir des projets de renforcement des capacités à court terme. Les activités de mobilisation régionales menées par les Autochtones ont été conclues et plus de 30 rapports régionaux provenant des partenaires des Premières Nations ont été regroupés dans un [rapport sommaire national](#)^{xxiii} (en anglais). Un résumé du rapport national a été fourni par l'Inuit Tapiriit Kanatami au nom des partenaires inuits. Les options pour la composante du cadre qui concerne les Métis seront élaborées conjointement en 2024, l'achèvement étant prévu pour 2025. La nécessité de renforcer les « navigateurs » autochtones du système de santé est étroitement liée à ce cadre.

NOUVEAUTÉ

En avril 2022, le principe de Jordan et l'initiative « Les enfants inuits d'abord » ont permis de mettre en œuvre une approche de retour aux sources pour ces services axés sur la demande. Il s'agit de veiller à ce que les familles des Premières Nations et des Inuit aient un accès simple et rapide aux services et aux aides visant à améliorer le mieux-être et le développement sain de leurs enfants.

Demandes approuvées en 2022-2023[†] :

- Principe de Jordan : 104 039
- Les enfants inuits d'abord : 9 708

[†] Les demandes comprenaient des ordinateurs portables, des tablettes ou d'autres outils électroniques d'apprentissage s'ils répondaient à un besoin ciblé en matière de santé, d'éducation ou d'aide sociale.

En 2022-2023, SAC a également veillé à ce que les peuples autochtones bénéficient de services sociaux qui répondent aux besoins des communautés par les mesures suivantes :

- Soutien aux services améliorés et adaptés à la culture et prévention de la violence en allouant 36 millions de dollars à plus de 300 projets de prévention de la violence dans l'ensemble du Canada.
- Obtention de 101,1 millions de dollars sur trois ans à partir du budget 2022 pour renouveler l'engagement envers les peuples autochtones en milieu urbain avec un financement supplémentaire utilisé à des fins de recherche et de collecte de données.
- Déboursement de 339 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2022-2023, pour s'assurer que les personnes et les familles vivant dans les réserves puissent participer à la reprise économique après la pandémie. SAC a également fourni deux prestations d'allègement de l'inflation d'un montant d'environ 289,1 millions de dollars en aide essentielle aux personnes et aux familles qui bénéficient de l'aide au revenu. Alors que SAC suit le nombre de personnes qui vivent dans les réserves et qui bénéficient d'une aide au revenu, la réforme des programmes pourrait modifier les mesures du rendement et les résultats, la base de référence et les cibles devant être établies avec les partenaires des Premières Nations d'ici mars 2024.

Résultat ministériel 5 : Les élèves autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité

L'éducation est essentielle pour combler les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones. En garantissant l'accès à un enseignement primaire et secondaire inclusif et de qualité, SAC a aidé les élèves autochtones à progresser dans leur éducation.

Depuis 2019, le nombre de Premières Nations signant des ententes régionales en matière d'éducation n'a cessé d'augmenter. Il y avait 177 ententes en place lorsque la transformation de l'éducation a commencé en 2019-2020. En mars 2023, un total de 206 ententes régionales en matière d'éducation avaient été signées. En avril 2023, 50 organisations de Premières Nations de l'ensemble du Canada avaient eu accès à des fonds de développement, soit par une participation active aux tables techniques régionales, soit par une participation aux discussions sur l'élaboration d'ententes. Les progrès réalisés dans le cadre de ces transferts continueront d'être suivis en tant que représentation du contrôle exercé par les Premières Nations sur leur éducation.

Outre les nouveaux modèles de financement, une nouvelle méthodologie a été introduite pour calculer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des élèves des Premières Nations résidant habituellement dans les réserves. Ce changement a été motivé par le rapport du vérificateur général sur les écarts socioéconomiques dans les réserves des Premières Nations de 2018, qui a permis de constater que la méthodologie précédente n'était pas précise et conduisait à des résultats surévalués. La nouvelle méthodologie tient compte des élèves qui ont quitté l'école en 3^e ou 4^e secondaire, ou qui ont eu besoin de plus de temps pour terminer leurs études secondaires. En réponse à la recommandation du vérificateur général et après consultation du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, le Ministère a mis au point une véritable méthode de calcul du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires fondée sur les cohortes, qui s'aligne sur la méthode de calcul du taux d'obtention du diplôme du Programme d'indicateurs pancanadiens

NOUVEAUTÉ

Une entente régionale en matière d'éducation historique a été signée en juillet 2022 avec le Conseil en éducation des Premières Nations au Québec.

Le budget 2022 a investi 310,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les résultats des élèves. Cet accord soutient 22 communautés des Premières Nations au Québec, garantissant que plus de 6 000 élèves reçoivent une aide financière conforme à la vision de leurs communautés en matière d'éducation.

de l'éducation. Cette méthode offre une perspective plus complète, qui suit les élèves de la 10^e année (ou le 3^e secondaire au Québec) jusqu'à l'obtention de leur diplôme de 12^e année (ou le 5^e secondaire au Québec), à temps ou selon une période prolongée de jusqu'à deux ans après la date d'obtention du diplôme prévue. Ce changement reflète également les commentaires des Premières Nations sur la nécessité d'un portrait plus représentatif de l'obtention du diplôme par les élèves. Les résultats de 2022-2023 montrent un taux d'obtention du diplôme à temps de 26 % et un taux d'obtention du diplôme selon la période prolongée de 44 % pour l'année scolaire 2021-2022. Toutefois, il convient de noter que l'année scolaire et l'exercice financier du Ministère ne sont pas alignés, de sorte que les résultats de 2022-2023 reflètent le taux d'obtention du diplôme pour l'année scolaire 2021-2022.

À l'appui de l'éducation préscolaire, SAC a surveillé le nombre d'élèves des Premières Nations bénéficiant de services de maternelle à temps plein dans les écoles administrées par les Premières Nations. Cet indicateur mesure la participation à la mise en œuvre d'un programme de maternelle à temps plein pour les élèves âgés de 4 ou 5 ans dans les écoles administrées par les Premières Nations par l'entremise des inscriptions des élèves. Après des fluctuations entre 2019-2020 et 2021-2022, plus de 8 000 élèves étaient inscrits à la maternelle à temps plein dans les écoles administrées par les Premières Nations en 2022-2023. Le Ministère s'efforcera de maintenir ou d'accroître les résultats du programme d'une année à l'autre.

LE SAVIEZ-VOUS?

Sur les 29 605 élèves éduqués dans le cadre des conseils scolaires des Premières Nations ou d'autres modèles de transformation, y compris les ententes régionales en matière d'éducation, 93,47 % des élèves ont bénéficié d'un programme d'enseignement fondé sur la culture ou de services d'apprentissage fondés sur le territoire dans les écoles administrées par les Premières Nations.

SAC a également continué à se concentrer sur les services afin de mieux répondre aux besoins des élèves en proposant une éducation adaptée à la culture. Cela reflète le contrôle des Premières Nations sur l'enseignement d'une matière scolaire dans une langue des Premières Nations dans les écoles administrées par les Premières Nations. Depuis la mise en œuvre de la transformation de l'éducation en 2019-2020, les Premières Nations signalent une augmentation régulière de cet indicateur, qui est passé de 82 % à 93,64 % en 2022-2023.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, SAC a mis en œuvre des stratégies fondées sur les distinctions, élaborées conjointement, pour les étudiants des Premières Nations, des

Inuit et de la Nation métisse. Une partie de ce processus comprenait la révision des mesures du rendement. Auparavant, SAC déclarait les totaux combinés des étudiants ayant obtenu un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires. En 2022-2023, SAC a travaillé avec des partenaires pour établir avec succès des cibles pour trois indicateurs ventilés qui mesurent le nombre d'étudiants recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires. Les nouvelles cibles sont de 4 110 à 4 494 pour les étudiants des Premières Nations et 50 pour les étudiants inuits d'ici mars 2025, et le maintien ou l'augmentation des résultats d'une année à l'autre pour les étudiants de la Nation métisse. SAC a également pris des mesures pour s'assurer que les étudiants autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité en 2022-2023 :

- Collaboration avec les partenaires des Premières Nations pour soutenir leur vision et leurs priorités en matière d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations dans les réserves.
- Mise en œuvre des investissements pour des modèles de financement transformateurs élaborés conjointement, qui répondent aux objectifs d'éducation déterminés par les Premières Nations, mais qui font également progresser le transfert de la prestation de services.
- Poursuite de la mobilisation avec les Premières Nations dans l'élaboration de modèles d'enseignement postsecondaire régionaux. Les premières rétroactions indiquent qu'il faudra peut-être

plus de temps et qu'il est essentiel de disposer de ressources suffisantes pour faire face aux pressions financières.

- Travail avec les partenaires inuits et de la Nation métisse qui administrent les stratégies d'enseignement postsecondaire de la Nation métisse et des Inuit afin de faire progresser leurs priorités.
- Élargissement continu de l'accès à l'éducation des adultes grâce à l'investissement de 350 millions de dollars sur cinq ans prévu dans le budget 2021.
- Mise en œuvre des investissements budgétaires pour les programmes avant et après l'école, avec environ 40 écoles administrées par les Premières Nations qui offrent ces programmes à près de 3 750 élèves dans les réserves. (Il convient de noter que ce chiffre est fondé sur 35 % des rapports acceptés pour 2021-2022, étant donné que l'année scolaire et l'exercice financier du Ministère ne sont pas alignés.)
- Soutien à la collaboration avec les Premières Nations et les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation par l'intermédiaire du Programme des partenariats en éducation. Ce programme de partenariat s'est concentré sur le renforcement des capacités en matière d'éducation des organisations des Premières Nations et l'établissement de systèmes d'éducation et d'ententes de prestation de services adaptés aux besoins d'éducation des communautés et des élèves des Premières Nations. En 2022-2023, plus de 65 millions de dollars ont permis de soutenir environ 80 Premières Nations au Canada.
- Concentration sur les besoins des enfants métis en collaborant avec la Nation métisse dans le cadre du mécanisme bilatéral permanent entre le gouvernement du Canada et les Métis visant à définir et faire progresser les priorités en matière d'éducation.

III. Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Les programmes de services de santé et de services sociaux ont un effet direct sur les résultats et l'équité en matière de santé. La mauvaise santé est due à divers facteurs, dont la pauvreté, le manque d'éducation, la perte de culture, les conditions de vie inadéquates, l'exposition à des traumatismes et à la violence, ainsi que le manque de soutien social et de ressources. Les services relevant de la responsabilité essentielle des services de santé et des services sociaux soutiennent les objectifs énoncés dans le Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être, la participation à l'économie et la prospérité, l'éducation et le perfectionnement des compétences, ainsi que la violence fondée sur le genre et l'accès à la justice. Au cours de 2022-2023, SAC a intégré l'ACS Plus dans l'élaboration des politiques, la mise en œuvre des programmes et l'analyse ou l'interprétation des résultats par les mesures suivantes :

- Priorité aux efforts pour remédier à l'hésitation face au vaccin contre la COVID-19 et accroître l'utilisation des vaccins et des doses de rappel chez les enfants et les personnes âgées des Premières Nations.
- Élargissement de l'admissibilité aux services de santé et de soutien culturel communautaires qui tiennent compte des traumatismes pour inclure tous les peuples autochtones dans le cadre du programme de mieux-être mental, en reconnaissance de l'ampleur et de la complexité des répercussions des traumatismes intergénérationnels causés par les pensionnats indiens.
- Soutien aux priorités et aux besoins des Métis en matière de mieux-être mental, notamment en améliorant l'accès aux services de consultation virtuelle et au soutien en matière d'aptitudes à la vie quotidienne, et en élaborant une stratégie ou un cadre propre aux Métis pour aborder et soutenir le mieux-être mental des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ métisses.

- Collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour continuer l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre complet de soins de longue durée et de soins continus. Cela comprenait un soutien fondé sur les distinctions pour les personnes vivant avec un handicap, les groupes de femmes autochtones, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes à faible revenu, les approches de vieillissement à la maison et les améliorations apportées aux soins en établissement.
- Élargissement des dépenses admissibles dans le cadre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pour inclure les services liés à la neurodiversité, les services non médicaux pour les enfants ayant des problèmes de comportement, les soutiens à la santé en matière d'identité sexuelle et de genre, et les soutiens visant à assurer la prestation de services à l'enfance et à la famille inclusifs et impartiaux.
- Augmentation considérable du financement des services et des activités de prévention dans le cadre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en fournissant aux organismes délégués des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, ainsi qu'aux Premières Nations, un financement par habitant de 2 500 \$ selon la population inscrite dans la réserve d'une Première Nation; et au Yukon, selon la population totale inscrite d'une Première Nation. Grâce à ce financement, les Premières Nations peuvent investir dans les types de services de prévention qu'elles jugent nécessaires pour leurs communautés, en fonction de leurs besoins, circonstances et réalités uniques.
- Début d'un partenariat avec le service Jeunesse, J'écoute pour permettre aux jeunes et aux jeunes adultes d'avoir accès à une ligne d'information 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'objectif de cette ligne téléphonique est de permettre aux jeunes et aux jeunes adultes d'accéder à des informations à jour sur les services de soutien après la majorité du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de les orienter vers des organisations qui offrent un soutien. De plus, Jeunesse, J'écoute offre un soutien en matière de santé mentale et de mieux-être par l'entremise de conseils professionnels, de messages textes envoyés par des bénévoles en cas de crise et de ressources en ligne autoguidées.
- Investissement dans des mesures de soutien intégrées pour les étudiants de niveau postsecondaire afin d'atténuer les obstacles qui les empêchent de terminer leurs études et d'obtenir les avantages qui en découlent, comme des possibilités d'emploi mieux rémunéré. Cela comprenait des aides à l'accessibilité et des services pour les étudiants en situation de handicap et a permis aux étudiants ayant des personnes à charge de couvrir leurs frais de subsistance et de garde d'enfants.
- Financement de neuf projets dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations afin d'améliorer la santé et le mieux-être des communautés des Premières Nations en soutenant leur capacité à cibler, étudier et réduire les répercussions des risques environnementaux par l'entremise de la recherche communautaire, de la surveillance, de l'intégration des connaissances et de la communication sur les risques.
- Priorité aux groupes sous-représentés (les Métis, les Inuit, les personnes 2ELGBTQI+, etc.) dans le cadre de l'appel de propositions du Programme pour la prévention de la violence familiale pour des activités de prévention de la violence. Élargissement des dépenses admissibles dans le cadre de l'exploitation des refuges pour couvrir les coûts liés aux véhicules afin d'améliorer l'accès aux refuges et aux services de prévention pour les clients des communautés éloignées ou nordiques.
- Élargissement de la collecte de données dans le cadre de plusieurs programmes, notamment le système de gestion des cas pour le principe de Jordan, le Programme pour la prévention de la violence familiale et les Programmes urbains pour les peuples autochtones, afin de permettre une plus grande inclusivité et de recueillir des informations pour soutenir le suivi et l'évaluation des répercussions des programmes sur divers groupes.

Des résultats supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire de l'ACS Plus](#).^{vii}

IV. Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

Les programmes sociaux mis en œuvre par SAC et ses partenaires apportent un soutien essentiel aux personnes et aux familles tout en s'efforçant de réduire les lacunes et les obstacles dans l'accès aux services. Ces programmes contribuent aux efforts du Canada en offrant des services essentiels et un niveau de stabilité aux personnes qui n'ont pas d'autres options.

- Le Ministère a fourni des services sociaux aux personnes et aux communautés, soutenant l'[ODD 1 – Pas de pauvreté](#)^{xxiv} et l'ambition du CIC « Réduire la pauvreté sous toutes ses formes au Canada ». Le financement a été assuré par l'entremise de programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome pour les personnes et les familles des Premières Nations en réponse à l'augmentation du coût de la vie. D'autres aides sociales, comme le principe de Jordan et l'initiative « Les enfants inuits d'abord », ont connu une augmentation de 108 % des demandes (113 747 demandes) pour des produits, aides et services éducatifs et sociaux par rapport à 2021-2022.
- Pour soutenir l'[ODD 2 – Faim « zéro »](#)^{xxv}, SAC et l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) ont coprésidé le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire afin de faire progresser la sécurité alimentaire, ce qui a donné lieu au rapport « *Understanding the cost of an Inuit Nunangat School Food Program* » (en anglais) publié par l'ITK. Ce rapport sert de base à la politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et soutient l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à une nourriture suffisante, abordable et nutritive ».
- SAC s'est efforcé d'améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés des Premières Nations et des Inuit en maintenant les services de santé essentiels. En 2022-2023, un total de 218 millions de dollars a été alloué à la réponse continue à la pandémie par l'intermédiaire du Fonds de la santé publique pour la COVID-19, tout en adoptant une approche progressive et en mettant l'accent sur la reprise. Ces actions ont contribué à la réalisation de l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être et à l'ambition du CIC « Le Canada prévient les causes de décès prématurés ».
- À l'appui de l'[ODD 4 – Éducation de qualité](#)^{xxvi} et de l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie », les programmes d'enseignement primaire et secondaire ont permis de financer plus de 500 programmes d'éducation administrés par les Premières Nations, soutenant environ 114 150 élèves fréquentant des écoles administrées par les Premières Nations, ainsi que des écoles provinciales, privées et fédérales. En mars 2023, SAC avait signé neuf ententes régionales en matière d'éducation avec des partenaires des Premières Nations, ce qui a permis d'améliorer les résultats scolaires d'environ 29 600 élèves.
- Les programmes et activités de SAC ont contribué à faire progresser l'[ODD 5 – Égalité entre les sexes](#)^{xxvii} en soutenant le [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#)^{xxviii} (publié en novembre 2022 par Femmes et Égalité des genres Canada), ainsi que les négociations avec les provinces et les territoires concernant la mise en œuvre du plan d'action. Grâce à ces actions et à son soutien au [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+](#)^{xxix} (lancé en août 2022), SAC aide l'ambition du CIC « Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre ». Le Ministère a soutenu des refuges d'urgence, des maisons de transition (de deuxième étape) et des programmes fondés sur les distinctions afin de protéger les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones de la violence fondée sur le genre.

Des résultats supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable](#).^{xii}

V. Innovation

Guidé par les connaissances ancrées dans les traditions autochtones, SAC assume la responsabilité de fournir des services de santé et des services sociaux aux communautés autochtones, en associant le patrimoine à l'innovation pour un mieux-être complet.

Un domaine d'innovation dans les services de santé et les services sociaux a été l'élargissement du Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations pour inclure des facteurs de risque comme l'exposition au radon dans les environnements domestiques, une menace importante pour la santé humaine et la deuxième cause principale de cancer du poumon. Pour gérer ce risque, il est nécessaire de procéder à des tests dans les maisons et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation si les niveaux de radon dépassent la directive canadienne pour le radon. Dans plusieurs communautés, les ressources consacrées à la surveillance de l'exposition au radon dans les maisons situées dans les réserves sont insuffisantes. Le programme a alloué des fonds à la recherche interventionnelle afin de garantir l'application des mesures de santé publique, y compris l'atténuation de l'exposition au radon dans les maisons dont les taux dépassent la directive.

Le programme d'éducation est un autre domaine d'innovation continue dans les services de santé et les services sociaux. Le programme d'innovation en éducation, administré selon une approche établie conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations, suit le principe selon lequel les partenaires et organisations communautaires des Premières Nations sélectionnent les projets qui répondent le mieux à leurs besoins régionaux. Par exemple, dans la région du Yukon, le projet pilote « *Honouring Identity, Celebrating Self* » associe l'identité, la langue, la culture et les compétences essentielles à la recherche, à l'analyse, à la lecture et à l'écriture dans un espace sûr et inclusif. Il réunit les familles de la Première Nation des Kwanlin Dün avec des Aînés, des gardiens du savoir traditionnel, des chercheurs, des apprenants de la langue et des praticiens en éducation pour leur permettre de découvrir leurs lignées familiales, leurs origines culturelles et leur patrimoine linguistique. Ces découvertes sont liées aux compétences essentielles et aux grandes idées énoncées dans le programme d'enseignement de la région.

VI. Principaux risques

Dans les démarches visant à favoriser le mieux-être des Autochtones, la difficulté d'attirer et de retenir des professionnels de la santé s'est accrue pendant la pandémie en raison de la charge de travail importante et des conditions exigeantes. Pour remédier à la pénurie d'agents de santé environnementale et publique, SAC a collaboré avec l'Institut canadien des inspecteurs en santé publique pour élaborer une stratégie pluriannuelle de recrutement et de maintien en poste qui aligne l'éducation sur une formation sûre et adaptée à la culture. De plus, la pandémie a exacerbé les problèmes de dotation et les pénuries de personnel infirmier dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations. Pour remédier à ces problèmes, SAC a progressé dans la mise en œuvre du Cadre des ressources humaines en soins infirmiers. Introduit en 2021-2022, ce cadre vise à fournir une approche coordonnée et globale du recrutement et du maintien en poste du personnel infirmier. Des mesures tenant compte des spécificités culturelles, comme les indemnités triplées pour le personnel infirmier de première ligne, l'introduction de politiques relatives à la sécurité et la création de services comme le Centre d'intervention des services infirmiers et la Gestion du stress professionnel et à la suite d'un incident critique, ont eu un effet positif sur le niveau de satisfaction du personnel infirmier, 19 % des membres du personnel déclarant que l'accès à ces services a renforcé leur intention de rester en poste.

Le budget 2022 a également prévu un financement sur quatre ans pour conserver les ressources supplémentaires existantes embauchées pendant la pandémie. Toutefois, comme ces défis devraient se poursuivre pendant un certain temps, il faudra aussi du temps pour examiner les répercussions de cet investissement. Les prochaines étapes consisteront à étudier concrètement la meilleure façon d'intégrer les

ambulanciers dans l'équipe interdisciplinaire, les modèles de soins et la sensibilisation aux possibilités de carrière en soins infirmiers.

Alors que plusieurs mesures de distanciation sociale sont restées en vigueur jusqu'en 2022-2023, les restrictions liées à la pandémie ont diminué, permettant à davantage de programmes de santé de reprendre et de fournir des services réguliers dans les communautés autochtones. Cela a diminué le risque de sous-déclaration des principaux indicateurs sociaux, mais aussi la capacité à répondre aux besoins de la communauté. Les rapports réguliers des bénéficiaires de financement devraient reprendre à l'été 2023-2024. Les bureaux régionaux de SAC travaillent en étroite collaboration avec les communautés pour faciliter la collecte d'informations importantes.

En ce qui concerne le principe de Jordan, il y avait un risque que l'augmentation du volume des demandes reçues ait une incidence sur la capacité du Ministère à les traiter. En réponse, SAC a assuré un financement supplémentaire, a augmenté ses effectifs et a apporté des améliorations au processus, comme l'approche de retour aux sources, qui a joué un rôle essentiel en simplifiant les exigences en matière de documentation pour réduire les délais d'approbation. Malgré ces efforts, le volume croissant des demandes a une incidence considérable sur la capacité du ministère à respecter les normes de service imposées par la loi.

Dans le domaine de l'éducation, les niveaux de financement de l'enseignement primaire et secondaire sont influencés par des formules de financement régionales et des facteurs externes comme les données relatives aux étudiants et les taux de financement provinciaux, deux facteurs qui échappent au contrôle du ministère. Le manque de capacité à prévoir les taux provinciaux variables à travers le pays crée le risque que les niveaux de financement existants ne répondent pas à la demande des formules en cas d'augmentation du nombre d'étudiants ou des taux, comme c'est le cas avec les projections pour l'année scolaire 2023-2024 en raison des taux d'inflation sans précédent. En réponse, SAC continuera à travailler avec ses partenaires sur les projections de coûts et de croissance pour un certain nombre d'années afin d'aider à gérer les pressions.

Les Premières Nations terminent les activités de mobilisation des modèles d'enseignement postsecondaire régionaux. Malgré le financement à durée limitée fourni par les budgets 2017, 2019 et 2021, ainsi que le financement d'urgence lié à la COVID-19, les partenaires ont demandé d'importants investissements à long terme dans les programmes d'enseignement postsecondaire des Premières Nations. L'augmentation de la population des Premières Nations, la hausse du coût de la vie et l'augmentation considérable des frais de scolarité risquent de réduire l'efficacité du financement des programmes pour les étudiants de niveau postsecondaire actuels et futurs des Premières Nations. Le Ministère continuera à travailler avec ses partenaires pour quantifier les pressions et les coûts prévus afin de gérer ce risque et de soutenir la mise en œuvre de modèles d'enseignement postsecondaire régionaux.

VII. Résultats atteints

Le tableau ci-dessous montre, pour les services de santé et les services sociaux, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2022-2023 ainsi que les résultats réels obtenus au cours des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel 3 :

Les personnes et communautés autochtones sont en meilleure santé

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Taux d'incidence de la tuberculose active chez les Inuit de l'Inuit Nunangat	Moyenne de 0 cas pour 100 000 habit	Mars 2030	211,2 (2016-2018)	190,1 (2018-2020) 247,3	190,1 (2018-2020) ¹

	ants sur trois ans			(2017-2019)	
Taux d'incidence de la tuberculose active chez les membres des Premières Nations dans les réserves	Moyenne de 22 cas pour 100 000 habitants sur trois ans	Mars 2028	24,3 (2016-2018)	17,3 (2018-2020) 18,0 (2017-2019)	17,3 (2018-2020) ¹
Taux de nouveaux cas de VIH chez les Premières Nations	Moyenne de 19 cas pour 100 000 habitants sur trois ans	Mars 2028	13,7 (2017-2019)	13,1 (2018-2020)	13,1 (2018-2020) ²
Pourcentage d'adultes des Premières Nations atteints de diabète ayant accès à des médicaments nouveaux et ne prenant pas d'insuline	30 %	Mars 2023	29,8 %	34,5 %	42 % ³

- 1- Le résultat pour 2022-2023 sera présenté dans un prochain rapport lorsque les dernières données seront publiées par le Système canadien de déclaration des cas de tuberculose, dirigé par l'Agence de la santé publique du Canada.
- 2- Le résultat pour 2022-2023 sera présenté dans un prochain rapport lorsque les dernières données seront publiées par le Système national de surveillance du VIH/sida, dirigé par l'Agence de la santé publique du Canada.
- 3- En utilisant l'année 2017 comme base de référence, cinq années de suivi ont démontré l'atteinte de cette cible.

Résultat ministériel 4 :

Les Autochtones reçoivent des services sociaux qui répondent aux besoins de la communauté

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuit ayant accès aux services d'équipes de mieux-être mental	55 %	Mars 2023	72 % ¹	75 % ¹	81 % ¹
Pourcentage de communautés des Premières Nations offrant des services de soutien à la famille visant à maintenir les familles unies	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2024	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2024	Non disponible ²	Non disponible ²	Non disponible ²
Pourcentage d'enfants des Premières Nations vivant dans les réserves qui sont pris en charge	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2024	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2024	6,16 % ³	Non disponible ⁴	Non disponible ⁴
Pourcentage de personnes vivant dans les réserves et bénéficiant d'une aide au revenu	À déterminer d'ici mars 2024 dans le cadre de la réforme du programme	À déterminer d'ici mars 2024 dans le cadre de la réforme du programme	28,3 % ⁵	Non disponible ⁶	Non disponible ⁶
Nombre de personnes ayant bénéficié de services dans le cadre des Programmes urbains pour les peuples autochtones	À déterminer avec les partenaires d'ici décembre 2023	À déterminer avec les partenaires d'ici décembre 2023	Non disponible ⁷	Non disponible ⁷	Non disponible ⁷

- 1- Les résultats pour 2020-2021 et 2021-2022 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant 72 % (2020-2021) et 75 % (2021-2022).
- 2- Dans le cadre de la réforme à long terme du programme, SAC travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux indicateurs potentiels, y compris ceux relatifs à la prestation de services de prévention.

- 3- Les résultats pour 2019-2020 et 2020-2021 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant 5,92 % (2019-2020) et 6,16 % (2020-2021).
- 4- Les rapports des bénéficiaires et les saisies de données n'étaient pas achevés pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Ces résultats seront présentés dans les prochains rapports dès que les données seront disponibles.
- 5- Le résultat pour 2019-2020 n'était pas disponible auparavant et a depuis été déterminé comme étant 28,3 %.
- 6- Une réforme du programme est en cours et les indicateurs et les résultats pourraient changer en conséquence. Une base de référence et des cibles seront déterminées avec les partenaires des Premières Nations dans le cadre de ce processus d'ici mars 2024.
- 7- Le profil de rendement du programme existant est en cours de révision, y compris les cibles et les indicateurs. Une base de référence et des cibles préliminaires seront déterminées avec les partenaires d'ici décembre 2023.

Résultat ministériel 5 :

Les élèves autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Nombre d'élèves des Premières Nations bénéficiant de services de maternelle à temps plein dans les écoles administrées par les Premières Nations	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	7 859	7 587	8 446
Pourcentage d'élèves fréquentant des écoles administrées par les Premières Nations à qui l'on enseigne au moins une matière dans une langue des Premières Nations	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	90,7 %	91,69 %	93,64 %
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (taux d'obtention du diplôme à temps)	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de la base de référence établie pour 2022-2023	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de la base de référence établie pour 2022-2023	Début en 2022-2023	Début en 2022-2023	26 % ²
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (taux d'obtention du diplôme selon la période prolongée)	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de la base de référence établie pour 2022-2023	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de la base de référence établie pour 2022-2023	Début en 2022-2023	Début en 2022-2023	44 % ²
Nombre de Premières Nations bénéficiant d'un modèle de transformation (p. ex. entente régionale en matière d'éducation ou conseil scolaire)	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	180	184	206

Nombre d'étudiants des Premières Nations recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	4 110-4 494 ³	Mars 2025	1 434 ⁴	1 148 ⁴	1 664 ⁴
Nombre d'étudiants inuits recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	50 ⁵	Mars 2025 ⁵	Non disponible	110	277 ⁶
Nombre d'étudiants métis recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024 ¹	Non disponible	1 254	713 ⁷

- 1- Des cibles ont été fixées en mars 2023 pour maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024, utilisant cette année comme base de référence.
- 2- Une nouvelle méthodologie fondée sur les cohortes a été introduite pour 2022-2023, ce qui a permis de déterminer des bases de référence. Ce résultat n'est pas directement comparable aux taux d'obtention du diplôme précédemment déclarés par SAC en raison des différentes méthodologies utilisées. De plus, étant donné que l'année scolaire et l'exercice financier ne sont pas alignés, les résultats ne peuvent être déclarés qu'au cours de l'exercice financier suivant. Le taux d'obtention du diplôme correspond à l'année scolaire 2021-2022, car les Premières Nations ne déclarent si un élève a obtenu son diplôme au cours d'une année scolaire qu'au début de l'année scolaire suivante.
- 3- La cible pour les étudiants des Premières Nations (4 110-4 494) a été déterminée avec les partenaires en 2022-2023.
- 4- Les résultats sont fondés sur les données des rapports reçus des bénéficiaires uniquement et représentent les données de l'exercice financier précédent. Étant donné que l'année scolaire et l'exercice financier ne sont pas alignés, les résultats ne peuvent être déclarés qu'au cours de l'exercice financier suivant. Seules les données acceptées (définitives) ont été utilisées pour cet indicateur. Elles incluent les étudiants qui reçoivent une aide financière pour suivre un programme dans le cadre du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Pour 2020-2021, au moment de produire le rapport, 42,5 % des données du Registre annuel des étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations attendues ou présentées avaient été désignées comme étant acceptées (définitives). Pour 2021-2022, 40,39 % des données avaient été désignées comme étant acceptées (définitives) au moment de la rédaction du rapport. Pour 2022-2023, 41,15 % des données avaient été désignées comme étant acceptées (définitives) au moment de la rédaction du rapport.
- 5- La cible concernant les étudiants inuits (50 d'ici mars 2025) a été déterminée avec les partenaires en 2022-2023.
- 6- Au moment de la rédaction du rapport, 75 % des données sur l'enseignement postsecondaire des Inuit attendues ou présentées avaient été désignées comme étant acceptées (définitives). Seules les données acceptées (définitives) ont été utilisées pour cet indicateur. Étant donné que l'année scolaire et l'exercice financier ne sont pas alignés, les résultats ne peuvent être déclarés qu'au cours de l'exercice financier suivant. Ce résultat concerne l'année scolaire 2021-2022.
- 7- Étant donné que l'année scolaire et l'exercice financier du Ministère ne sont pas alignés, les résultats ne peuvent être déclarés qu'au cours de l'exercice suivant. Ce résultat fait référence à l'année scolaire 2021-2022 et repose sur les données soumises à SAC par les partenaires bénéficiaires du financement. L'année 2021-2022 est la première année pour laquelle des données ont été communiquées dans le cadre de la Stratégie d'éducation postsecondaire de la Nation métisse établie par le biais du budget 2019. SAC collabore avec les partenaires pour discuter des données fournies au cours des deux années indiquées afin de mieux comprendre la mise en œuvre et les résultats au niveau des bénéficiaires. Tout détail supplémentaire sera noté dans les rapports futurs.

Les renseignements sur le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiii}

VIII. Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous montre, pour les services de santé et les services sociaux, les dépenses budgétaires de 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
28 344 912 699	28 344 912 699	32 304 365 025	10 670 268 361	(17 674 644 339) ¹

1- La différence est principalement due au report 20 milliards de dollars de 2022-2023 à 2023-2024 du fait que le règlement relatif à la protection de l'enfance des Premières Nations n'a pas encore été approuvé par la Cour fédérale.

Les renseignements sur les ressources financières liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiv}

IX. Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
1 746	2 045	299

Les renseignements sur les ressources humaines liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xv}

Responsabilité essentielle – Services de gouvernance et de développement communautaire

I. Description

Ces services sont généralement fournis en partenariat avec les communautés et les institutions autochtones et sont axés sur une gouvernance communautaire solide et des bases physiques. Ils comprennent le soutien des capacités de gouvernance dans des domaines comme la planification communautaire et la gestion financière. Ils comprennent également le soutien des investissements dans les infrastructures communautaires, la gestion des terres et des ressources et le développement économique.

II. Résultats

Pour réaliser des progrès dans ce domaine, le Ministère s'est concentré sur l'engagement envers les principes fondamentaux soutenant la réconciliation avec les Autochtones par le renforcement de la capacité de gouvernance des communautés autochtones, la mise en place d'infrastructures fiables et durables, la gestion durable des terres et des ressources et la prospérité économique.

SAC reconnaît les injustices historiques et les effets durables de la colonisation, ainsi que la dépossession des terres, des territoires et des ressources subis par les peuples autochtones. Conformément à la DNUDPA, aux appels à l'action de la CVR et aux appels à la justice pour les FFADA, le Ministère s'est engagé à respecter le droit des peuples autochtones à l'amélioration des conditions économiques et sociales dans des domaines comme le logement, l'assainissement, la santé et la sécurité sociale, et à soutenir le transfert du contrôle des terres. De plus, l'ensemble de la structure, du mandat et de la législation du Ministère soutient la mise en œuvre de la DNUDPA en transférant la responsabilité des services du Ministère aux partenaires autochtones et en comblant les écarts socioéconomiques entre les Autochtones et les non-Autochtones. SAC s'engage à prendre un certain nombre de mesures de transformation à cet égard dans le cadre du [plan d'action relatif à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (LDNU).^{xxx}

En novembre 2022, l'Assemblée des Premières Nations et le Ministère ont élaboré conjointement et publié un rapport détaillé sur les coûts, intitulé *Closing the Infrastructure Gap by 2030*. Tout au long de 2022-2023, SAC a dirigé le financement vers des projets d'infrastructure dans les communautés des Premières Nations, y compris des investissements pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, des projets de logement et d'améliorations, des infrastructures énergétiques et de connectivité, des infrastructures communautaires et le développement communautaire. Ces mesures répondent à des besoins d'infrastructures critiques tout en respectant la conservation et la protection des droits environnementaux selon la DNUDPA, ainsi que les appels à la justice pour les FFADA pour des logements sécuritaires et de l'eau potable.

En soutien à l'affirmation par la DNUDPA du droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie, et en reconnaissance du fait que la compétence et le contrôle accru sur les services se traduisent par de meilleurs résultats, SAC a continué le transfert progressif de la prestation de services liés aux logements et aux infrastructures aux organisations des Premières Nations. Le ministère a également fait progresser le transfert des services liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées, conformément au plan d'action sur la LDNU et aux objectifs de l'accord de règlement du recours collectif relatif à l'eau potable. Des programmes comme le Programme d'aide à la gestion des urgences, l'Initiative de soutien global au développement communautaire et le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve soutiennent la résilience et le développement des communautés, permettant aux Premières Nations de réaffirmer leur compétence sur les terres de réserve tout en contribuant aux progrès des institutions dirigées par les Autochtones en matière d'autodétermination et de prospérité économique. Les contributions du Ministère visent non seulement à refléter l'appel à l'autodétermination de la DNUDPA, mais aussi les appels

à l'action de la CVR en faveur des droits autochtones et des droits issus des traités, et les appels à la justice pour les FFADA en faveur de l'équité et de la sécurité économiques pour les femmes autochtones.

Voici d'autres exemples de la manière dont SAC entendait progresser dans la réalisation des engagements relevant de la responsabilité essentielle liée aux services de gouvernance et de développement communautaire en 2022-2023 :

- S'aligner sur les appels à l'action de la CVR pour informer les fonctionnaires fédéraux sur l'histoire des peuples autochtones et leur fournir une formation sur les compétences interculturelles par l'entremise de la formation sur le développement communautaire autochtone, et collaborer avec les partenaires autochtones pour actualiser le programme.
- S'efforcer de répondre aux appels à l'action de la CVR sur la mise en œuvre de stratégies et de procédures pour l'entretien et la protection continus des sites des pensionnats, en mettant l'accent sur l'aspect patrimonial des anciens bâtiments et sites des pensionnats indiens.
- Continuer à faire progresser les appels à la justice pour les FFADA en finançant les mesures nécessaires pour éliminer la marginalisation économique des femmes et des filles autochtones, en se concentrant sur l'augmentation des aides accessibles et l'amélioration de la sécurité sociale et économique pour les femmes autochtones chefs d'entreprise par l'entremise du Programme pour les femmes entrepreneures autochtones.

Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones font progresser leurs capacités de gouvernance

La gouvernance autochtone est essentielle au développement socioéconomique et à l'amélioration du niveau de vie des communautés autochtones. Grâce aux investissements du budget 2021 et de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022, le Ministère a investi plus de 400 millions de dollars pour le développement de gouvernements autochtones, d'institutions de soutien des capacités et de conseils tribaux forts et durables dans tout le Canada.

En 2022-2023, SAC a continué à soutenir les gouvernements autochtones par l'entremise de la [Stratégie nationale de développement communautaire autochtone](#)^{xxxii} et de l'Initiative de soutien global au développement communautaire. Un groupe de travail a fourni un mentorat en matière de planification menée par la communauté, des plans de mise en œuvre régionaux et une certification de planificateur autochtone. En mars 2023, huit communautés des Premières Nations avaient bénéficié d'un soutien intégré et 255 communautés des Premières Nations (40,3 %) avaient achevé leurs plans dirigés par la communauté. Le programme continuera à suivre ces progrès pour atteindre 48 % d'ici mars 2026.

Voici d'autres investissements qui visent à renforcer les capacités de gouvernance :

- 581 Premières Nations ont reçu un financement du soutien des bandes pour la capacité de gouvernance de base.
- 80 conseils tribaux ont reçu un financement pour soutenir la prestation groupée des services et le renforcement des capacités.
- 559 bénéficiaires ont reçu un financement dans le cadre du Programme des avantages sociaux des employés comme soutien aux contributions aux régimes d'avantages sociaux et de pension.
- 357 bénéficiaires ont reçu une aide au titre du Programme de développement professionnel et institutionnel pour le renforcement des capacités de gouvernance.

Le Ministère a collaboré avec l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organisations autochtones pour moderniser les programmes de financement de la gouvernance et créer un groupe de travail sur la modernisation de la gouvernance chargé de procéder à un examen visant à déterminer la manière dont les

programmes de gouvernance peuvent mieux soutenir les diverses activités et expertises associées à la gouvernance autochtone. De même, une table sur la gouvernance et la fiscalité a été créée pour faire progresser les travaux conjoints qui soutiendront les Premières Nations dans l'autodétermination et le transfert de responsabilités.

SAC a continué à soutenir les Premières Nations qui souhaitent passer du régime électoral de la *Loi sur les Indiens* à celui de la [Loi sur les élections au sein de premières nations](#)^{xxxii} ou aux régimes du code coutumier. En 2022-2023, trois Premières Nations ont achevé la conversion de leur système de sélection des dirigeants et organisent maintenant leurs élections en utilisant des cadres juridiques qui répondent aux besoins et aux aspirations de leurs propres communautés. Le Ministère a également assuré la formation aux règlements administratifs, soutenu des projets pilotes sur l'exécution et l'application des lois des Premières Nations, et a cherché à moderniser les règlements en consultant des intervenants et des communautés.

Résultat ministériel 7 : Les Autochtones disposent d'infrastructures fiables et durables

SAC soutient les communautés des Premières Nations dans leurs efforts pour se doter d'infrastructures fiables et durables, comme des logements dans les réserves, des établissements d'enseignement, des établissements de santé, des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et d'autres infrastructures communautaires. Le Ministère améliore également l'élaboration et la prestation d'autres programmes et services sociaux et économiques en finançant les infrastructures. Cette section comprend les détails financiers des différents programmes d'infrastructures communautaires, le financement dans ce domaine étant suffisamment diversifié.

Logement

L'accès à un logement adéquat est essentiel pour développer des communautés autochtones plus saines et plus durables. Depuis 2016, et jusqu'en mars 2023, SAC a soutenu la construction, la rénovation et l'amélioration de 16 999 logements dans les réserves, dont 7 968 sont terminés.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 3 milliards de dollars sur six ans, dans le cadre des budgets 2021 et 2022, pour le logement des Premières Nations dans les réserves, afin d'accélérer les travaux visant à combler les lacunes en matière de logement dans les communautés des Premières Nations. En 2022-2023, SAC a continué à soutenir la construction, la rénovation et l'amélioration des logements dans les réserves, ainsi que l'innovation et le renforcement des capacités dans les communautés des Premières Nations. Par exemple, SAC a fourni des fonds supplémentaires aux Premières Nations pour subventionner des postes de gestionnaires de logement à l'appui des priorités définies par les Premières Nations pour le renforcement des capacités et des compétences dans les réserves. SAC a également continué à soutenir [l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones](#)^{xxxiii}, dans laquelle 14 projets étaient en phase de mise en œuvre et trois étaient achevés à la fin du mois de mars 2023. Le Ministère continue également à travailler avec l'Assemblée des Premières Nations et

LE SAVIEZ-VOUS?

En février 2023, la Première Nation de Muskowekwan a inauguré son Centre de guérison familiale et de bien-être qui permet aux familles des Premières Nations de rester ensemble, en favorisant une approche adaptée à la culture pour guérir les traumatismes intergénérationnels. Le centre comprend trois maisons familiales en bois rond de deux à quatre chambres à coucher, ainsi qu'une quatrième maison pour la prestation des programmes de guérison. La Première Nation gère le centre avec le soutien des aînés, des conseillers multidisciplinaires et du personnel professionnel. Le centre offre un environnement accueillant, semblable à un foyer, où les familles en crise référées au centre peuvent obtenir le soutien dont elles ont besoin pour guérir ensemble.

la Société canadienne d’hypothèques et de logement pour faire progresser la Stratégie nationale sur le logement et l’infrastructure connexe des Premières Nations.

SAC mesure les résultats des évaluations de logements déclarés adéquats selon les données finales du Rapport annuel sur les infrastructures communautaires et sur le logement de l’exercice financier précédent. Bien que les résultats de 2022-2023 pour le pourcentage de logements adéquats des Premières Nations, évalués et

Logement
Dépenses prévues 2022-2023 351 312 917 \$
Autorisations totales disponibles 2022-2023 677 208 785 \$
Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023 667 973 315 \$

présentés annuellement par les Premières Nations, n’étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, plusieurs projets sont entrés avec succès dans la phase de mise en œuvre et sont en voie d’être achevés d’ici septembre 2025. Les résultats pour 2022-2023 seront présentés dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2023-2024.

Établissements d’enseignement

Les établissements d’enseignement sont un facteur de réussite scolaire important pour les élèves vivant dans les réserves, et un élément d’une infrastructure fiable et durable dans les communautés des Premières Nations.

En plus de superviser l’évolution du financement ciblé pour soutenir les projets d’agrandissement et de construction d’écoles dans les communautés des Premières Nations, SAC est précisément mandaté pour allouer un financement aux Premières Nations afin d’améliorer la qualité de l’air intérieur des écoles situées dans les réserves. À ce jour, le Ministère a investi 15,8 millions de dollars (à l’exclusion du financement des dépenses de fonctionnement) pour des projets d’amélioration de la ventilation des écoles dans le cadre de l’*Énoncé économique de l’automne* de 2020 et de 2021.

Établissements d’enseignement
Dépenses prévues 2022-2023 394 973 865 \$
Autorisations totales disponibles 2022-2023 543 906 442 \$
Dépenses réelles 2022-2023 (autorisations utilisées) 542 120 545 \$

NOUVEAUTÉ

Depuis 2016, 1,96 milliard de dollars ont été investis pour soutenir 301 projets d’établissements scolaires, dont 28 sont en cours (43 %) et 173 sont achevés (57 %), au profit de 342 communautés des Premières Nations.

Cela comprend la construction de 68 nouvelles écoles, la rénovation ou l’amélioration de 145 écoles existantes, 14 projets et initiatives de soutien au renforcement des capacités et 38 projets d’étude de faisabilité et de conception.

Les investissements dans les établissements scolaires des communautés des Premières Nations créent des environnements d’apprentissage de qualité, sûrs et sains. Afin de déterminer si les investissements dans les établissements scolaires se traduisent par des environnements d’apprentissage physiques de qualité pour les élèves des Premières Nations, SAC mesure le pourcentage d’écoles inspectées financées par SAC dont l’état est jugé « bon » ou « neuf ». En 2022-2023, 55 % des écoles des Premières Nations avaient l’état « bon » ou « neuf » (écoles soutenues par SAC, écoles gérées par les bandes, écoles fédérales, privées et autonomes, mais pas les écoles provinciales). Le Ministère vise à atteindre la cible de 60 % d’ici mars 2025.

Établissements de santé

En 2022-2023, SAC a continué de soutenir les investissements dirigés par les communautés dans l'infrastructure de santé des Premières Nations afin de garantir que des espaces cliniques et administratifs appropriés permettent d'offrir des programmes et des services de soins de santé de qualité, adaptés à la culture et près des utilisateurs. Cela joue un rôle important dans le diagnostic et le traitement de nombreuses maladies chroniques qui touchent les Premières Nations de manière disproportionnée par rapport aux autres Canadiens.

En 2022-2023, SAC s'est mobilisé avec les communautés pour assurer la progression de projets d'établissements de santé tels que :

- L'amélioration de la ventilation dans le cadre des mesures d'atténuation de la COVID-19, comprenant 4,7 millions de dollars en 2022-2023 pour soutenir plus de 50 projets de ventilation dans les établissements de santé des Premières Nations.
- Le financement de 32,7 millions de dollars pour des réparations mineures et des inspections de l'état des bâtiments pour les sites d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones dans les réserves.

Cela a permis aux communautés d'effectuer des inspections dans plus de 274 sites, de réaliser des projets de réparation dans plus de 34 sites et d'entamer des travaux préliminaires pour remplacer plusieurs bâtiments.

- Les conseils tribaux des Premières Nations conçus par les communautés pour fournir un soutien technique et administratif, ont géré la mise en œuvre de plus de 33 projets de ventilation dans les établissements de santé et de plus de 64 initiatives dans les sites d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Pour soutenir les efforts d'intervention en cas de pandémie dans les communautés des Premières Nations en 2022-2023, SAC a soutenu plus de 93 initiatives d'infrastructures sanitaires d'urgence pour la COVID-19. Il s'agissait notamment de financer des structures mobiles, de déterminer les espaces communautaires pouvant être modernisés ou réaménagés, et de financer des réparations de bâtiments plus petits, des mises à niveau et de petits projets d'entretien de sites afin de créer des espaces sécuritaires et opérationnels.

Les établissements de santé sont souvent le principal point d'interaction entre les Premières Nations et le système de santé. Les infrastructures de santé sont reconnues comme l'un des nombreux déterminants de la satisfaction ressentie par les patients à l'égard des services de soins de santé. En 2022-2023, 84 % des établissements de santé des Premières Nations ont été considérés comme « bons », dépassant ainsi la cible de 75 %. SAC continuera à suivre les progrès accomplis annuellement.

Établissements de santé

Dépenses prévues 2022-2023

285 624 952 \$

Autorisations totales disponibles 2022-2023

396 084 521 \$

Dépenses réelles 2022-2023 (autorisations utilisées)

368 960 432 \$

LE SAVIEZ-VOUS?

Depuis 2016, SAC a soutenu plus de 167 investissements majeurs impliquant une planification, une conception et une construction plus complexes dans les infrastructures liées à la santé. Ces projets coûtent généralement 1 million de dollars ou plus, nécessitent plus d'un an de financement ou impliquent des travaux de conception architecturale.

En mars 2023, 26 de ces grands projets d'investissement étaient en phase de travaux préliminaires ou de conception (16 %), 22 étaient en phase de construction (13 %), et pour 119 d'entre eux, la construction, la rénovation ou l'agrandissement était achevé (71 %).

Autres infrastructures communautaires

Tout au long de 2022-2023, SAC, en partenariat avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, a mené des mobilisations fondées sur les distinctions avec des partenaires autochtones sur les besoins en infrastructures dans leurs communautés respectives. L'objectif était de mieux comprendre et quantifier les besoins des communautés autochtones en matière d'infrastructures et de logement, ainsi que les travaux

LE SAVIEZ-VOUS?

De 2016 à mars 2023, 9,89 milliards de dollars de fonds ciblés ont été investis, soutenant 9 341 projets d'infrastructure dans les Premières Nations.

nécessaires pour combler l'écart en matière d'infrastructures avec les communautés non autochtones. Il en a résulté des listes d'infrastructures communautaires provenant des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. SAC était responsable de la collaboration avec les partenaires des Premières Nations et des Inuit, tandis que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada collaborait avec les partenaires des Métis, les partenaires autonomes et les partenaires de traités modernes.

Pour les Premières Nations, 405 communautés individuelles sur 564 (72 %) ont répondu en fournissant une liste détaillée de leurs besoins en infrastructures. Le Ministère a soutenu l'Assemblée des Premières Nations dans l'élaboration d'une évaluation complète de l'écart en matière d'infrastructures des Premières Nations, en utilisant des données cumulatives et anonymes.

Les partenaires régionaux inuits ont choisi d'élaborer un document de travail et de réaliser une évaluation des besoins en infrastructures dans l'Inuit Nunangat par l'intermédiaire de l'Inuit Tapiriit Kanatami, et SAC a contribué au financement de ce projet par l'intermédiaire du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Il a été estimé que 55,3 milliards de dollars sur 10 ans, soit 793,7 millions de dollars par an, seraient nécessaires pour financer les projets dans les domaines de la connectivité, de l'énergie et de l'environnement et des services aux personnes et aux communautés.

Autres infrastructures communautaires

Dépenses prévues 2022-2023

938 317 174 \$

Autorisations totales disponibles 2022-2023

919 414 263 \$

Dépenses réelles 2022-2023 (autorisations utilisées)

852 457 312 \$

Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées

Le mandat de SAC consistant à éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves reste une priorité. Au 31 mars 2023, 138 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable avaient été levés dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves depuis novembre 2015, et 32 restaient en vigueur dans 28 Premières Nations. Le Ministère a aidé les Premières Nations à remédier à plus de 247 avis à court terme concernant la qualité de l'eau potable, évitant ainsi qu'ils ne deviennent des avis à long terme. En 2022-2023, sept avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés, tandis que cinq avis sont devenus des avis à long terme. SAC reconnaît qu'il reste du travail à faire pour fournir de l'eau potable aux communautés des Premières Nations. Le Ministère s'est engagé à atteindre cet objectif dès que possible en partenariat avec les communautés.

Une autre priorité essentielle est de veiller à ce que des investissements et des ressources à long terme soient mis en place pour éviter l'émission de nouveaux avis concernant la qualité de l'eau potable. Au 31 décembre 2022, SAC avait investi 3,03 milliards de dollars pour soutenir 1 058 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations, dont 525 sont terminés. Ces projets profitent à 589 communautés et desservent

environ 470 000 personnes, garantissant la fiabilité et la durabilité des systèmes publics d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les communautés.

Cet engagement s’inscrit dans un contexte plus large où les communautés des Premières Nations ne disposent pas de mesures de protection juridiquement contraignantes en matière d’eau potable comparables à celles qui sont en vigueur dans les provinces et les territoires. La *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations*, adoptée en 2013, visait à établir des règlements fédéraux pour fournir une eau potable et un accès fiable à cette eau et un traitement efficace des eaux usées. Toutefois, les Premières Nations ont exprimé des inquiétudes quant à l’efficacité de cette loi, notamment en ce qui concerne l’engagement insuffisant sur les questions qui les touchent directement. En réponse, le gouvernement du Canada a abrogé la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations* le 23 juin 2022, conformément à l’accord de règlement du recours collectif relatif à l’eau potable. Le gouvernement du Canada a renforcé sa mobilisation avec les Premières Nations, les organisations des Premières Nations, les provinces et les territoires pour élaborer une nouvelle proposition de loi sur l’approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées pour les Premières Nations. Une ébauche de consultation a été mise en ligne en février 2023 pour veiller à ce que la loi reflète les besoins et les priorités des Premières Nations. SAC reste déterminé à travailler avec les détenteurs de droits des Premières Nations pour élaborer et mettre en œuvre une nouvelle proposition de loi sur l’approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées des Premières Nations.

De plus, SAC a continué à soutenir les orientations et les conseils indépendants en matière de santé publique pour les communautés, ainsi que les programmes de surveillance de la qualité de l’eau potable de tous les systèmes, afin de protéger la santé des résidents et de prévenir les maladies d’origine hydrique. Le Ministère a continué à collaborer avec les partenaires des Premières Nations pour élaborer conjointement des approches

visant à faire progresser le transfert des services d’infrastructures communautaires. Il a aussi soutenu la décision de l’Assemblée des Premières Nations de s’éloigner de l’élaboration conjointe d’une stratégie à long terme visant à garantir la durabilité des systèmes d’approvisionnement en eau potable, pour changer la stratégie et l’aligner sur les travaux plus vastes visant à combler l’écart en matière d’infrastructures et sur la loi sur la salubrité de l’eau potable.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le 7 novembre 2022, un accord historique a été signé, faisant de l’Atlantic First Nations Water Authority le premier service d’approvisionnement en eau autochtone du pays.

Cette étape importante met le contrôle de la gestion de l’approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées entre les mains des Premières Nations, et est soutenue par un investissement fédéral substantiel de 257 millions de dollars, dont 173 millions de dollars sur 10 ans à partir du budget 2022 pour couvrir le fonctionnement et les programmes d’investissement.

En vertu de cet accord, 17 Premières Nations participantes peuvent devenir membres de cet organisme, ce qui permettra d’aider 4 500 ménages et entreprises.

Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées

Dépenses prévues 2022-2023

3 145 918 431 \$

Autorisations totales disponibles 2022-2023

3 187 427 747 \$

Dépenses réelles 2022-2023 (autorisations utilisées)

3 147 395 544 \$

Un deuxième volet de l'engagement du gouvernement en matière d'investissements en infrastructures vise à promouvoir la croissance de communautés autochtones sûres, saines et prospères, ainsi que la préparation aux situations d'urgence. SAC soutient les quatre piliers de la gestion des urgences afin de renforcer la capacité et la résilience des communautés face aux catastrophes. Ce faisant, le programme aide au développement de communautés plus saines et plus durables en prévenant, en atténuant et en réduisant les perturbations que les situations d'urgence comme les inondations et les incendies entraînent dans la vie des communautés et des personnes touchées.

En novembre 2022, la vérificatrice générale a réalisé une vérification des services de soutien à la gestion des urgences fournis par SAC aux communautés des Premières Nations. En réponse, le Ministère a élaboré un plan d'action de gestion complet conçu pour répondre aux conclusions et aux recommandations décrites dans le rapport afin d'améliorer les pratiques de gestion des urgences qui seront mises en œuvre au cours de la prochaine année.

Tout au long de 2022-2023, SAC s'est concentré sur la résilience des communautés et les capacités des Premières Nations à se préparer, intervenir et se rétablir en cas d'urgence et de catastrophes naturelles. Le Fonds de soutien aux communautés autochtones a été créé en mars 2020 pour fournir des fonds aux communautés et organisations autochtones afin de prévenir la pandémie de COVID-19, de s'y préparer et d'y répondre. Les fonds du budget 2022 ont été utilisés pour assurer la sécurité du périmètre, l'équipement de protection individuelle, l'insécurité alimentaire, les coûts supplémentaires du personnel, le bien-être mental, le soutien culturel et aux personnes âgées, ainsi que les mesures de préparation visant à prévenir la propagation de la COVID-19. Depuis mars 2020, plus de 2 milliards de dollars ont été alloués par le biais du Fonds de soutien aux communautés autochtones, y compris plus de 1,2 milliard de dollars en allocations aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et plus de 846 millions de dollars en financement axé sur les besoins. Dans le cadre de la stratégie « Reconstruire en mieux », ce financement a permis d'intervenir durant la pandémie de COVID-19 et de renforcer la résilience à l'échelle communautaire. Dans le cadre du programme d'aide à la gestion des urgences, le Ministère a alloué 41,4 millions de dollars à 182 projets de préparation et d'atténuation non structurelle, 62 projets Intelli-feu et 98 postes de renforcement des capacités théoriques. De plus, 266,5 millions de dollars ont été utilisés pour 329 projets d'intervention et de rétablissement au Canada.

SAC mesure le temps nécessaire aux personnes évacuées pour rentrer chez elles. En 2022-2023, 89,5 % des personnes évacuées à long terme sont rentrées chez elles ou avaient une date de retour prévue dans les deux ans suivant leur évacuation. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation par rapport aux 69,5 % de l'exercice précédent, la cible de 95 % n'a pas été atteinte en raison des complexités entourant le rétablissement de certaines Premières Nations fortement touchées. De nombreuses personnes évacuées à long terme qui restent déplacées loin de leur domicile ou de leur communauté n'ont pas de date de rapatriement, car il est difficile de prédire quand les projets de rétablissement ou de reconstruction seront terminés. De plus, certaines Premières Nations situées dans des régions éloignées et nordiques ont une saison de construction beaucoup plus courte, ce qui fait que les projets de rétablissement dans ces Nations prennent plus de temps. Le programme continuera à surveiller ces taux pour déterminer la manière dont les investissements liés à l'atténuation et à la préparation à l'échelle communautaire, les efforts d'intervention et les activités de rétablissement se traduisent progressivement par des périodes de déplacement plus courtes.

Résultat ministériel 8 : Les terres et les ressources dans les communautés autochtones sont gérées de façon durable

La terre est l'un des biens les plus précieux pour les Premières Nations, tant sur le plan économique que culturel. L'Initiative d'aménagement du territoire a été transférée au Centre de ressources sur la gestion des

terres des Premières Nations et à l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones en 2018-2019, où des centres de formation ont été mis en place. En mars 2023, 26,1 % des Premières Nations disposaient de plans dirigés par la communauté, mais des priorités concurrentes comme les feux de forêt, les inondations et la COVID-19 ont empêché d'atteindre la cible de 28,5 %. Le programme continuera à suivre les plans d'aménagement du territoire afin de mesurer les améliorations dans les communautés des Premières Nations qui bénéficient de la planification.

NOUVEAUTÉ

Le 15 décembre 2022, la [Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations](#) est entrée en vigueur, remplaçant la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, qui a été abrogée.

Cette nouvelle loi, élaborée conjointement avec le Conseil consultatif des terres, soutient les Premières Nations qui souhaitent recouvrer la compétence sur leurs terres de réserve.

En 2022-2023, neuf Premières Nations sont devenues signataires de l'Accord-cadre et trois ont réaffirmé leur compétence sur leurs terres, leur environnement et leurs ressources naturelles en dehors de la *Loi sur les Indiens*.

SAC soutient les Premières Nations dans le développement durable et la gestion de leurs terres et de leurs ressources par l'entremise de divers programmes et politiques. En 2022-2023, l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations a fourni 79,4 millions de dollars pour aider les Premières Nations à développer des systèmes durables de gestion des matières résiduelles. En mars 2023, 40,5 % des communautés des Premières Nations disposaient de systèmes de gestion des matières résiduelles solides adéquats, l'objectif étant d'atteindre 65 % en mars 2028.

Le [Programme des sites contaminés dans les réserves](#)^{xxxiv} vise à fournir une aide de 226,6 millions de dollars aux Premières Nations d'ici 2025. Depuis 2020, le programme a permis d'évaluer, d'assainir et de fermer 183 sites. En 2022-2023, 97 sites contaminés ont été fermés, 62 ont fait l'objet d'une évaluation et 85 ont fait l'objet d'activités d'assainissement, ce qui donne un total de 17,6 % de sites contaminés à risque élevé dans les réserves où des activités d'assainissement ou de confinement ont eu lieu. SAC

continuera à suivre les progrès réalisés en vue de réduire les risques pour la santé et la sécurité des personnes. Le programme fait également l'objet d'une évaluation, dont le rapport final et la réponse et le plan d'action de la direction sont attendus au début de l'automne 2024.

En 2022-2023, le Ministère a continué d'aider les Premières Nations à mettre en place des infrastructures durables et à assurer leur développement économique par les mesures suivantes :

- Mobilisations avec les dirigeants et les organisations des Premières Nations pour discuter des modifications proposées au Règlement sur les référendums des Indiens, afin d'accroître le contrôle des Premières Nations sur les processus de prise de décision en matière d'aménagement du territoire. Un rapport intitulé « Ce que nous avons entendu » a été publié en novembre 2022. Il résume les commentaires formulés par les participants à la séance de dialogue et à l'enquête.
- Finalisation d'un investissement de 30 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2023-2024 dans le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve, qui vise à aider les Premières Nations à assumer une plus grande responsabilité à l'égard des terres, des ressources et de l'environnement de leurs réserves, conformément à la *Loi sur les Indiens*.
- Allocation d'un financement opérationnel à 102 Premières Nations pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles en dehors de la *Loi sur les Indiens*, tandis que 98 Premières Nations signataires ont reçu ou sont restées admissibles pour recevoir un financement pour les codes fonciers.
- Approbation de 40 propositions d'ajouts aux réserves, ce qui a permis d'ajouter 6 656 acres aux réserves des Premières Nations, offrant ainsi des possibilités de développement communautaire et

économique et générant des revenus autonomes. Depuis novembre 2015, 446 ajouts aux réserves ont été effectués, ajoutant 265 759 acres de terres aux réserves.

- Modernisation du Système national de suivi des ajouts aux réserves et du Système intégré de gestion de l'environnement afin de simplifier les processus et de fournir un accès direct aux propositions des Premières Nations à l'aide d'une plateforme innovante et moderne fondée sur l'infonuagique.
- Aide aux Premières Nations pour exercer des responsabilités accrues sur les terres, les ressources et l'environnement de leurs réserves grâce au Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve. Le programme compte 131 participants des Premières Nations et 207 gestionnaires des terres formés dans le cadre du Programme d'attestation professionnelle en gestion des terres.
- Soutien à la publication du [premier rapport annuel du Centre autochtone sur les effets cumulatifs](#).^{xxxv} En 2022-2023, un financement à plus long terme a été accordé pour soutenir les activités du Centre visant à mettre en œuvre son évaluation des besoins nationaux 2022-2023, et le premier forum sur les connaissances a eu lieu en personne en mars 2023.
- Collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada et des partenaires autochtones pour combler les lacunes en matière de protection de l'environnement chez les Premières Nations vivant dans les réserves, en soutenant six organisations autochtones pour qu'elles mènent des activités de recherche et de mobilisation communautaires.
- Poursuite des mesures pour répondre aux obligations découlant de la *Loi sur l'évaluation d'impact* en appliquant le processus d'examen environnemental à près de 900 projets sur les terres de réserve, permettant ainsi un développement durable des infrastructures tout en protégeant les terres et les eaux autochtones, avec plus de 50 évaluations visant à garantir une évaluation correcte des incidences socioéconomiques et sanitaires sur les communautés autochtones.
- Soutien aux Premières Nations pour qu'elles abordent le douloureux héritage des anciens bâtiments et sites des pensionnats indiens. En 2022-2023, le Ministère a communiqué avec toutes les Premières Nations qui ont déjà eu un pensionnat dans une réserve pour leur offrir son soutien lorsqu'elles seraient prêtes à aller de l'avant. Au total, sept projets concernant d'anciens bâtiments et sites liés aux pensionnats ont été soutenus, y compris la démolition d'un bâtiment, l'assainissement d'un site, la conception d'un bâtiment et des activités de consultation de la communauté.

Résultat ministériel 9 : Les communautés autochtones bâtissent leur prospérité économique

Pour contribuer à la prospérité économique des communautés autochtones, SAC a continué à élaborer et créer conjointement des outils financiers qui favorisent l'autosuffisance et la création de richesses, y compris tout au long de la pandémie et pendant la phase de reprise.

Le budget 2022 prévoit 150 millions de dollars sur cinq ans pour le [Programme des services relatifs aux terres et au développement économique](#)^{xxxvi} et le [Programme pour la préparation des communautés aux possibilités économiques](#)^{xxxvii} de SAC afin de promouvoir des possibilités économiques prêtes à être mises en œuvre dans les communautés autochtones. L'Agence canadienne de développement économique du Nord a reçu 15 millions de dollars pour soutenir le développement économique autochtone dans le Nord, et 35 millions de dollars supplémentaires ont été alloués à SAC pour soutenir la capacité économique, y compris les possibilités de formation spécialisée offertes par des organisations dirigées par des Autochtones.

L'Initiative de soutien aux entreprises autochtones a offert un soutien financier dans le cadre du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#)^{xxxviii} par l'intermédiaire d'institutions financières autochtones et de sociétés métisses de financement. Le budget 2022 propose une remise de prêt pouvant aller jusqu'à 50 % pour les prêts accordés dans le cadre de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19, ce qui placera les entreprises autochtones dans une situation

favorable pour réussir à long terme. SAC suit l'évolution des remboursements pour s'assurer que les entreprises autochtones conservent une situation financière favorable.

SAC a alloué 36,5 millions de dollars en soutien continu aux entrepreneurs par l'entremise des deux volets du Programme d'entrepreneuriat autochtone, qui a été transféré en 2015 et qui est maintenant administré par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et cinq sociétés métisses de financement. Le programme a élargi le volet [d'accès au capital](#)^{xxxix}, offrant des prêts sans intérêts aux entreprises lorsqu'une avance de 10 % n'était pas possible. Le programme a fait l'objet d'une évaluation et s'est détourné d'un modèle sans capital de risque et sans intérêts. La modernisation du programme tiendra compte des besoins des partenaires pour servir les entrepreneurs et les entreprises autochtones, tout en garantissant la santé financière et le soutien continu des institutions dirigées par des Autochtones dans les programmes de développement économique. Le volet [d'accès à des possibilités d'affaires](#)^{xl} a permis de financer cinq organisations inuites afin de renforcer les capacités des entreprises inuites et de leur permettre de soumissionner pour des marchés du gouvernement fédéral au Nunavut ainsi que huit organisations autochtones afin de soutenir les travaux en cours sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, et a alloué des fonds pour soutenir l'Association touristique autochtone du Canada.

Grâce au financement fourni par ces institutions financières autochtones, les entrepreneurs autochtones ont un meilleur accès au capital pour créer ou agrandir des entreprises dans leurs communautés, et ainsi créer des possibilités économiques. SAC travaille avec des partenaires pour déterminer le pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies en 2022-2023. Le programme continuera de suivre cette évolution en tant que mesure du développement des entreprises et de la croissance économique dans les communautés autochtones.

En 2022-2023, SAC a également aidé les communautés autochtones à renforcer leur prospérité économique par les moyens suivants :

- Depuis avril 2022, 812 entreprises autochtones ont été inscrites dans le Répertoire des entreprises autochtones et 97 séances de sensibilisation ont été organisées pour promouvoir le développement des entreprises autochtones et accroître leur participation aux marchés publics fédéraux.
- En réponse à la Stratégie économique nationale pour les Autochtones au Canada, qui a été lancée en juin 2022, le Ministère a effectué une planification à l'échelle régionale afin de cibler les organisations qui fournissent un soutien aux capacités des petites communautés éloignées des Premières Nations et des Inuit jusqu'en 2027-2028. Un contrat de recherche sur les structures et les besoins des entreprises de la Nation métisse a été mis en place et devrait être achevé en 2023-2024.
- L'Initiative sur les partenariats stratégiques a continué à mettre en œuvre les investissements du budget 2021 de 36 millions de dollars sur trois ans (à partir de 2021-2022) pour renforcer la capacité des projets locaux relatifs à l'énergie propre et économiquement durables dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Des initiatives régionales ont été créées dans les provinces

LE SAVIEZ-VOUS?

SAC a soutenu les entreprises autochtones et le développement économique en augmentant les possibilités grâce à la [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#), la [Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#) et l'[Initiative sur les partenariats stratégiques](#).

Pour aider tous les entrepreneurs, entreprises et communautés autochtones à accéder au financement et aux programmes fédéraux qui s'appliquent à leur situation dans tous les secteurs de l'économie, SAC a rempli avec succès son mandat consistant à établir un guichet unique permanent par la création de postes de navigateur pour les entrepreneurs autochtones, recevant 195 demandes en 2022-2023.

de l'Atlantique, au Québec, en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, et des fonds supplémentaires sont nécessaires pour les initiatives régionales en matière d'énergie propre au Manitoba et en Ontario afin d'assurer des répercussions à l'échelle nationale. Un partenariat avec l'entreprise sociale nationale Indigenous Clean Energy a également été créé pour aider les communautés autochtones à passer de la dépendance aux combustibles fossiles à des sources d'énergie verte plus propres.

- SAC fait également partie de l'initiative Wah-ila-toos, qui découle du financement de 300 millions de dollars prévu par le budget 2021 pour réduire la dépendance au diesel et qui vise à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables locales dans les communautés autochtones, rurales et éloignées.

La prospérité économique comprend la capacité à générer des revenus locaux (autonomes) pour soutenir le développement économique et d'autres types de développement. En 2022-2023, 68,2 % des communautés des Premières Nations avaient des revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral qui représentaient 25 % ou plus de leurs revenus totaux, ce qui dépasse la cible de 40 %. Cela démontre les répercussions du développement des entreprises et de la croissance économique sur la capacité des communautés à générer des revenus, ce qui constitue une étape importante vers l'autodétermination.

III. Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Le Ministère considère les principes de l'ACS Plus comme une composante essentielle des processus de nation à nation renouvelés, respectueux et inclusifs, favorisant la prospérité économique, des communautés plus saines et le développement durable par l'entremise d'une gouvernance communautaire forte et d'une infrastructure fiable. Les programmes relevant de cette responsabilité essentielle soutiennent les objectifs définis dans le Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être, la participation à l'économie et la prospérité, ainsi que le leadership et la participation à la démocratie.

En 2022-2023, SAC a soutenu des projets économiques et des projets d'infrastructure locaux et communautaires ainsi que l'entrepreneuriat autochtone afin d'améliorer le mieux-être social dans les communautés des Premières Nations des réserves et d'aider à combler les écarts socioéconomiques et les écarts en matière d'infrastructures entre les communautés autochtones et non autochtones. SAC a intégré l'ACS Plus dans l'analyse de ses résultats par les moyens suivants :

- Embauche d'un consultant spécialisé dans l'évaluation de l'ACS Plus pour évaluer les processus internes de planification de l'infrastructure et intégrer les considérations de l'ACS Plus dans les programmes d'infrastructure des Premières Nations. Cette évaluation permettra d'améliorer l'intégration dans quatre domaines d'infrastructure principaux : l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, le logement, les établissements d'enseignement et les autres infrastructures communautaires. L'évaluation permettra d'élaborer des outils de production de rapports pour évaluer les effets différentiels et immédiats des investissements dans les infrastructures, ainsi que des analyses propres aux programmes qui évaluent les effets directs, indirects et involontaires des investissements dans les infrastructures sur différents groupes démographiques.
- Utilisation des technologies de cybersanté pour améliorer la prestation de services de santé pour des sous-populations ciblées dans les communautés des Premières Nations, notamment les femmes, les hommes, les garçons, les filles et les personnes de diverses identités de genre, en fonction de leurs besoins précis et de leurs interactions avec les services de santé relevant de la compétence des Autochtones. Le programme a étudié les possibilités pour résoudre les difficultés liées au manque de données ventilées et a travaillé à l'interopérabilité des données avec les systèmes provinciaux. Des travaux préliminaires sont en cours pour élaborer un ensemble de données minimal pour les

programmes, parallèlement à la collaboration avec d'autres ministères et partenaires dans le cadre de la Stratégie pancanadienne de données sur la santé.

- Collaboration avec les partenaires des Premières Nations, les fournisseurs de services et les coordinateurs régionaux de SAC pour examiner les politiques et combler les lacunes en matière de gestion des urgences. SAC s'est assuré d'apporter un soutien équitable aux groupes qui sont touchés de façon disproportionnée lors des situations d'urgence, notamment les femmes et les femmes enceintes en particulier, les enfants, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes âgées, les personnes malades et les personnes en situation de handicap.
- Soutien du lancement du Programme pour les femmes entrepreneures autochtones par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement en mars 2022 afin d'éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat liés au genre.
- Mise en œuvre d'une approche fondée sur les distinctions dans le cadre du Programme d'entrepreneuriat autochtone, permettant aux sociétés métisses de financement d'apporter un soutien ciblé aux entrepreneurs métis. Les exigences en matière de rapports sont similaires à celles de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et des institutions financières autochtones, mais elles sont axées sur des indicateurs propres aux Métis.

Des exemples supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire de l'ACS Plus](#).^{vii}

IV. Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

La gouvernance communautaire, l'infrastructure, la durabilité et la prospérité économique sont essentielles pour combler les écarts socioéconomiques ressentis par les communautés autochtones et leurs membres.

- SAC a contribué à faire progresser les investissements dans les infrastructures d'établissements d'enseignement. En mars 2023, 1,73 milliard de dollars sur 2,27 milliards avaient été investis dans la construction ou la rénovation de 204 écoles, profitant à 285 communautés et desservant environ 325 000 personnes et 35 000 élèves. Cela soutient l'ODD 4 – Éducation de qualité et l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie ».
- SAC joue un rôle essentiel dans le plan de mise en œuvre fédéral pour le Programme 2030, se concentrant sur l'[ODD 6 – Eau propre et assainissement](#).^{xlii} Cet objectif de développement durable vise à répondre à l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable » ([CIC 6.1, 6.1.1](#)^{xliii}). SAC travaille en partenariat avec les communautés et reste déterminé à mettre fin à tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves. Entre novembre 2015 et mars 2023, 138 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves, et une aide a été offerte aux Premières Nations pour remédier à plus de 235 avis à court terme concernant la qualité de l'eau potable et éviter qu'ils ne deviennent des avis à long terme.
- SAC a contribué à l'[ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable](#)^{xliiii} en travaillant avec Ressources naturelles Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour réduire la dépendance à l'égard de l'électricité produite avec le diesel dans les réserves. SAC a financé 35 communautés des Premières Nations situées dans les réserves et dépendantes du diesel pour la production d'électricité en 2022-2023. Le Ministère continuera à suivre les progrès des projets d'énergie propre afin de soutenir l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable ». Le Programme pour les femmes autochtones entrepreneures a été lancé en février 2022 et vise à lever les obstacles à l'inclusion et à la croissance rencontrés par celles-ci. Ce

programme contribue à l'ODD 5 – Égalité entre les sexes, à l'[ODD 8 – Travail décent et croissance économique](#)^{xliv} et à l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité ».

- Le Ministère a soutenu l'[ODD 10 – Inégalités réduites](#)^{xlv} et l'ambition du CIC « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites » en aidant huit organisations autochtones représentatives à se mobiliser avec les Premières Nations pour la protection de l'environnement. Ces conclusions contribueront à combler les lacunes en matière de réglementations et de capacités environnementales dans les réserves, tout en offrant aux Premières Nations une protection similaire à celle dont bénéficient les autres régions du Canada en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- SAC a soutenu la construction, la rénovation et l'amélioration de 14 986 logements dans les réserves depuis 2016, contribuant ainsi à l'[ODD 11 – Villes et communautés durables](#)^{xlvi} et à l'ambition du CIC « Les Canadiens ont accès à des logements de qualité ». Le Ministère a également soutenu plus de 570 projets de gestion des urgences, en se concentrant sur l'atténuation non structurelle, les initiatives Intelli-feu, le renforcement des capacités et les efforts d'intervention et de rétablissement. Ces projets ont permis aux communautés des Premières Nations de réduire les risques et de préserver leur patrimoine culturel.
- SAC a promu des modèles de consommation et de production durables, contribuant ainsi à l'[ODD – 12 – Consommation et production responsables](#)^{xlvii}. À ce jour, 75 % des communautés des Premières Nations ont apporté des améliorations à la gestion des matières résiduelles solides, notamment en ce qui concerne le réacheminement des matières résiduelles et l'amélioration des systèmes de gestion des matières résiduelles solides. Depuis 2020, le financement pour la gestion des sites contaminés a permis la fermeture de 183 sites, garantissant ainsi des communautés propres et durables pour la santé et le mieux-être des Premières Nations.
- À l'appui de l'[ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques](#)^{xlviii} SAC effectue des examens environnementaux des projets sur les terres de réserve, en évaluant les indicateurs des changements climatiques et leurs répercussions sur l'environnement et le mieux-être des communautés. Le Centre autochtone sur les effets cumulatifs travaille avec les communautés autochtones du Canada pour traiter les répercussions cumulatives associées au développement et aux changements climatiques. En 2022-2023, le Centre a réalisé une évaluation des besoins nationaux afin de déterminer les besoins des communautés autochtones en matière de résilience climatique, de santé humaine et de mieux-être, d'évaluation des répercussions cumulatives, de suivi et de santé des terres et de l'eau.

Des résultats supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable](#)^{xii}.

V. Innovation

Le Programme d'aide à la gestion des urgences a été créé en 2014 afin d'obtenir un financement pour les coûts de gestion des urgences dans les réserves. Des accords bilatéraux ont été conclus avec les provinces et les territoires en 2017 pour fournir ces services. Toutefois, en 2019, SAC a revu ces accords en fonction de préoccupations soulevées par les partenaires des Premières Nations, et un plan stratégique a été élaboré pour inclure les Premières Nations en tant que partenaires à part entière et égaux. En 2022-2023, le Ministère a réalisé des progrès importants dans l'élaboration de nouvelles ententes de services multilatérales de gestion des urgences et dans le soutien aux initiatives menées par les Premières Nations. L'entente de collaboration en matière de gestion des urgences conclue avec le gouvernement national Tsilhqot'in a été renouvelée en Colombie-Britannique, et le Conseil des leaders des Premières Nations a soutenu la participation des Premières Nations aux engagements pour avancer un nouvel accord tripartite. Un financement a été accordé à

des Premières Nations, à des conseils tribaux et à des organisations représentatives autochtones en Saskatchewan et au Manitoba.

Un modèle de gouvernance de gestion conjointe a été lancé avec les partenaires des Premières Nations en Ontario pour la saison des inondations 2022 afin de simplifier les processus de prise de décision et d'intervention d'urgence. D'autres provinces et territoires ont également pris des mesures pour se mobiliser auprès des Premières Nations. La transformation de la gestion des urgences jette des bases solides en vue d'un transfert des responsabilités ministérielles en renforçant la capacité des Premières Nations à prévenir les urgences, à s'y préparer, à intervenir et à se rétablir, et en créant un système plus souple et plus complet pour prévenir les urgences climatiques et sanitaires et intervenir en tenant compte de leur nature évolutive.

La connectivité à large bande est essentielle pour la santé numérique et les soins virtuels, mais une connexion Internet haute vitesse n'est pas encore disponible dans toutes les communautés éloignées des Premières Nations. SAC s'est associé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour explorer les nouvelles technologies permettant d'améliorer les vitesses de connexion Internet. En 2022-2023, des satellites en orbite basse ont été mis en œuvre pour les établissements de santé de 22 communautés éloignées et isolées du Manitoba et du Québec, où les vitesses de connexion étaient généralement inférieures à la moitié de la norme du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (50 Mbit/s pour le téléchargement et 10 Mbit/s pour le téléversement). Les nouvelles vitesses de connexion sont égales ou supérieures à la norme pour Internet haute vitesse. Ces améliorations ont permis de remédier aux interruptions de service dans les établissements de santé communautaires, à la surveillance de la santé publique et à d'autres services de cybersanté.

Parmi les pratiques innovantes en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour les Premières Nations, il y a la levée, en avril 2022, d'un avis concernant la qualité de l'eau potable qui était en vigueur depuis 2004 dans la Première Nation de Wawakapewin, en Ontario. La levée a nécessité le forage de deux puits et l'installation d'une station de traitement de l'eau modulaire dans la communauté. Une autre pratique innovante a été le partenariat conjoint de la Première Nation de Shoal Lake n° 40 entre la société Kekekoziibih de Shoal Lake n° 40 et Sigfusson Northern Ltd. pour la construction d'une station de traitement de l'eau dans la communauté, qui a remporté le prix du Projet de travaux publics de l'année 2022 pour les petites municipalités et les Premières Nations de l'Association des travaux publics de l'Ontario. La Bande indienne des Okanagan a amélioré l'accès à l'eau potable pour sa communauté en utilisant une approche innovante qui a réuni tous les intervenants du projet, y compris l'entrepreneur, le concepteur et la Première Nation, dans un processus qui exploite de manière collaborative les talents et les idées de tous les participants afin d'optimiser les résultats, ce qui a permis une réalisation plus rapide du projet.

VI. Principaux risques

En 2022-2023, on prévoyait que la pandémie de COVID-19 ait un impact négatif sur l'élan et les progrès réalisés en matière d'amélioration de la gouvernance dans les communautés et de planification menée par la communauté. Bien que ce risque ne se soit pas concrétisé, il reste nécessaire d'apporter un soutien aux programmes et d'accroître la sensibilisation à l'approche globale du développement communautaire pour s'assurer que les programmes gouvernementaux répondent de manière adéquate au développement communautaire.

SAC a pris des mesures pour limiter les risques de retard et d'augmentation des coûts des projets de logement, et pour respecter les dates de levée des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable toujours en vigueur, malgré les pénuries mondiales de fournitures, d'équipements et de capacités. Parmi les mesures prises, il y a l'amélioration des processus pour garantir l'optimisation des ressources, l'élaboration d'outils pour améliorer la qualité des études de faisabilité et la simplification des approbations. Le Ministère a également soutenu les Premières Nations en investissant dans le fonctionnement et l'entretien afin

d'augmenter le financement de façon importante et permanente selon une formule de calcul des coûts actualisée, ainsi qu'en finançant des initiatives qui renforcent les capacités des communautés à prendre des décisions de planification stratégiques et tournées vers l'avenir.

Pendant la pandémie, le Programme d'entrepreneuriat autochtone était exposé au risque d'une demande accrue de soutien de la part des entreprises autochtones. L'Initiative de soutien aux entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19 a permis d'atténuer les répercussions, mais la situation économique actuelle présente encore des risques. Le Ministère en tire des leçons pour comprendre les effets de la pandémie et la situation actuelle des entreprises autochtones qui remboursent leurs prêts. Cette demande accrue a également amené de nouveaux clients aux sociétés métisses de financement et aux institutions financières autochtones. Pour remédier à cette situation, SAC continue de travailler à la modernisation du programme avec ses partenaires autochtones.

Les activités de gestion des urgences éprouvent des difficultés en raison de la fréquence et de l'ampleur croissantes des catastrophes naturelles, qui mettent à rude épreuve les capacités d'aide à la gestion des urgences. En 2022-2023, 141 communautés des Premières Nations dans les réserves ont connu des situations d'urgence, ce qui a entraîné l'évacuation de 10 552 personnes. Par conséquent, des fonds ont été utilisés pour le programme d'intervention et de rétablissement afin de soutenir ces personnes évacuées. Des fonds supplémentaires ont été alloués à la communauté des Dene Tha' lors des inondations sans précédent du printemps 2022. Les fonds ont été utilisés pour soutenir les activités d'intervention et de rétablissement, y compris l'approvisionnement en sacs de sable, les coûts d'évacuation et les réparations d'infrastructure. Le Fonds de soutien aux communautés autochtones a également fourni des fonds aux communautés et organisations autochtones pour soutenir leurs efforts de prévention de la COVID-19 et de préparation et de réponse à celle-ci.

Le Ministère a mis en œuvre un plan d'action de la direction en réponse aux recommandations découlant du rapport de la vérificatrice générale de novembre 2022 sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations. Le Programme d'aide à la gestion des urgences a élargi sa capacité à atténuer les risques et à renforcer la résilience des communautés des Premières Nations. Des équipes spécialisées ont été mises en place pour élaborer des ententes de services multilatérales de gestion des urgences. Le programme continue de collaborer avec d'autres ministères et organisations dirigées par les Premières Nations pour cerner les besoins en matière de gestion des urgences et s'assurer que le programme aide efficacement les Premières Nations à se préparer aux situations d'urgence, à en atténuer les répercussions et à se rétablir.

VII. Résultats atteints

Le tableau ci-dessous montre, pour les services de gouvernance et de développement communautaire, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2022-2023 ainsi que les résultats réels obtenus au cours des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel 6 :

Les communautés autochtones font progresser leurs capacités de gouvernance

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Pourcentage de Premières Nations disposant d'un plan dirigé par la communauté	48 %	Mars 2026 ¹	37 %	39 %	40,3 %

1- La date d'atteinte de la cible a été modifiée à mars 2026 (au lieu de mars 2024) pour donner aux communautés des Premières Nations le temps nécessaire pour rendre compte des plans dirigés par les communautés qui ont été retardés en raison des effets des restrictions en matière de santé publique sur la mobilisation des communautés.

Résultat ministériel 7 :
Les Autochtones disposent d'infrastructures fiables et durables

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Nombre d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves	0	Initiative en cours ¹	53	34	32 ²
Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations	75 %	Mars 2023	72,7 %	72,6 %	Non disponible ³
Pourcentage d'écoles des Premières Nations dont l'état est jugé « bon » ou « neuf »	60 %	Mars 2025	53 %	54 %	55 % ⁴
Pourcentage d'établissements de santé des Premières Nations dont l'état est jugé « bon »	75 %	Mars 2023	84 %	84 %	84 % ⁵
Nombre de communautés des Premières Nations dans les réserves qui dépendent du diesel financé par Services aux Autochtones Canada pour la production d'électricité	24	Mars 2025	38	37	35 ⁶
Pourcentage de personnes évacuées à long terme qui sont rentrées chez elles ou dont la date de retour est prévue dans les deux ans suivant leur évacuation	95 %	Mars 2023	90 %	69,5 %	89,5 % ⁷

- 1- Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les communautés et reste déterminé à lever les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations. Des initiatives sont en cours pour lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves. Aucune nouvelle date n'a été déterminée pour l'atteinte de la cible. SAC continue de travailler activement avec les Premières Nations pour résoudre les problèmes liés à l'eau potable, notamment en évaluant les délais, en estimant les dates cibles appropriées et en faisant avancer les projets d'une manière qui respecte les mesures de santé publique.
- 2- Au 31 mars 2023, 32 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable étaient en vigueur dans 28 Premières Nations; au cours de l'exercice financier, sept avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés, tandis que cinq avis sont devenus des avis à long terme. Au 31 mars 2023, un total de 138 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable avaient été levés dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves depuis novembre 2015.
- 3- Le résultat pour 2022-2023 sera fondé sur les données finales du Rapport annuel sur les infrastructures communautaires et sur le logement de décembre 2022. Les résultats réels seront présentés dans le Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024.
- 4- Le résultat représente un total de 245 écoles sur 446 qui étaient à l'état « bon » ou « neuf ». La classification des données relatives aux biens des écoles a également été corrigée.
- 5- La période de rapport de trois ans comprend 175 inspections effectuées entre 2019-2020 et 2021-2022 par l'entremise du processus du Système de rapport sur la condition des biens.
- 6- Les Premières Nations de Kingfisher et de North Caribou Lake ont été raccordées au réseau dans le cadre du projet Watay en 2022-2023.
- 7- La cible n'a pas été atteinte en raison des complexités liées au rétablissement de certaines Premières Nations fortement touchées. Les dates de retour sont difficiles à prévoir lorsqu'il y a des répercussions importantes et étendues dans les réserves, en particulier dans les communautés des Premières Nations des régions éloignées et nordiques, où la saison de construction est beaucoup plus courte.

Résultat ministériel 8 :

Les terres et les ressources dans les communautés autochtones sont gérées de façon durable

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Pourcentage de Premières Nations disposant de plans d'aménagement du territoire dirigés par la communauté	28,5 %	Mars 2023	24,6 %	24,7 %	26,1 % ¹
Pourcentage de communautés des Premières Nations disposant de systèmes de gestion des matières résiduelles solides adéquats	65 %	Mars 2028	37,3 %	34,6 % ²	40,5 %
Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans les réserves où des travaux d'assainissement ou de confinement sont en cours pour réduire les risques	29 %	Mars 2023	29 %	34,9 %	17,6 % ³

- 1- La cible n'a pas été atteinte en raison des répercussions de la COVID-19 et d'autres priorités communautaires, notamment les inondations et les incendies de forêt.
- 2- Certaines communautés ont été ajoutées au calcul pour tenir compte des Premières Nations qui ont plusieurs sites nécessitant des systèmes de gestion des matières résiduelles séparés.
- 3- La cible n'a pas été atteinte en raison de l'inclusion de sites moins prioritaires dans les critères d'admissibilité au financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, de l'augmentation des coûts des projets due à l'inflation, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, et de l'ajout de sites de classe 1 à l'inventaire.

Résultat ministériel 9 :

Les communautés autochtones bâtissent leur prospérité économique

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies	2 %	Mars 2023	-6,92 %	-3,9 %	Non disponible ¹
Pourcentage de communautés des Premières Nations dont les revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral représentent 25 % ou plus des revenus totaux	40 %	Mars 2023	67 %	69,7 % ²	68,2 % ²

- 1- Les rapports dépendent des données fournies par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et les sociétés métisses de financement, qui administrent et mettent en œuvre le Programme d'entrepreneuriat autochtone. Le programme est en cours de modernisation à la suite d'une évaluation.
- 2- La compilation des données et la production de rapports pour ce programme ont généralement un an de retard sur l'exercice qu'elles couvrent, puisque les résultats sont mis à disposition lors de l'exercice financier suivant. Le résultat pour 2021-2022 a été ajusté à 69,7 % (au lieu de 68,20 %) à la suite d'un nouveau calcul après la réception de rapports supplémentaires sur les bénéficiaires.

Les renseignements sur le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiii}

VIII. Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous montre, pour les services de gouvernance et de développement communautaire, les dépenses budgétaires de 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
6 277 966 237	6 277 966 237	7 851 328 522	7 418 701 952	1 140 735 715

Les renseignements sur les ressources financières liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiv}

IX. Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
1 649	1 819	170

Les renseignements sur les ressources humaines liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xv}

Responsabilité essentielle – Services autodéterminés par les Autochtones

I. Description

Ces services sont conçus et fournis par des Autochtones pour des Autochtones. Il s'agit de services dont le contrôle, le pouvoir et la compétence ont été officiellement transférés aux communautés ou organisations autochtones, avec l'appui d'un financement ministériel.

II. Résultats

SAC reconnaît la responsabilité de respecter et la nécessité de promouvoir les droits inhérents des peuples autochtones tels qu'ils sont définis dans les traités et les accords. Le Ministère vise à soutenir les avancées politiques, économiques, sociales et culturelles en faveur de l'autodétermination des communautés et de leur contrôle de la conception, de la prestation et de la gestion des services.

La [*Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*](#)^{xlix} engage le gouvernement à mettre en œuvre la DNUDPA et définit des orientations claires en matière de collaboration et de transfert de responsabilités et de services aux partenaires et institutions autochtones. Avec l'adoption de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, SAC a continué de faire progresser le travail visant à transférer la responsabilité des services ministériels aux Autochtones et de travailler de façon collaborative à la réduction des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada. Le Ministère a participé au processus de consultation et de coopération sur les articles 5 et 6 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et s'est engagé à poursuivre ses mobilisations et à soutenir les processus d'élaboration conjointe, y compris les modèles fiscaux fondés sur les distinctions, les communications, les stratégies en matière de données et de rapports, le financement du renforcement des capacités, les mécanismes de participation à la gouvernance et les réglementations.

Le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui a été publié en juin 2023 fournit une feuille de route des mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies et pour faire progresser la réconciliation de manière tangible. En ce qui concerne SAC, dans le cadre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières Nations et de la collaboration avec l'Autorité sanitaire des Premières Nations, des progrès ont été réalisés dans les travaux sur un partenariat tripartite en matière de santé renouvelé avec la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations de cette province. Un accord de financement renouvelé sur dix ans a été signé, permettant à l'Autorité sanitaire des Premières Nations de continuer à concevoir et à fournir des programmes et des services de santé fondés sur les besoins des communautés. De même, un accord a été signé à Halifax, et l'Autorité de gestion des eaux des Premières Nations de l'Atlantique est devenue le premier service d'approvisionnement en eau autochtone du pays, soutenant le transfert des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour 4 500 ménages et entreprises dans 17 communautés des Premières Nations.

La subvention du nouveau cadre financier est conforme à la DNUDPA, car elle vise à donner aux Premières Nations une autonomie en matière de conception et de prestation de services. Les travaux en cours entre SAC et ses partenaires des Premières Nations dans le cadre de la nouvelle relation fiscale contribuent à fournir la structure nécessaire à des accords de financement plus souples et plus stables pour les futures initiatives de transfert, tout en s'efforçant de combler les écarts socio-économiques entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones.

L'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones vise à promouvoir la capacité, la souveraineté, l'autodétermination et la réconciliation des Autochtones en matière de données. Elle soutient la

DNUDPA, les appels à l'action de la CVR et les appels à la justice pour les FFADA en garantissant une amélioration continue des conditions économiques et sociales pour les peuples autochtones, tout en établissant des objectifs mesurables pour combler les écarts en matière de santé. La capacité à déterminer les besoins en matière de données et à recueillir, gouverner, gérer et utiliser les données est essentielle pour que les gouvernements et les organisations autochtones puissent concevoir et fournir des programmes, des politiques et des services efficaces, et elle est essentielle pour soutenir le transfert des responsabilités ministérielles aux partenaires. Le Ministère reconnaît que, pour assurer l'autodétermination, les peuples autochtones doivent avoir accès à des données solides, fondées sur les distinctions et adaptées à la culture afin de concevoir et fournir efficacement des services à leurs communautés.

SAC a poursuivi son engagement en faveur de la mise en œuvre de la DNUDPA, des appels à l'action de la CVR et des appels à la justice pour les FFADA, qui soutiennent l'autodétermination, l'autonomie, les droits issus des traités et l'amélioration de l'équité. En 2022-2023, le Ministère a participé à diverses consultations et activités de mobilisation pour faire progresser ces principes. La politique sur l'Inuit Nunangat a été approuvée par les dirigeants fédéraux et inuits en avril 2022, et c'est la première fois que le gouvernement du Canada élabore conjointement une politique globale et pangouvernementale de cette nature. La politique reconnaît l'Inuit Nunangat – la patrie des Inuit – comme une région géographique, culturelle et politique distincte, englobant la région désignée des Inuvialuit, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut. Cette politique englobe les zones urbaines où résident les Inuit et orientera les politiques, programmes, services et initiatives fédéraux qui s'appliquent à l'Inuit Nunangat ou qui profitent aux Inuit. L'approbation de la politique a constitué une étape importante dans le soutien à l'autodétermination des Inuit, ainsi que dans la recherche de solutions significatives menées par les Inuit aux problèmes particuliers qu'ils rencontrent.

En décembre 2022, le Ralliement national des Métis et les membres dirigeants ont rencontré des ministres du gouvernement fédéral pour réaffirmer leur engagement à l'égard de l'Accord Canada-Nation métisse. Les discussions ont porté sur le développement économique, la santé, le partage des avantages, les principes de l'élaboration conjointe, la préservation de la langue, l'éducation et les pratiques exemplaires pour la mise en œuvre de la DNUDPA.

Résultat ministériel 10 : Les communautés autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services

Les services autodéterminés par les Autochtones visent à soutenir les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*. En décembre 2022, le projet de loi C-38 (nouveaux droits à l'inscription) a été présenté pour remédier à certaines inégalités dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription et à l'appartenance. Il vise à rendre aux familles le statut qu'elles ont perdu pour obtenir la citoyenneté ou d'autres droits fondamentaux comme le droit de vote. Plus précisément, il vise l'égalité des résultats en veillant à ce que les personnes ayant des antécédents familiaux d'émancipation soient traitées de la même manière que celles qui n'en ont pas, en autorisant la désinscription des personnes qui souhaitent que leur nom soit supprimé du registre des Indiens à en faire la demande, en permettant aux femmes mariées et à leurs descendants directs de chercher à se réaffilier à leur bande d'origine, et en supprimant les références obsolètes offensantes. SAC s'associe à des organisations de l'ensemble du pays pour sensibiliser aux changements législatifs proposés et encourager les personnes nouvellement admissibles à demander leur inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Bien qu'il reste du travail à faire pour réformer la *Loi sur les Indiens*, ce projet de loi s'inscrit dans la réconciliation et le renouvellement de la relation entre le Canada et les Premières Nations.

Les investissements dans les initiatives de renforcement des capacités constituent un élément important de la promotion de l'autodétermination. La subvention de la nouvelle relation financière, un mécanisme de subvention sur dix ans, alloue un financement prévisible et à long terme aux Premières Nations pour qu'elles renforcent leurs capacités, planifient efficacement l'avenir et parviennent à une plus grande autonomie et à l'autodétermination dans la prestation de services. Afin de renforcer la capacité des communautés à concevoir et à fournir des services en fonction des priorités, un mécanisme d'indexation du financement d'au moins 2 % par an (en fonction de l'inflation et de la croissance de la communauté) a été appliqué, fournissant un montant supplémentaire de 18,7 millions de dollars en indexation continue de la subvention aux 117 communautés des Premières Nations admissibles qui avaient opté pour la subvention en 2021-2022 (32,2 millions de dollars en indexation cumulée de la subvention).

NOUVEAUTÉ

En 2022-2023, 1,1 milliard de dollars ont été transférés à 130 Premières Nations par l'entremise de la subvention, et 13 communautés des Premières Nations y ont adhéré en 2022-2023.

SAC continuera à suivre ces résultats, car il s'agit d'une mesure importante dans la transition vers la prestation de services autodéterminés par les Premières Nations.

Des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines pour faire avancer progressivement le transfert des responsabilités ministérielles aux Autochtones. En ce qui concerne les soins de santé, SAC a soutenu la prestation de services de santé par l'intermédiaire du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuit, qui est conçu, mis en œuvre et géré par des organisations autochtones. En collaboration avec le Programme d'aide à la vie autonome, une mobilisation sur l'évolution vers un continuum de soins comprenant des services de soins de longue durée a eu lieu en 2022-2023. La réforme du programme et la vision d'un cadre de soins de longue durée et de soins continus sont en cours d'élaboration avec divers partenaires autochtones.

À l'automne 2022, le Ministère a conclu des mobilisations sur la législation en matière de santé des Autochtones par l'entremise de processus d'élaboration conjointe fondés sur les distinctions+, qui visaient à transformer en propositions de mesures législatives ce qui avait été entendu dans le cadre de la mobilisation. En janvier 2023, un rapport sommaire national intitulé *Ce que nous avons entendu : Visions pour les dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions*¹ a été publié. Il résume les contributions des Premières Nations, des Inuit et des Métis, décrivant leur vision d'une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions permettant d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité, adaptés à la culture et sûrs. Au cours des discussions des mobilisations et des processus d'élaboration conjointe qui ont eu lieu jusqu'à présent, certains partenaires autochtones ont exprimé le souhait de prendre en charge la prestation et la conception de certains services de santé.

Le Ministère a travaillé avec des partenaires des Premières Nations pour faire progresser les efforts de transformation de la santé qui contribueront à l'augmentation et à l'amélioration de la capacité régionale de gouvernance de la santé, et conduiront au transfert de la conception, de la prestation et de la gestion des programmes et des services fédéraux de santé autochtone. En 2022-2023, les discussions tripartites sur la nouvelle organisation de santé et de bien-être des Mi'kmaq, Tadjikeimik, ont progressé en Nouvelle-Écosse avec pour objectif de finaliser un protocole d'entente tripartite engageant le transfert du contrôle de la conception et de la prestation des services de santé et de bien-être fédéraux aux Mi'kmaq. En Colombie-Britannique, le renouvellement de l'accord de financement du Canada avec l'Autorité sanitaire des Premières Nations a été négocié et signé. La rédaction d'accords de principe avec des partenaires du Manitoba a également commencé.

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère a poursuivi l'élaboration d'un cadre d'entente régionale en matière d'éducation qui inclut d'autres domaines de programmes de SAC et du gouvernement fédéral, ainsi que des améliorations de financement nationales ou propres aux régions, au-delà des comparaisons entre les provinces.

En 2022-2023, SAC a également cherché à s'assurer que les peuples autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services par d'autres moyens :

- Poursuite du transfert progressif des responsabilités ministérielles aux Autochtones, avec des options pour le remplacement de la Politique de prévention et gestion des manquements par une collaboration avec les partenaires pour élaborer une approche proactive du renforcement des capacités et un financement renouvelé pour le remboursement des coûts des gestionnaires tiers et des gestionnaires nommés par les bénéficiaires.
- Approbation d'une stratégie visant à faire progresser la reconnaissance des droits des peuples autochtones à disposer de leurs propres services, conformément à la vision et aux objectifs de la DNUDPA.
- Planification interne en 2023-2024 pour l'élaboration conjointe avec les partenaires autochtones d'un cadre stratégique de transfert de services visant à faire progresser le transfert des responsabilités de conception, de prestation et de gestion des services de Services aux Autochtones Canada aux partenaires autochtones dans le cadre du plan d'action sur la LDNU.

Résultat ministériel 11 : Les services autodéterminés autochtones améliorent les résultats pour les communautés

En 2022-2023, SAC a fourni aux communautés autochtones la souplesse nécessaire pour répondre à des besoins locaux particuliers, aidant à combler les écarts socioéconomiques et à améliorer la qualité de vie. L'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones contribue directement à faire progresser les priorités des communautés autochtones, car la gouvernance des données est un élément important de la mesure et du suivi des résultats dans les communautés autochtones. Cette approche suivra trois volets distincts reflétant les contextes uniques des Premières Nations, des Inuit et des Métis et leurs parcours respectifs dans l'articulation des besoins en matière de données et de capacités de données. La phase 1 de cette approche a été lancée et financée avec 81,5 millions de dollars du budget 2021 afin d'aider à renforcer les capacités des Autochtones en matière de données pour permettre une gestion efficace des programmes et une prise de décision fondée sur des données probantes. Des accords de contribution ont été signés avec les partenaires de mise en œuvre autochtones :

- 51,1 millions de dollars sur trois ans pour le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations afin de soutenir l'élaboration de plans directeurs pour les futurs centres de données dirigés par les Premières Nations.
- 4 millions de dollars sur trois ans à l'Inuit Tapiriit Kanatami pour faire avancer les activités de détermination de la portée et les évaluations des besoins en matière de données de référence.
- 3 millions de dollars sur trois ans au Ralliement national des Métis et à ses membres dirigeants pour établir la planification et la gouvernance, et lancer l'élaboration d'une stratégie de données pour la Nation métisse. La Fédération Métisse du Manitoba a également reçu un million de dollars sur trois ans pour soutenir l'élaboration d'une stratégie de gouvernance des données pour les Métis de la rivière Rouge.

Le Ministère a continué à travailler avec les partenaires des Premières Nations sur le cadre national fondé sur les résultats, qui mesurera les écarts socioéconomiques entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones. Les mobilisations relatives au cadre avec les dirigeants et les organisations des Premières

Nations ont commencé au début de 2023, et le cadre sera validé par une résolution de l'Assemblée des Premières Nations.

Pour mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration des résultats grâce aux services autodéterminés par les Autochtones, le cadre de résultats de la subvention de la nouvelle relation financière comprenait un indicateur sur l'Indice de bien-être des communautés. Il s'agit d'un indicateur du rendement socioéconomique global des communautés des Premières Nations qui participent à la subvention de dix ans. Le résultat pour 2022-2023 n'était pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport, car il faut que les données du recensement de 2021 soient intégrées à l'Indice de bien-être des communautés.

En fin de compte, l'autodétermination autochtone et le transfert de responsabilités ministérielles signifient des services conçus et fournis par les peuples autochtones pour les peuples autochtones, et le transfert du contrôle, du pouvoir et de la compétence aux communautés ou organisations autochtones. En 2023-2024, les indicateurs associés à cette responsabilité essentielle seront intégrés au nouveau cadre ministériel des résultats et viseront à mesurer les progrès réalisés en matière de transfert de la prestation de services aux Premières Nations dans tous les domaines de service.

III. Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Toutes les relations avec les peuples autochtones doivent être fondées sur la reconnaissance et la mise en œuvre de leur droit à l'autodétermination, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et à la conception et à la prestation de services comme ils l'entendent, d'une manière qui reflète les priorités des communautés. SAC reconnaît que les communautés autochtones sont les meilleurs experts pour répondre à leurs besoins et à leurs priorités. Afin d'atténuer les obstacles coloniaux à l'autodétermination, le Ministère joue un rôle de soutien en ce qui concerne l'intégration de l'ACS Plus pour les programmes transférés. SAC fournit des recommandations sur l'intégration de l'ACS Plus afin de réduire les obstacles à la diversité et à l'inclusion dans la conception de programmes. Cependant, dans le cadre de leurs conceptions, les Premières Nations, les Inuit et les Métis continueront à définir leurs propres approches personnalisées de l'ACS Plus et de l'analyse intersectionnelle pour exprimer leurs circonstances, histoires, contextes et intersections uniques qui ont des répercussions sur leurs vies d'une manière qui peut différer de celle du gouvernement du Canada.

Selon les données existantes concernant les ententes sur l'autonomie gouvernementale, il est raisonnable de conclure que l'autodétermination des communautés autochtones entraîne une réduction des obstacles à la consultation et à la mobilisation, un investissement plus important dans les initiatives de diversité et d'inclusion, des résultats positifs en matière de déterminants sociaux de la santé et un meilleur accès aux programmes et services offerts par les gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

En 2022-2023, SAC a aidé les peuples autochtones à renforcer leurs capacités en matière de données dans le cadre de l'initiative de l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones, afin qu'ils puissent raconter leurs propres histoires et concevoir des programmes, des politiques et des services qui reflètent leurs parcours uniques et leurs expériences vécues multidimensionnelles. Bien qu'elle soit principalement destinée à soutenir l'autodétermination des Autochtones, cette initiative soutiendra également un système statistique national plus solide et plus inclusif, et améliorera la disponibilité des données sur les Autochtones, y compris des données ventilées en fonction de facteurs clés comme le genre et les groupes de distinctions.

Le Ministère a élaboré des plans de collecte d'indicateurs pour l'échange de renseignements à l'appui de l'initiative de l'approche transformationnelle à l'égard des données sur les Autochtones. Cela comprend des ententes d'échange de renseignements et des évaluations menées par les Autochtones sur les progrès réalisés en matière d'accès aux fonds de données. Les résultats finaux mesureront le pourcentage d'indicateurs qui sont élaborés conjointement avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis, les indicateurs

de rendement importants permettant l'intégration de l'ACS Plus. SAC rencontre régulièrement les partenaires de prestation autochtones afin d'encourager la collaboration et d'articuler leur vision de l'ACS Plus.

SAC a appuyé la publication du rapport de référence *First Nations Population Health and Wellness Agenda*, préparé par la province de la Colombie-Britannique et l'Autorité sanitaire des Premières Nations. Le rapport a élargi les sept indicateurs de l'Autorité sanitaire à un ensemble plus large de 22 indicateurs. Le rapport et les ensembles de données éclaireront les indicateurs de rendement relatifs à l'accès à des services de santé adaptés à la culture et améliorés pour les communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique.

Des exemples supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire de l'ACS Plus](#).^{vii}

IV. Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

SAC reconnaît que, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les peuples autochtones peuvent exercer leur droit d'établir et de mettre en œuvre des priorités et des stratégies pour les programmes et les services qui les concernent. SAC a contribué à l'ODD 10 – Inégalités réduites et à l'ambition du CIC « Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites », ainsi qu'à l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces et à l'ambition du CIC « Les Canadiens sont en sécurité, en personne et en ligne ». En 2022-2023, le Ministère a fait ce qui suit :

- Préparer un [rapport annuel au Parlement](#)^{li}, élaboré conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, décrivant les mesures prises par SAC pour réduire les écarts socioéconomiques entre les Autochtones et les non-Autochtones et les progrès réalisés dans le transfert des responsabilités ministérielles aux organisations autochtones.
- Faire progresser la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en veillant à ce que les lois ministérielles soient conformes à la Déclaration des Nations Unies, y compris dans le contexte de ses travaux en cours liés à l'élaboration conjointe d'une nouvelle loi sur l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées des Premières Nations.
- Collaborer avec les partenaires des Premières Nations en ce qui concerne les efforts de transformation des services de santé.
- Collaborer avec les communautés et les organisations des Premières Nations pour examiner la possibilité d'élargir le champ d'application de la subvention de la nouvelle relation financière, dans le but d'améliorer la prévisibilité et la souplesse du financement.

Des résultats supplémentaires sont fournis dans le [tableau de renseignement supplémentaire du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable](#).^{xii}

V. Innovation

En 2022-2023, SAC a travaillé avec des partenaires autochtones sur des approches nouvelles et progressives visant à améliorer les services et à aider les peuples autochtones à définir et à fournir de manière indépendante des services de qualité. L'initiative de transformation des services de santé pour les Premières Nations mi'kmaq est un processus trilatéral entre le Canada, la province de la Nouvelle-Écosse et les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse. Elle entraînera le transfert des activités de santé des Premières Nations en Nouvelle-Écosse à une nouvelle organisation de santé et de mieux-être des Mi'kmaq. Tajikeimik sera responsable du contrôle du financement fédéral de la santé des Premières Nations et fournira des services de santé fondés sur la prise de décision selon des données probantes et sur la mobilisation avec chaque communauté des Premières Nations en Nouvelle-Écosse. SAC gèrera les responsabilités fédérales liées aux projets de transformation des services de santé en facilitant les négociations, en fournissant des services de secrétariat et d'analyse aux négociateurs en chef du gouvernement fédéral et, le cas échéant, en gérant les

accords de financement et en produisant des rapports. Tajikeimik s’est mobilisée auprès des directeurs de la santé des Premières Nations et des dirigeants communautaires pour s’assurer que les communautés continuent d’approuver le processus de transformation. L’indicateur de résultat de cette transformation sera l’opinion des Premières Nations sur le fait que le projet continue ou non d’améliorer les résultats en matière de santé pour leurs communautés.

Ce projet vise à améliorer les résultats en matière de santé des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse en leur permettant de combler les lacunes socioéconomiques en matière de soins de santé et de soutenir un système de santé plus intégré et mieux coordonné. Les partenaires trilatéraux prévoient de travailler ensemble pour produire des données probantes afin de contribuer à la réussite de la mise en œuvre du projet.

VI. Principaux risques

En 2022-2023, SAC a ciblé le risque que les capacités de planification à long terme des communautés soient réduites sans l’accès à un financement prévisible, suffisant et durable. Le Ministère s’est efforcé d’augmenter le nombre de Premières Nations qui concluent des accords dans le cadre de la subvention de la nouvelle relation financière. SAC a également étudié la possibilité d’étendre l’admissibilité à la subvention aux organisations dirigées par des Autochtones qui fournissent des services à plusieurs communautés autochtones.

SAC courait le risque de ne pas être en mesure de quantifier et de mesurer les progrès vers l’autodétermination en raison de l’absence d’accord sur les résultats communs et d’un manque de données. Pour remédier à cette situation, le Ministère a conclu des accords avec des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de créer des institutions ou des fonctions statistiques dirigées par des Autochtones et fondées sur les distinctions dans le cadre de l’approche transformationnelle à l’égard des données autochtones. Pour répondre à des besoins plus immédiats en matière de données, SAC a financé Statistique Canada pour qu’il commence à travailler avec le gouvernement fédéral et les peuples autochtones sur des projets de données et de recherche élaborés conjointement, ainsi que sur la collecte de nouvelles données afin d’accroître la visibilité des peuples autochtones dans les statistiques nationales du Canada.

VII. Résultats atteints

Le tableau ci-dessous montre, pour les services autodéterminés par les Autochtones, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2022-2023 ainsi que les résultats réels obtenus au cours des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel 10 :

Les communautés autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services

Indicateurs de rendement	Cible	Date d’atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Nombre de communautés des Premières Nations admissibles qui ont opté pour une subvention dans le cadre de la nouvelle relation financière	127	Mars 2023	111 ¹	117	130

1- En raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs Premières Nations n’ont pas été en mesure de consacrer du temps et des ressources de leur personnel à la recherche de l’admissibilité à la subvention de dix ans, y compris à l’élaboration de lois et de règlements sur l’administration financière.

Résultat ministériel 11 : Les services autodéterminés autochtones améliorent les résultats pour les communautés

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Valeur moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les communautés des Premières Nations ayant conclu un accord de financement dans le cadre de la nouvelle relation financière	À déterminer avec les partenaires	À déterminer avec les partenaires	Base de référence à déterminer en 2023-2024 ¹		
Pourcentage d'adultes des Premières Nations de la Colombie-Britannique ayant déclaré être en très bonne ou en excellente santé	50 %	Mars 2028	33 %	33 %	33 % ²
Pourcentage de communautés des Premières Nations ayant accès aux services d'équipes de mieux-être mental	Dans le contexte des services autodéterminés, comme la subvention de la nouvelle relation financière qui permet aux Premières Nations de concevoir et de fournir des services en fonction de leurs propres plans et priorités, la définition de cibles pour les bénéficiaires de la subvention n'aurait pas de sens ou ne serait pas pertinente.		Non disponible ⁴	Non disponible ⁴	Non disponible ⁴
Pourcentage de personnes vivant dans les réserves et bénéficiant d'une aide au revenu			Non disponible ⁴	Non disponible ⁴	Non disponible ⁴
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (taux d'obtention du diplôme à temps)			Début en 2022-2023	Début en 2022-2023	Non disponible ⁵
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (taux d'obtention du diplôme selon la période prolongée)			Début en 2022-2023	Début en 2022-2023	Non disponible ⁵
Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations				Non disponible ⁴	Non disponible ⁴

- 1- La base de référence pour cet indicateur sera calculée en 2023-2024 lorsque les données du Recensement de la population de 2021 seront intégrées à l'Indice de bien-être des communautés.
- 2- Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016.
- 3- Les données disponibles sont insuffisantes pour rendre compte de cet indicateur, en partie à cause d'un retard dans les exigences en matière de rapports des Premières Nations accumulé pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que de la nécessité de renforcer les capacités de gouvernance dans les Premières Nations.
- 4- Comme il s'agit de la première année d'application d'une nouvelle méthodologie fondée sur les cohortes, les données ne sont disponibles à l'échelle nationale que pour 2022-2023.

Les renseignements sur le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiii}

VIII. Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous montre, pour les services autodéterminés par les Autochtones, les dépenses budgétaires de 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
2 192 779 573	2 192 779 573	1 743 637 399	1 736 060 794	(456 718 779) ¹

1 - La différence reflète principalement une allocation de fonds à d'autres programmes en raison d'un nombre de bénéficiaires inférieur à ce qui avait été prévu pour la subvention du nouveau cadre financier. Les fonds non utilisés sont retournés aux programmes afin d'être mis à la disposition des Premières Nations par le biais d'autres mécanismes de financement.

Les renseignements sur les ressources financières liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiv}

IX. Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
0	14	14

Les renseignements sur les ressources humaines liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xv}

Services internes

I. Description

On entend par « services internes » les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

II. Résultats

En 2022-2023, SAC avait pour objectif de fournir des services internes de qualité pour soutenir les programmes et les régions, conformément au mandat du Ministère, y compris en ce qui concerne le transfert des responsabilités ministérielles aux partenaires autochtones. Le Ministère y est parvenu en apportant les derniers changements à un cadre ministériel des résultats amélioré et axé sur le mieux-être et l'autodétermination des peuples autochtones. Le nouveau cadre entre en vigueur en 2023-2024 et modifie l'organisation des programmes du Ministère, qui passent à des types de prestation de services qui soutiennent les résultats pour les peuples et les communautés autochtones, comme le reflète le Plan ministériel 2023-2024. SAC a également achevé l'élaboration d'un cadre de gestion des ressources afin de promouvoir une plus grande responsabilité, une plus grande transparence et un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources du Ministère.

SAC a modernisé sa fonction de gestion des données afin d'améliorer l'intendance des données et l'utilisation des données pour la prise de décision et la production de rapports. Il a aussi mis à jour les activités internes d'élaboration, de gestion et d'analyse des données pour les aligner sur les stratégies de données dirigées par les Autochtones et a lancé l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones. Le Ministère a également réalisé des avancées numériques en modernisant les processus opérationnels, en explorant l'automatisation et en développant des solutions opérationnelles, comme l'infrastructure infonuagique et un centre de données.

Le Ministère a joué un rôle essentiel dans le soutien aux communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis en diffusant des renseignements opportuns et pertinents sur les produits, les services et les aides disponibles dans le cadre du principe de Jordan et de l'initiative « Les enfants inuits d'abord », en offrant des possibilités de recrutement de personnel infirmier expérimenté pour remédier à la pénurie, et en s'attaquant à la saison des maladies respiratoires (COVID-19 et grippe saisonnière), notamment en poursuivant les efforts de vaccination en prévision d'une éventuelle augmentation du nombre de cas.

SAC s'est efforcé de lutter contre le racisme et de supprimer les obstacles systémiques en élaborant des politiques et des lignes directrices en réponse à l'appel à l'action lancé par le greffier du Conseil privé pour

accroître la diversité et l'inclusion en milieu de travail. De plus, un Plan d'action d'équité en matière d'emploi et un [Plan sur l'accessibilité](#)^{lii} ont été élaborés. Les processus de sélection des cadres ont été ouverts aux candidats autochtones, et les employés des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont bénéficié d'un soutien en matière de recrutement et de mieux-être. Le Ministère s'est également attaqué au racisme envers les Autochtones grâce au travail des champions des employés autochtones et a embauché un ombudsman en octobre 2022 pour défendre les valeurs organisationnelles qui améliorent et favorisent la sécurité culturelle, et encouragent la prise de décision éthique, le leadership inclusif et compatissant, et l'humilité. Ce rôle fait partie intégrante du succès du département, car il conduit des initiatives essentielles, sert de groupe de résonance pour la direction et le personnel et, surtout, renforce les principes directeurs qui servent de base au travail de SAC - valeurs, éthique, respect et dignité. Le bureau de l'ombudsman a également mis en place un secrétariat chargé de superviser la progression des initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité. Ce secrétariat comprend le conseil de direction, le groupe de travail et les réseaux de diversité et d'inclusion. Cette approche innovante permet au ministère de conduire des changements significatifs en fonction des tendances et des enjeux cernés en temps réel par un engagement continu avec les employés.

Le Ministère a mis en œuvre une vision claire du milieu de travail de demain grâce à une approche numérique centrée sur les partenaires et orientée vers les services. Il s'agissait notamment de garantir des politiques souples, des processus et des services réactifs, une prise de décision fondée sur les données, un milieu de travail moderne et une main-d'œuvre outillée répartie à l'échelle nationale. Le Ministère a continué à aller de l'avant en adoptant une approche qui tient compte des risques afin d'atténuer les risques immédiats et d'éclairer les pratiques exemplaires et les investissements en étant toujours motivée par l'avenir.

III. Marchés attribués à des entreprises autochtones

Services aux Autochtones Canada est un ministère faisant partie de la phase 1 et doit donc s'assurer qu'il attribue au moins 5 % de la valeur totale des marchés qu'il conclut à des entreprises autochtones d'ici la fin de l'exercice 2022-2023. Dans son Plan ministériel 2023-2024, le Ministère prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2022-2023, il aurait attribué 15 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau ci-dessous, SAC a attribué 17,68 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones en 2022-2023.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2022-2023
Valeur totale des marchés* attribués à des entreprises autochtones† (A)	43 633 868 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones‡ (B)	246 732 378 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A / (B-C)×100]	17,68 %

* Comprend les modifications de marchés conclus avec des entreprises autochtones et les marchés conclus avec des entreprises autochtones au moyen de cartes d'achat. Peut comprendre des marchés de sous-traitance.

† Aux fins de l'objectif de 5 %, les entreprises autochtones comprennent, selon Services aux Autochtones Canada, les Aînés, les conseils de bande et les conseils tribaux, les entreprises inscrites dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#)^{liii} pour les marchés réservés dans le cadre de la [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)^{liiv} ainsi que les entreprises inscrites sur une liste d'entreprises bénéficiaires pour les marchés dont la livraison finale est effectuée dans une zone couverte par un traité moderne ou une entente d'autonomie gouvernementale comportant des mesures économiques.

‡ Comprend les modifications de marchés.

En 2022-2023, SAC a attribué des marchés importants et des modifications à trois fournisseurs autochtones :

- **Advanced Paramedic Ltd** : SAC a attribué un marché de plusieurs millions de dollars pour la prestation de divers services paramédicaux et services médicaux d'urgence aux communautés isolées du nord de l'Alberta. L'entreprise est spécialisée dans la prestation de services paramédicaux aériens et terrestres, de soins primaires, de soins communautaires, de soins paramédicaux industriels, de services médicaux lors d'événements spéciaux et de transferts médicaux non urgents. Ce marché se termine en novembre 2023.
- **Donna Cona Inc.** : Des accords d'approvisionnement multiples ont été conclus par Services publics et Approvisionnement Canada pour des services d'aide temporaire, des services administratifs généraux, des services de ressources humaines, des services de conseil aux entreprises et de gestion du changement et des services de gestion de projet. Ce marché a pris fin en mars 2023.
- **Dalian Technologies** : SAC a attribué un marché spécialisé dans la sécurité des technologies de l'information, les réseaux et les solutions technologiques pour les centres de données et la virtualisation. Ce marché a pris fin en mars 2023.

En 2022-2023, tous les agents d'approvisionnement (100 %) devaient suivre une formation obligatoire, comme le prévoit la politique, et l'ont fait. SAC a soutenu la politique et la production de rapports sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en participant à divers groupes de travail et comités, ainsi qu'à des séances d'information à l'intention des cadres supérieurs. Des activités de communication ont été menées pour sensibiliser les propriétaires d'entreprise à la politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et pour encourager le recours à des fournisseurs autochtones pour leurs besoins commerciaux. Au cours de la dernière année, la Direction de la gestion du matériel et des biens de SAC, qui est responsable de l'approvisionnement, a travaillé en étroite collaboration avec le secteur des terres et du développement économique de SAC, qui est responsable de la politique pour le gouvernement du Canada, sur l'amélioration des rapports et l'inscription des fournisseurs dans le Répertoire des entreprises autochtones.

IV. Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires en 2022-2023 ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
215 168 480	215 168 480	332 406 364	295 617 248	80 448 768

V. Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a besoin pour fournir ses services internes en 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
1 516	1 576	60

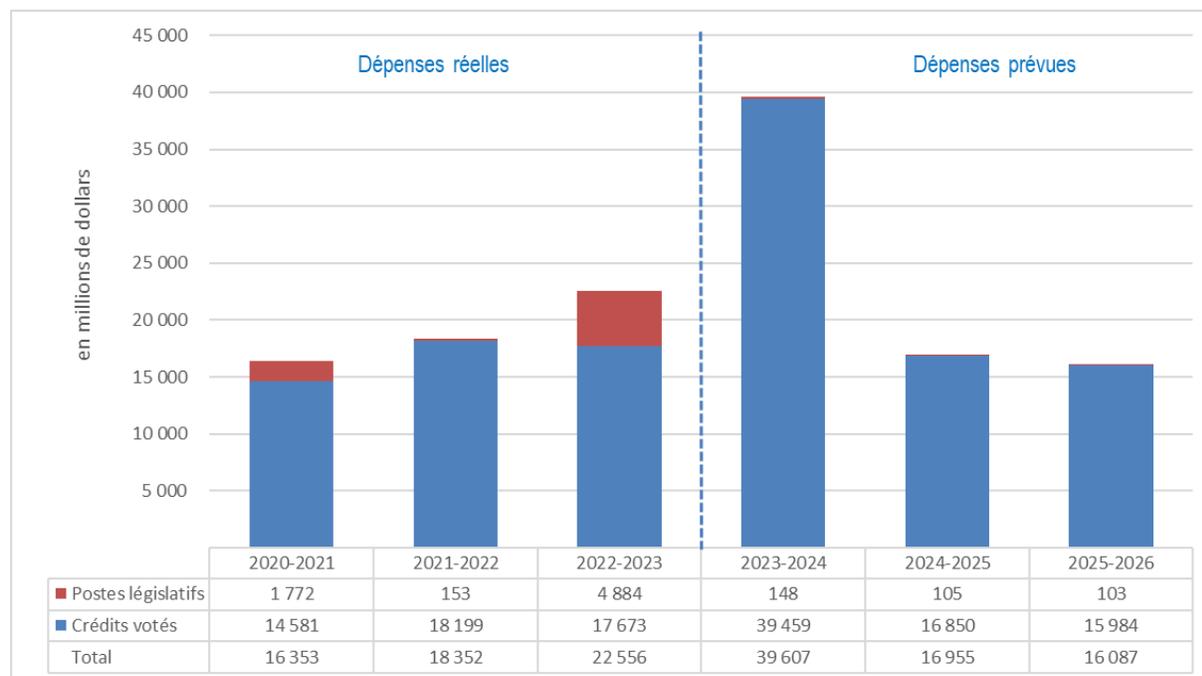
* Les services partagés avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada sont inclus.

Dépenses et ressources humaines

Dépenses

Dépenses de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses réelles pour 2021-2022 s'élevaient à 18 351,8 millions de dollars, soit une augmentation nette d'environ 1 998,6 millions de dollars par rapport à 2020-2021. Cela est principalement attribuable à :

- une augmentation nette du financement des infrastructures communautaires autochtones;
- une augmentation nette du financement lié au Programme d'aide au revenu;
- une augmentation nette du financement pour la santé mentale et le mieux-être;
- une augmentation nette du financement des programmes d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des programmes d'enseignement postsecondaire;
- une augmentation nette du financement des services à l'enfance et à la famille;
- une augmentation nette du financement des services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuit;
- une diminution nette du financement des initiatives liées à la COVID-19, comme :
 - le renforcement des mesures de santé publique relatives à la COVID-19 dans les communautés des Premières Nations et des Inuit;
 - l'aide au revenu;
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones;
 - le soutien accordé aux entreprises autochtones;
 - l'appui à une relance sûre dans les communautés autochtones;
 - le soutien au mieux-être mental des Autochtones;

- l'appui à une relance sûre dans les communautés autochtones;
- le soutien au mieux-être mental des Autochtones;
- les organisations autochtones urbaines et régionales;
- les soins de soutien dans les communautés autochtones;
- la poursuite des mesures de santé publique dans les communautés autochtones;
- les communautés autochtones touchées par des perturbations de leurs revenus qui sont nécessaires pour soutenir les programmes et les services.

Les dépenses réelles pour 2022-2023 s'élevaient à 22 556,4 millions de dollars, soit une augmentation nette d'environ 4 204,6 millions de dollars par rapport à 2021-2022. Cela est principalement attribuable à :

- une augmentation nette du financement pour les règlements extrajudiciaires;
- une augmentation nette du financement des coûts liés à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
- une augmentation nette du financement des infrastructures communautaires autochtones;
- une augmentation nette du financement des services à l'enfance et à la famille;
- une augmentation nette du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan et le soutien à l'initiative « Les enfants inuits d'abord »;
- une augmentation nette du financement des programmes d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des programmes d'enseignement postsecondaire;
- une augmentation nette du financement des Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuit;
- une augmentation nette du financement pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme en cours des services à l'enfance et à la famille autochtones;
- une diminution nette du financement des initiatives liées à la COVID-19, comme :
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones;
 - la poursuite des mesures de santé publique dans les communautés autochtones;
 - les communautés autochtones touchées par des perturbations de leurs revenus qui sont nécessaires pour soutenir les programmes et les services;
 - le soutien accordé aux entreprises autochtones;
 - les soins de soutien dans les communautés autochtones;
 - l'appui à une relance sûre dans les communautés autochtones.

Il devrait y avoir une augmentation de 17 051,1 millions de dollars entre les dépenses réelles de 2022-2023 et les dépenses prévues de 2023-2024. Cela est principalement attribuable à :

- une augmentation nette du financement pour les règlements extrajudiciaires;
- une augmentation nette du financement pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme en cours des services à l'enfance et à la famille autochtones;
- une augmentation nette du financement des coûts liés à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
- une diminution nette du financement des infrastructures communautaires autochtones;
- une diminution nette du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan et le soutien à l'initiative « Les enfants inuits d'abord »;

- une diminution nette du financement des Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuit;
- une élimination graduelle (à la fin de 2022-2023) du financement pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières Nations;
- une diminution nette du financement des services à l'enfance et à la famille;
- une diminution nette du financement des initiatives liées à la COVID-19, comme :
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones;
 - la poursuite des mesures de santé publique dans les communautés autochtones;
 - le soutien aux élèves et aux jeunes.

Il devrait y avoir une diminution de 23 520,2 millions de dollars entre les dépenses prévues de 2023-2024 et de 2025-2026. Cela est principalement attribuable à :

- une diminution du financement pour les règlements extrajudiciaires;
- une diminution nette du financement des coûts liés à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
- une diminution nette du financement des infrastructures communautaires autochtones;
- une élimination graduelle du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan (à la fin 2024-2025) et le soutien à l'initiative « Les enfants inuits d'abord » (à la fin 2023-2024);
- une diminution nette du financement pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme en cours des services à l'enfance et à la famille autochtones;
- une augmentation nette du financement lié au projet de réseau dans le nord de l'Ontario.

Les décisions relatives à la reconduction des initiatives ayant pris fin seront prises dans les prochains budgets et reflétées dans les budgets des dépenses.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Services aux Autochtones Canada.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023
Services et prestations aux individus	2 570 793 254	2 570 793 254	Sans objet ¹	Sans objet ¹	2 631 420 587	2 042 963 939	2 256 640 551	2 435 713 923
Services de santé et services sociaux	28 344 912 699	28 344 912 699	Sans objet ¹	Sans objet ¹	32 304 365 025	7 800 965 093	8 671 955 198	10 670 268 361
Services de gouvernance et de développement communautaire	6 277 966 237	6 277 966 237	Sans objet ¹	Sans objet ¹	7 851 328 522	4 637 274 340	5 327 660 547	7 418 701 952
Services autodéterminés par les Autochtones	2 192 779 573	2 192 779 573	Sans objet ¹	Sans objet ¹	1 743 637 399	1 610 912 324	1 819 668 220	1 736 060 794
Bien-être et autodétermination des Autochtones	Sans objet ¹	Sans objet ¹	39 378 545 794	16 754 835 849	Sans objet ¹	Sans objet ¹	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Total partiel	39 386 451 763	39 386 451 763	39 378 545 794	16 754 835 849	44 530 751 533	16 092 115 696	18 075 924 516	22 260 745 030
Services internes	215 168 480	215 168 480	228 930 692	199 792 017	332 406 364	261 129 820	275 885 076	295 617 248
Total	39 601 620 243	39 601 620 243	39 607 476 486	16 954 627 866	44 863 157 898	16 353 245 516	18 351 809 592	22 556 362 278

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

1- Les totaux des responsabilités essentielles pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 sont présentés comme dans l'ancien cadre ministériel des résultats, qui comprenait quatre responsabilités essentielles : Services et prestations aux individus, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire et Services autodéterminés par les Autochtones. À compter de 2023-2024, le cadre ministériel des résultats de SAC comprend une responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones.

La différence de 5 261,5 millions de dollars entre les dépenses prévues (39 601,6 millions de dollars) et les autorisations totales pouvant être utilisées (44 863,2 millions de dollars) en 2022-2023 reflète principalement un financement progressif fourni par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses pour :

- les coûts liés à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
- le soutien des mesures de santé publique relatives à la COVID-19 et du Fonds de soutien aux communautés autochtones (budget 2022);
- les infrastructures communautaires autochtones (budget 2022);
- le remboursement des Premières Nations et des fournisseurs de services de gestion des urgences pour les activités d'intervention et de rétablissement dans les réserves;
- la progression de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation des lois sur les services à l'enfance et à la famille autochtones;
- la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan et de l'initiative « Les enfants inuits d'abord »;

- les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne et le règlement de la motion de non-conformité;
- la mise en œuvre du cadre fédéral pour gérer le patrimoine lié aux pensionnats indiens (budget 2022);
- les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones;
- le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- les activités d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence;
- les efforts pour corriger les séquelles des pensionnats indiens;
- le soutien pour faire progresser l'éducation des adultes pour les Premières Nations.

La différence de 22 306,8 millions de dollars entre les autorisations totales pouvant être utilisées (44 863,2 millions de dollars) et les dépenses réelles (22 556,4 millions de dollars) en 2022-2023 reflète principalement :

- les fonds inutilisés à la fin de l'année qui seront renouvelés dans le cadre budgétaire pour :
 - les réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
 - la progression de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation des lois sur les services à l'enfance et à la famille autochtones.
- un excédent provenant de l'accès des clients aux Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuit, et un financement supplémentaire demandé en raison de l'incertitude concernant la COVID-19;
- le report de fonds aux années suivantes pour des initiatives comme :
 - les règlements extrajudiciaires;
 - les coûts liés à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
 - le remboursement des Premières Nations et des fournisseurs de services de gestion des urgences pour les activités d'intervention et de rétablissement dans les réserves;
 - les efforts pour corriger les séquelles des pensionnats indiens;
 - les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones;
 - le soutien des mesures de santé publique relatives à la COVID-19 (budget 2022);
 - le soutien à la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et à la réforme en cours des services à l'enfance et à la famille autochtones;
 - la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan.

Le financement destiné à ces initiatives n'a pas pu être dépensé en 2022-2023 et devrait être reporté aux années suivantes, où il sera disponible aux fins prévues.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2022-2023 (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les dépenses brutes prévues et les dépenses nettes pour 2022-2023.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2022-2023	Recettes* réelles affectées aux dépenses 2022-2023	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2022-2023
Services et prestations aux individus	2 442 049 632	(6 335 709)	2 435 713 923
Services de santé et services sociaux	10 670 268 361	0	10 670 268 361
Services de gouvernance et de développement communautaire	7 418 701 952	0	7 418 701 952
Services autodéterminés par les Autochtones	1 736 060 794	0	1 736 060 794
Total partiel	22 267 080 739	(6 335 709)	22 260 745 030
Services internes	337 726 139	(42 108 891)	295 617 248
Total	22 604 806 878	(48 444 600)	22 556 362 278

* Les recettes présentées ci-dessus correspondent à la prestation de services ou à la vente de produits liés à la protection de la santé et aux services médicaux, ainsi qu'à la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Ressources humaines

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les équivalents temps plein (ETP) affectés à chacune des responsabilités essentielles et aux services internes de SAC.

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
Services et prestations aux individus	1 741	1 818	1 704	1 824	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Services de santé et services sociaux	1 576	1 800	1 746	2 045	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Services de gouvernance et de développement communautaire	1 609	1 658	1 649	1 819	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Services autodéterminés par les Autochtones	0	9	0	14	Sans objet ¹	Sans objet ¹
Bien-être et autodétermination des Autochtones	Sans objet ¹	Sans objet ¹	Sans objet ¹	Sans objet ¹	5 508	4 800
Total partiel	4 926	5 285	5 099	5 702	5 508	4 800
Services internes*	1 445	1 560	1 516	1 576	1 562	1 405
Total	6 371	6 845	6 615	7 278	7 070	6 205

* Les services partagés avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada sont inclus.

1- Les totaux des responsabilités essentielles pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 sont présentés comme dans l'ancien cadre ministériel des résultats, qui comprenait quatre responsabilités essentielles : Services et prestations aux individus, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire et Services autodéterminés par les Autochtones. À compter de 2023-2024, le cadre ministériel des résultats de SAC comprend une responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones.

Pour la période de 2020-2021 à 2021-2022, l'augmentation du nombre d'ETP est principalement attribuable à ce qui suit :

- Le Ministère reçoit des ressources supplémentaires tout au long de l'année pour faire face à la pandémie, pour répondre aux besoins et aux priorités du programme et pour soutenir les activités croissantes du programme.
- Le personnel supplémentaire reçu pour gérer la motion de non-conformité et les activités régulières des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Les chiffres tiennent également compte des ressources reçues pour faire progresser la résolution globale sur l'indemnisation et des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre l'article 29 du projet de loi C-92.
- Le financement reçu par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses pour :
 - améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones (budget 2021);

- corriger les inégalités fondées sur le sexe dans l'inscription à titre d'Indien (S3);
- continuer la mise en œuvre du principe de Jordan;
- le nouveau financement hors cycle pour le mieux-être mental;
- les infrastructures dans les communautés autochtones (budget 2021), le fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les communautés des Premières Nations des réserves (budget 2021) et les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones.
- La hausse est partiellement compensée par la variation des ETP causée par les délais de recrutement en raison de la rotation du personnel, de la diligence raisonnable en matière de recrutement et des postes vacants non prévus.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de Services aux Autochtones Canada, consultez les [Comptes publics du Canada](#).^{lv}

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de Services aux Autochtones Canada avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xiv}

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Services aux Autochtones Canada exerce ses activités dans le cadre de la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* (L.C. 2019, ch. 29, art. 336). Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Services aux Autochtones.

Services aux Autochtones Canada travaille en collaboration avec ses partenaires pour améliorer l'accès des membres des Premières Nations, des Inuit et des Métis à des services de grande qualité. Notre vision est d'appuyer et d'habiliter les Autochtones afin qu'ils puissent, de façon indépendante, offrir des services et améliorer les conditions socioéconomiques au sein de leurs communautés.

Les priorités et les rapports sont alignés sur les responsabilités essentielles suivantes :

- a) Services et prestations aux individus – Principalement fournis directement aux peuples autochtones. Ils comprennent, en plus d'autres services et prestations, les soins cliniques individuels pour les Premières Nations et les Inuit et les prestations liées à la santé, comme les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de la vue.
- b) Services de santé et services sociaux – Principalement fournis en partenariat avec les communautés et organisations autochtones, les provinces, les territoires et les organismes. Ensemble, ces services sont axés sur la santé et le mieux-être des Autochtones.
- c) Services de gouvernance et de développement communautaire – Généralement fournis en partenariat avec les communautés et les institutions autochtones et axés sur une gouvernance communautaire solide et des bases physiques.
- d) Services autodéterminés par les Autochtones – Conçus et fournis par des Autochtones pour des Autochtones. Il s'agit de services dont le contrôle, le pouvoir et la compétence ont été officiellement transférés aux communautés ou organisations autochtones.
- e) Services internes – Groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations du Ministère.

Les états financiers (non vérifiés) de Services aux Autochtones Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 sont disponibles sur le [site Web de SAC](#).^{lvi}

Faits saillants des états financiers

État condensé des résultats (non vérifiés)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers*	Résultats prévus 2022-2023**	Résultats réels 2022-2023	Résultats réels 2021-2022	Écart (résultats réels de 2022-2023 moins résultats prévus de 2022-2023)	Écart (résultats réels de 2022-2023 moins résultats réels de 2021-2022)
Total des dépenses	18 665 042 018	23 880 087 216	22 768 419 448	5 215 045 198	1 111 667 768
Total des recettes	52 077 072	48 829 802	46 239 899	(3 247 270)	2 589 903
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 612 964 946	23 831 257 414	22 722 179 549	5 218 292 468	1 109 077 865

* Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondissements.

** Veuillez consulter l'état des résultats prospectif sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

Dépenses

Les dépenses totales étaient de 23,9 milliards de dollars en 2022-2023, soit une augmentation de 5 % (1,1 milliard de dollars) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation de 1,8 milliard de dollars des paiements de transfert liés aux services de santé et aux services sociaux, d'une diminution de 1 milliard de dollars des dépenses de fonctionnement pour la prévision de passifs éventuels et d'une augmentation de 300 millions de dollars des autres dépenses de fonctionnement.

Les paiements de transfert représentent 74 % (17,6 milliards de dollars) des dépenses totales; la majorité d'entre eux concernent des paiements aux peuples autochtones. Les dépenses de fonctionnement représentent 26 % (6,3 milliards de dollars) des dépenses totales.

Les dépenses de fonctionnement principales comprennent :

- les réclamations, les litiges, les montants adjugés par la cour et les autres règlements, pour un montant total de 3,3 milliards de dollars (52 %);
- les dépenses de fonctionnement pour les soins de santé primaires et les prestations supplémentaires en santé fournis aux Premières Nations et aux Inuit, pour un montant total de 1,7 milliard de dollars (27 %), principalement pour le matériel et les fournitures, les services professionnels et spéciaux et les frais de transport;
- les dépenses de fonctionnement des activités ministérielles, pour un montant total de 1,3 milliard de dollars (21 %).

Recettes

Les recettes totales du Ministère pour 2022-2023 étaient de 48,8 millions de dollars, soit un montant similaire à celui de l'exercice financier précédent.

État condensé de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers*	2022-2023	2021-2022 (Redressé)	Écart (2022-2023 moins 2021-2022)
Total du passif net	27 639 198 139	25 591 324 939	2 047 873 200
Total des actifs financiers nets	3 128 919 279	2 345 385 999	783 533 280
Dette nette du Ministère	24 510 278 860	23 245 938 940	1 264 339 920
Total des actifs non financiers	39 639 907	42 500 626	(2 860 719)
Situation financière nette du Ministère	(24 470 638 953)	(23 203 438 314)	(1 267 200 639)

* Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondissements.

Passifs

Le passif net total s'élevait à 27,6 milliards de dollars à la fin 2022-2023, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent. La prévision pour passifs éventuels représente la plus grande partie du passif total, soit 24 milliards de dollars (87 %). L'augmentation de 3,3 milliards de dollars des passifs éventuels est causée par une modification de l'estimation des passifs liés aux réclamations.

Les autres passifs importants comprennent :

- les comptes en fiducie de 624 millions de dollars (2 %);
- les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 489 millions de dollars (1,8 %);
- les comptes créditeurs et charges à payer de 2,4 milliards de dollars (9 %).

Actifs financiers nets

Le total des actifs financiers nets à la fin de 2022-2023 s'élevait à 3,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers nets pour 2022-2023 sont principalement constitués de 3,05 milliards de dollars en montants à recevoir du Trésor (98 %).

L'augmentation de 780 millions de dollars découle d'un écart temporaire, à la fin de l'exercice, entre le moment où les dettes influent sur les autorisations et celui où les paiements sont traités par le Trésor.

Actifs non financiers par type

Les actifs non financiers sont composés d'immobilisations corporelles totalisant 39,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,9 millions de dollars (7 %). Cette diminution est principalement due à l'amortissement de 6,3 millions de dollars des immobilisations corporelles de l'exercice en cours, compensé par une augmentation de 3,5 millions de dollars résultant de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2022-2023 sont fournis dans l'[état des résultats prospectif et les notes de 2022-2023 de Services aux Autochtones Canada](#).^{lviii}

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Patty Hajdu

Administratrice générale : Christiane Fox (septembre 2020 à juillet 2022) ; Gina Wilson (depuis le 18 juillet 2022)

Portefeuille ministériel : Ministère des Services aux Autochtones

Instrument habilitant : [Loi sur le Ministère des Services aux Autochtones, L.C. 2019, ch. 29, art. 336](#)^{xlix}

Année de constitution ou de création : 2019

Organisme de services spéciaux : Pétrole et gaz des Indiens du Canada

- Instrument habilitant : [Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, L.R.C. \(1985\), ch. I-7](#)^{lviii}

Organisme juridictionnel et consultatif : Conseil national de développement économique des Autochtones

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

La section [Raison d'être, mandat et rôle](#)^{lix} est accessible sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consultez la lettre de [mandat de la ministre des Services aux Autochtones](#).^{lx}

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le [contexte opérationnel](#)^{lxi} sont accessibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes officiels de Services aux Autochtones Canada de 2022-2023 sont présentés ci-dessous.

Responsabilité essentielle 1 : Services et prestations aux individus			
Ces services et prestations sont majoritairement offerts directement aux Autochtones par le Ministère. Ils comprennent, en plus d'autres services et prestations, les soins cliniques individuels pour les Premières Nations et les Inuit et les prestations liées à la santé, comme les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de la vue. Le Ministère a également la responsabilité de déterminer l'admissibilité au registre des Indiens et de délivrer différentes preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut indien, qui peut être utilisé pour accéder à divers programmes et services.			
Résultats ministériels	Indicateurs	Répertoire des programmes	Soutien aux engagements du gouvernement
Des services de qualité et en temps opportun sont fournis directement aux Autochtones	Pourcentage d'adultes des Premières Nations qui jugent bonne ou excellente la qualité des services de santé fournis dans leur communauté	Prestations supplémentaires en santé	Appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation 3, 5, 18, 19, 20, 22, 23, 24

	Pourcentage de demandes d'approbation préalable pour la couverture de médicaments traitées dans les 24 heures	Pratique clinique et soins aux clients Services communautaires en santé buccodentaire Affaires individuelles	Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues 1, 2, 1, 8, 3, 1, 3, 2, 3, 4, 3, 6, 7, 2, 7, 4, 7, 6, 7, 7 Articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 3, 4, 5, 10, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 34, 37 Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable 1, 16
	Pourcentage de la population admissible des Premières Nations et des Inuit qui a bénéficié d'au moins une prestation de santé non assurée au cours d'une année		
	Pourcentage de demandeurs admissibles qui ont reçu un certificat sécurisé de statut indien dans les 16 semaines suivant la date de la demande		
Les services de santé livrés aux Autochtones contribuent à l'amélioration des résultats de santé	Pourcentage d'adultes des Premières Nations et des Inuit ayant déclaré être en très bonne ou en excellente santé		

Responsabilité essentielle 2 : Services de santé et services sociaux			
Ces services sont principalement offerts en partenariat avec les communautés et organisations autochtones, les provinces, les territoires et les organismes. Ensemble, ces services sont axés sur la santé et le mieux-être des Autochtones. Ils comprennent des services de santé visant à renforcer les communautés autochtones dans des domaines comme les modes de vie sains, la lutte contre les maladies transmissibles, le développement sain des enfants et les soins communautaires. Ils comprennent également des services sociaux qui mettent l'accent sur les enfants et les familles, incluant des services d'éducation de la maternelle jusqu'à l'enseignement postsecondaire.			
Résultats ministériels	Indicateurs	Répertoire des programmes	Soutien aux engagements du gouvernement
Les personnes et communautés autochtones sont en meilleure santé	Taux d'incidence de la tuberculose active chez les Inuit vivant dans l'Inuit Nunangat	Initiative du principe de Jordan	Appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation
	Taux d'incidence de la tuberculose active chez les membres des Premières Nations vivant dans les réserves	Bien-être mental	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 29, 38, 41, 48, 55, 62
	Taux de nouveaux cas de VIH chez les Premières Nations	Vie saine	Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues
	Pourcentage d'adultes des Premières Nations atteints de diabète ayant accès à des médicaments nouveaux et ne prenant pas d'insuline	Développement des enfants en santé	1, 1, 2, 3, 1, 6, 1, 8, 3, 2, 3, 3, 3, 4, 3, 6, 3, 7, 4, 1, 4, 2, 4, 4, 4, 5, 4, 7, 5, 4, 5, 5, 7, 1, 7, 2, 7, 3, 7, 4, 7, 5, 7, 7, 9, 3, 9, 8, 12, 1, 12, 2, 12, 3, 12, 4, 12, 6, 12, 7, 12, 10, 12, 11, 16, 16, 16, 17, 16, 18, 16, 19, 16, 21, 16, 25, 16, 29, 16, 7, 17, 12, 17, 15, 17, 2, 17, 23, 17, 4, 17, 7, 17, 16, 17, 7, 18, 8
Les Autochtones reçoivent des services sociaux qui répondent aux besoins de la communauté	Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuit ayant accès aux services d'équipes de mieux-être mental	Soins à domicile et en milieu communautaire	
	Pourcentage de communautés des Premières Nations offrant des	Ressources humaines en santé	
		Hygiène du milieu	
		Contrôle et gestion des maladies transmissibles	

	services de soutien à la famille visant à maintenir les familles unies	Éducation	Appels au Miskotahâ 23, 62
	Pourcentage d'enfants des Premières Nations vivant dans les réserves qui sont pris en charge	Aide au revenu	Articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
	Pourcentage de personnes vivant dans les réserves et bénéficiant d'une aide au revenu	Aide à la vie autonome	1.3, 3, 4, 5, 7, 11, 14, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 31, 34
	Nombre de personnes ayant bénéficié de services dans le cadre des Programmes urbains pour les peuples autochtones	Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable
Les élèves autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité	Nombre d'élèves des Premières Nations bénéficiant de services de maternelle à temps plein dans les écoles administrées par les Premières Nations	Prévention de la violence familiale	1.3, 3, 4, 5, 7, 8, 12, 16, 22.2, 24.2
	Pourcentage d'élèves fréquentant des écoles administrées par les Premières Nations à qui l'on enseigne au moins une matière dans une langue des Premières Nations	Programmes urbains pour les peuples autochtones	
	Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (taux d'obtention du diplôme à temps)		
	Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (taux d'obtention du diplôme selon la période prolongée)		
	Nombre d'étudiants des Premières Nations recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires		
	Nombre d'étudiants inuits recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires		
	Nombre d'étudiants métis recevant une aide financière qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires		
	Nombre de Premières Nations bénéficiant d'un modèle de transformation (p. ex. entente régionale en matière d'éducation ou conseil scolaire)		

Responsabilité essentielle 3 : Services de gouvernance et de développement communautaire			
Ces services sont généralement fournis en partenariat avec les communautés et les institutions autochtones et sont axés sur une gouvernance communautaire solide et des bases physiques. Ils comprennent le soutien des capacités de gouvernance dans des domaines comme la planification communautaire et la gestion financière. Ils comprennent également le soutien des investissements dans les infrastructures communautaires, la gestion des terres et des ressources et le développement économique.			
Résultats ministériels	Indicateurs	Répertoire des programmes	Soutien aux engagements du gouvernement
Les communautés autochtones font progresser leurs capacités de gouvernance	Pourcentage de Premières Nations disposant d'un plan dirigé par la communauté	Établissements de santé Infrastructure de la cybersanté Planification de la santé, gestion de la qualité et intégration des systèmes Gouvernance autochtone et capacités Eau et eaux usées Installations d'enseignement Logement	Appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation 7, 19, 20, 21, 38, 42, 43, 44, 53, 55, 56, 57, 74, 75, 92 Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues 1.2, 1.8, 3.4, 4.1, 4.2, 4.6, 4.7, 4.8, 7.3, 13.5, 16.5, 16.7, 16.19, 16.29, 17.20, 17.23, 18.25 Articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
	Les Autochtones disposent d'infrastructures fiables et durables	Nombre d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes d'aqueduc publics des réserves Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations Pourcentage d'écoles des Premières Nations dont l'état est jugé « bon » ou « neuf » Pourcentage d'établissements de santé des Premières Nations dont l'état est jugé « bon » Nombre de communautés des Premières Nations dans les réserves qui dépendent du diesel financé par Services aux Autochtones Canada pour la production d'électricité Pourcentage de personnes évacuées à long terme qui sont rentrées chez elles ou dont la date de retour est prévue dans les deux ans suivant leur évacuation	Autres infrastructures et activités communautaires Aide à la gestion des urgences Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones Capacité de développement économique et disponibilité Gestion des terres, des ressources naturelles et de l'environnement Soutien statutaire, législatif et politique à la gouvernance autochtone
Les terres et les ressources dans les communautés autochtones sont gérées de façon durable	Pourcentage de Premières Nations disposant de plans d'aménagement du territoire dirigés par la communauté		
	Pourcentage de communautés des Premières Nations disposant de systèmes de gestion des matières résiduelles solides adéquats		
	Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans les réserves où des travaux d'assainissement ou		

	de confinement sont en cours pour réduire les risques		
Les communautés autochtones bâtissent leur prospérité économique	Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies		
	Pourcentage de communautés des Premières Nations dont les revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral représentent 25 % ou plus des revenus totaux		

Responsabilité essentielle 4 : Services autodéterminés par les Autochtones			
Ces services sont conçus et fournis par des Autochtones pour des Autochtones. Il s'agit de services dont le contrôle, le pouvoir et la compétence ont été officiellement transférés aux communautés ou organisations autochtones, avec l'appui d'un financement ministériel.			
Résultats ministériels	Indicateurs	Répertoire des programmes	Soutien aux engagements du gouvernement
Les communautés autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services	Nombre de communautés des Premières Nations admissibles qui ont opté pour une subvention dans le cadre de la nouvelle relation financière	Nouvelle relation financière Services autodéterminés Gouvernance tripartite de la Colombie-Britannique en matière de santé	Appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation 2, 4, 7, 12, 19, 48
	Nombre de communautés des Premières Nations qui ont opté pour un accord de services autodéterminés		Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues 1.1, 3.6
Les services autodéterminés autochtones améliorent les résultats pour les communautés	Valeur moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les communautés des Premières Nations ayant conclu un accord de financement dans le cadre de la nouvelle relation financière		Articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 3, 4, 20, 21, 22, 23, 24, 37
	Valeur moyenne de l'Indice de bien-être des communautés (éducation) pour les communautés des Premières Nations ayant conclu un accord de services autodéterminés		Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable 1, 3, 4, 6, 8, 9, 10
	Pourcentage d'adultes des Premières Nations de la Colombie-Britannique ayant déclaré être en très bonne ou en excellente santé		
	Pourcentage de communautés des Premières Nations ayant accès aux services d'équipes de mieux-être mental		
	Pourcentage de personnes vivant dans les réserves et bénéficiant d'une aide au revenu		

	Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires		
	Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations		

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{lxii}

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont affichés sur le site Web de Services aux Autochtones Canada :

- ▶ [Rapports sur les achats écologiques](#)^{lxiii}
- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)^{lxiv}
- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)^{lxv}
- ▶ [Initiative horizontale – Soutien au logement des autochtones](#)^{lxvi}
- ▶ [Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable](#)^{lxvii}
- ▶ [Réponse aux commissions parlementaires et aux audits externes](#)^{lxviii}

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).^{lxix} Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Services aux Autochtones Canada
10, rue Wellington, Gatineau, Québec K1A 0H4
Téléphone : 1-800-567-9604
Télec. : 1-866-817-3977
Courriel : infopubs@sac-isc.gc.ca
Site Web : <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html>

Annexe — Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (*gender-based analysis Plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socioéconomiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (*Indigenous business*)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E : Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement

du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le nombre d'heures travaillées par une personne divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport ministériel sur les résultats 2022-2023, thèmes généraux qui donnent un aperçu du programme du gouvernement énoncé dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de service.

Rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (*program inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf
- ⁱⁱ Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Les-appels-%C3%A0-la-justice.pdf>
- ⁱⁱⁱ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf
- ^{iv} Fonds de soutien aux communautés autochtones <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1585189335380/1585189357198>
- ^v Programme des services de santé non assurés <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1572537161086/1572537234517>
- ^{vi} Visions pour les dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1667579335081/1667579367781>
- ^{vii} Tableau de renseignement supplémentaire de l'ACS Plus de SAC <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1686153263981/1686153290355>
- ^{viii} Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>
- ^{ix} Objectifs de développement durable (ODD) <https://sdgs.un.org/fr/goals>
- ^x Objectif de développement durable 3 – Bonne santé et bien-être <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal3>
- ^{xi} Objectif de développement durable 16 – Paix, justice et institutions efficaces <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal16>
- ^{xii} Tableau de renseignement supplémentaire du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable de SAC <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1686155544941/1686155587245>
- ^{xiii} Renseignements sur le rendement liés au répertoire des programmes - l'InfoBase du GC <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html##infographic/dept/348/results>
- ^{xiv} Renseignements sur les ressources financières liés au répertoire des programmes - l'InfoBase du GC <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html##infographic/dept/348/people>
- ^{xv} Renseignements sur les ressources humaines liés au répertoire des programmes - l'InfoBase du GC <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html##infographic/dept/348/people>
- ^{xvi} *Loi sur la Déclaration des Nations Unie* <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ^{xvii} Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/toutes-les-opportunités-de-financement/initiative-de-maisons-dhebergement-et-de-logements-de-transition-pour-les-autochtones>
- ^{xviii} Tavva, la stratégie nationale inuite relative à la santé sexuelle https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/Tavva_SexualHealth_French.pdf
- ^{xix} *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73/index.html>
- ^{xx} Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576089519527/1576089566478>
- ^{xxi} Ligne d'écoute téléphonique nationale de Résolution des questions des pensionnats indiens <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1581971225188/1581971250953>
- ^{xxii} Ligne de soutien pour les personnes touchées par la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/contact/>
- ^{xxiii} Ontario Native Welfare Administrators' Association <https://www.onwaa.ca/posts/national-community-engagement-in-long-term-and-continuing-care-report>

- xxiv Objectif de développement durable 1 – Pas de pauvreté <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal1>
- xxv Objectif de développement durable 2 – Faim « zéro » <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal2>
- xxvi Objectif de développement durable 4 – Éducation de qualité <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal4>
- xxvii Objectif de développement durable 5 – Égalité entre les sexes <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal5>
- xxviii Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe/premier-plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe.html>
- xxix Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/sois-toi-meme/plan-action-federal-2elgbtqi-plus.html>
- xxx Plan d'action relatif à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/index.html>
- xxxi Stratégie nationale de développement communautaire autochtone <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1550512330682/1550512404487>
- xxxii *Loi sur les élections au sein de premières nations* <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.65/>
- xxxiii Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones <https://impact.canada.ca/fr/defis/logements-autochtones>
- xxxiv Programme des sites contaminés dans les réserves <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100034640/1594122929860>
- xxxv Rapport annuel du Centre autochtone sur les effets cumulatifs <https://www.icce-caec.ca/icce-releases-first-annual-report/?lang=fr>
- xxxvi Programme des services relatifs aux terres et au développement économique <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033423/1591891942557>
- xxxvii Programme pour la préparation des communautés aux possibilités économiques <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033417/1613659339457>
- xxxviii Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/portrait-economique-budgetaire/apercu-plan-intervention-economique-canada.html>
- xxxix Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès au capital <https://www.isc-sac.gc.ca/fra/1375201178602/1610797286236>
- xl Programme d'entrepreneuriat autochtone - Accès à des possibilités d'affaires <https://www.isc-sac.gc.ca/fra/1582037564226/1610797399865>
- xli Objectif de développement durable 6 – Eau propre et assainissement <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal6>
- xliv Cibles du Cadre d'indicateurs canadien 6.1, 6.1.1 <https://sdgcif-data-canada-oddci-donnee.github.io/fr/6/>
- xlvi Objectif de développement durable 7 – Énergie propre et d'un coût abordable <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal7>
- xlvi Objectif de développement durable 8 – Travail décent et croissance économique <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal8>
- xlvi Objectif de développement durable 10 – Inégalités réduites <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal10>
- xlvi Objectif de développement durable 11 – Villes et communautés durables <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal11>
- xlvi Objectif de développement durable – 12 – Consommation et production responsables <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal12>
- xlvi Objectif de développement durable 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal13>
- lxix Loi sur le ministère des Services aux Autochtones <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/i-7.88/page-1.html>
- ¹ Visions pour les dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1667579335081/1667579367781>
- ^{li} Rapport annuel au Parlement <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1666295909316/1666295988408>
- ^{lii} Plan sur l'accessibilité <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1669992796447/1669992819201>
- ^{liii} Répertoire des entreprises autochtones <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033057/1610797769658>

- liv Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1354798736570/1610985991318>
- lv Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- lvi États financiers, Services aux Autochtones Canada, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1536161023712/1536161049938>
- lvii État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023 de Services aux Autochtones Canada <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1645214097349/1645214406898>
- lviii Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-7/>
- lix Mandat de Services aux Autochtones Canada, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1539284416739/1539284508506>
- lx Lettre de mandat de la ministre des Services aux Autochtones, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-services-aux-autochtones-et>
- lxi Contexte opérationnel <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1686156327382>
- lxii InfoBase du GC – Services aux Autochtones Canada, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html##infographic/dept/348/intro>
- lxiii Rapports sur les achats écologiques, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1686154170538/1686154257863>
- lxiv Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, <https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1686152911156/1686152960167>
- lxv Analyse comparative entre les sexes (ACS) Plus, <https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1686153263981/1686153290355>
- lxvi Initiative horizontale - Soutien au logement des autochtones, <https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1686155811987/1686156057533>
- lxvii Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les Objectifs de développement durable des Nations Unies, <https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1686155544941/1686155587245>
- lxviii Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes, <https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1686154827546/1686154954897>
- lxix Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>